

M I S E E N G A R D E

Résultats de recherches

Le présent fichier est constitué de pages dactylographiées qui ont été numérisées en janvier 2006.

Quoique nous ayons appliqué la reconnaissance de caractères (OCR), les résultats de recherches peuvent être incomplets et variés selon la qualité typographique du texte.



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC }
District de Hull } CITE DE HULL

No. 30

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 1947

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances du dit conseil à l'hôtel-de-ville de la dite Cité de Hull, lundi le 15 septembre 1947, à huit heures de l'après-midi à laquelle sont présents:—

Son Honneur le Maire, monsieur Raymond Brunet, au fauteuil, et les échevins L. Labelle, E. Laramée, L. Emond, J. Pilon, E. Bériault, F.-E. St-Jean, A. Desjardins et W. Dussault, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Messieurs les échevins A. Maurice et D. Joanisse prennent leurs sièges.

1. Proposé par l'échevin J. Pilon, secondé par l'échevin L. Labelle:

Que les communications qui viennent d'être lues, soient renvoyées à leurs comités respectifs, moins celles de:— Transport Urbain Ltée; McColl-Frontenac Oil Co. Ltd; Monsieur l'échevin Philippe Marinier; Aimé Guertin; Gatineau Bus. Co. Ltd; Israel Zumar; T. Moncion; Commissariat des incendies de la Province; Bell Telephone Co. Ltd; Georges Harrand; Association Athlétique Amateur Hull-Volant.

Adopté

2. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin L. Emond:

Que la résolution numéro 17 de l'assemblée du 2 septembre 1947, soit reconsidérée.

En faveur de la résolution de reconsideration: les échevins Laramée et Emond (2)

Contre: les échevins Labelle, Pilon, Bériault, Joanisse, Maurice, St-Jean, Desjardins, Dussault (8)

Son Honneur le Maire déclare la résolution défaite.

3. Proposé par l'échevin J. Pilon, secondé par l'échevin L. Labelle:

Que ce conseil approuve le rapport du comité des bâtisses en date du 6 septembre 1947 concernant le redressement de la rue Papineau se lisant comme suit:

"Que pour redresser la rue Papineau à la rue Dupuis, suivant un plan préparé par monsieur le Gérant de la Cité, une lisière de terrain soit réservée, partant de la ligne de redressement apparaissant au dit plan, sur une profondeur de 50 pieds, par la largeur existante entre la rue Dupuis et le hangar de monsieur D. O. Laviolette, rue Papineau. Le numéro du plan mentionné ci-dessus est C-1125.

Aussi les terrains rue Iberville jusqu'à la rue Dupuis, à être remis au comité des bâtisses pour être vendus.

La balance du terrain appartenant à la Cité, il en sera décrété que celui-ci devienne parc municipal à perpétuité,

Adopté.

Monsieur l'échevin H. Gauthier prend son siège.

4. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin J. E. Bériault:

Que les aviseurs légaux soient autorisés à comparaître pour la Cité de Hull dans l'affaire Israel Zumar, bref numéro 9457, Cour Supérieure.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin J. Pilon:

Conformément aux stipulations de l'article 7 du règlement numéro 336, l'Inspecteur des bâtisses de la Cité de Hull est autorisé de donner avis à monsieur Gédéon Monette de démolir son hangar situé dans la cour de sa propriété à l'angle des rues Frontenac et Dupont. A défaut du propriétaire de se conformer au dit avis l'Inspecteur des bâtisses de la Cité est par les présentes autorisé à procéder aux travaux de démolition et d'en réclamer le coût au dit propriétaire.

Adopté.

Monsieur l'échevin F.E. St-Jean quitte son siège.

6. Proposé par l'échevin L. Emond, secondé par l'échevin E. Laramée :

Que l'Ingénieur en chef de la Cité soit autorisé de faire faire l'installation d'un service d'aqueduc pour desservir la propriété de monsieur T.O. Unsworth, 140 rue Lois, le tout conformément à son rapport en date du 8 septembre 1947.

Adopté.

Monsieur l'échevin St-Jean reprend son siège.

7. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin F.E. St-Jean,

Que la réclamation de monsieur Roméo Cyr ainsi que le rapport du Gérant de la Cité soient référés aux aviseurs légaux pour étude et rapport.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin L. Labelle :

Que le rapport du comité des bâtisses en date du 6 septembre 1947, soit approuvé, et que l'Inspecteur des bâtisses soit avisé, qu'à l'avenir, aucun permis de construction soit accordé à quiconque ayant acheté un terrain de la Cité, n'aura pas fait arpenter son terrain par un arpenteur licencié.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin L. Emond :

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à faire remise à monsieur Thomas Moncion, la somme de \$166.05 pour taxe spéciale sur stock, le tout conformément au rapport du Gérant de la Cité en date du 15 septembre 1947.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin J. E. Bériault, secondé par l'échevin L. Emond:

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à transporter de l'appropriation "imprévus" à l'item "431-entretien du département du feu", la somme de \$500.00.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin J. E. Bériault, secondé par l'échevin L. Emond:

Que l'acheteur de la Cité soit autorisé de faire l'achat d'un camion "Mercury" $\frac{1}{2}$ tonne au prix de \$1,300.92 pour l'usage du département de feu de Blondin Motors. Le montant devant être pris à même l'appropriation du département de feu item 431 le tout conformément au rapport du Gérant de la Cité.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin L. Emond:

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé de transporter la somme de \$1,500.00 de l'appropriation "imprévus" à fonds "spécial" re Congrès de l'Union des municipalités de la province de Québec.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin J. E. Bériault, secondé par l'échevin L. Emond:

Que le conseil municipal de la Cité de Hull désire soumettre à la considération du Congrès de l'Union des Municipalités de la province de Québec, lequel sera tenu à Hull du 27 octobre au 30 octobre 1947, les projets de résolutions ci-dessous formulés, et en y ajoutant les considérants jugés nécessaires, savoir:

1. Que ce conseil appuie la résolution de la Fédération Canadienne des Maires et Municipalités, passée à Winnipeg au cours du Congrès de juillet 1947, se lisant comme suit:

“Résolu que l'exécutif du dixième Congrès Annuel de la Fédération Canadienne des Maires et Municipalités fasse des instances auprès du Gouvernement Canadien dans le but d'obtenir l'autorité nécessaire de la Banque du Canada de faire des prêts aux municipalités, pour leur permettre de convertir leurs dettes actuelles à un taux d'intérêt le plus bas possible, et aussi permettre à la Banque du Canada d'être à la disposition des municipalités pour les emprunts futurs.”

2. Que des instances soient faites auprès du Gouvernement de la province de Québec dans le but d'obtenir en faveur des municipalités une portion de la taxe de la gasoline, en dédommagement du coût toujours croissant de l'entretien des routes et des rues dans les limites des municipalités qui sont endommagées par la circulation de plus en plus considérable des automobiles et des camions.

3. Que le Gouvernement de la province de Québec accorde aux Corporations de Cités et Villes l'autorité nécessaire pour faire des causes de vitesse, dans leurs limites, et que les amendes et frais perçus à la suite de ces causes restent au bénéfice de ces Cités et Villes.

4. Que le Gouvernement de la Province soit prié de prendre entièrement à sa charge le coût de l'hospitalisation des enfants orphelins, des enfants délinquants et des enfants internés dans les écoles industrielles de la province.

5. Que les Cités affectées par la loi de l'établissement des Ecoles Techniques soient à l'avenir entièrement relevées de leur contribution annuelle.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin J. E. Bériault ,secondé par l'échevin J. Pilon:

Que la démission de l'échevin Philippe Marinier remise entre les mains du Greffier de la Cité le 15 septembre 1947, soit acceptée avec regret.

Que le Greffier de la Cité soit autorisé de faire les procédures requises par la Charte de la Cité pour la tenue d'une élection au siège numéro sept (7) du quartier Lafontaine ou numéro trois (3), le 13 octobre prochain et la votation, s'il y a lieu le 20 octobre 1947.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin J. E. Bériault, secondé à l'unanimité: Qu'un vote de remerciements soit offert à l'ex-échevin Philippe Marinier pour le bon travail accompli dans l'intérêt général des citoyens de la Cité .

Adopté.

16. Proposé par l'échevin W. Dussault, secondé par l'échevin A. Maurice:

Que des sincères félicitations soient offertes aux officiers et aux joueurs du club de base-ball Hull-Volant Jr. pour le magnifique succès obtenu en remportant le championnat de la province de Québec.

Adopté.

Hull, le 15 septembre 1947

Je donne avis de motion qu'à la prochaine assemblé je proposerai qu'un montant de \$100.00 soit employé pour octroi à l'Association Athlétique Amateur Hull-Volant. Les fonds devant être pris à même les appropriations pour "Publicité."

(signé) W. DUSSAULT
échevin

Je, soussigné, trésorier de la Cité de Hull certifie qu'il y a des fonds disponibles au crédit de l'appropriation ci-dessus mentionnée.

(signé) JOS. RAYMOND
trésorier

Hull, le 15 septembre 1947.

Je soussigné, donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour modifier le règlement numéro 354, de la Cité de Hull de manière à ce que les compagnies faisant le service d'auto-

bus interurbain et venant ou passant dans la Cité de Hull soient obligées de soumettre à l'approbation du comité de Circulation de la Cité de Hull, les arrêts qu'elles doivent faire pour débarquer ou embarquer des passagers dans la Cité de Hull.

(signé) J. PILON
échevin

Ajournement Sine Die.



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC } CITE DE HULL
District de Hull }

No. 31

SEANCE DU 6 OCTOBRE 1947

A une assemblée régulière du conseil de la Cité de Hull, tenu au lieu ordinaire des séances du dit conseil, à l'hôtel-de-ville de dite Cité, à huit heures de l'après-midi, lundi le 6 octobre 1947 à laquelle sont présents:—

Son Honneur le Maire Monsieur Raymond Brunet, au fauteuil, et les échevins L. Labelle, A. Lavigne, E. Laramée, L. Emond, A. Morin, J. Pilon, J. E. Bériault, J. D. Joanisse, A. Maurice, F. E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et W. Dussault, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin A. Morin, secondé par l'échevin L. Emond:

Que les communication qui viennent d'être lues, soient renvoyées à leurs comités respectifs, moins celles de:— Standish Hall Hotel Inc.; Canadian Parks & Recreation Magazine; Dollard Saumier; Société St-Jean-Baptiste, section St-Raymond; Propriétaires de la rue Wright; Ministère des Terres et Forêts.

Adopté

10ième RAPPORT DU COMITE DES AFFAIRES LITIGIEUSES A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Affaires Litigieuses dûment assemblé en chambre, mardi le 30 septembre 1947 auquel assistaient: Monsieur l'échevin H. Gauthier, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins L. Labelle, A. Lavigne, E. Laramée, L. Emond, J. E. Bériault, D. Joanisse, A. Maurice, F. E. St-Jean et W. Dussault.

Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

1—**Réclamation de M. Roland Robertson, Duclos, Qué:**—Le Greffier de la Cité est chargé d'aviser M. Robertson que la Cité exige le paiement en entier des dommages réclamés, soit \$102.35 et qu'à défaut de paiement de cette somme des procédures judiciaires seront intentées contre lui;

2—**RE: Aurèle Gratton:**—Le dossier de cette affaire est référé au comité des bâtisses, pour rapport au Conseil;

3—**Réclamation de M. Roméo Cyr:**—Le Comité prend connaissance du rapport des aviseurs légaux de la Cité, en date du 24 septembre, relativement à cette réclamation;

4—**Réclamation de M. Dollard Saumier, 58 rue Charlevoix, Hull:**—Le Trésorier de la Cité est autorisé de payer au réclamant la somme de \$9.50 en règlement final de sa réclamation; sans préjudice;

5—**Réclamation Paul St-Arnault, 52 rue Bégin, Hull:**—Le Comité prend connaissance de la lettre du réclamant en date du 11 septembre 1947, informant que la somme réclamée est de \$1,500.00.

H. Gauthier, Président
A. Morin
J. Pilon
L. Labelle
E. Laramée

D. Joanisse
W. Dussault
F. E. St-Jean
A. Maurice
A. Lavigne

2. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que le 10ième rapport du comité des Affaires Litigieuses, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté

10ième RAPPORT DU COMITE DES FINANCES
A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Finances dûment assemblé en chambre, mardi le 30 septembre 1947 auquel assistaient: Monsieur l'échevin E.

Laramée, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins L. Labelle, A. Lavigne, L. Emond, J.-E. Bériault, D. Joanisse, A. Maurice, F.-E. St-Jean, H. Gauthier et W. Dussault.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

1	Le Progrès de Hull	(Papeterie)	\$55.48
2	Imprimerie Gauvin	"	122.70
3	Laflamme Frères Enrg.	"	5.40
4	P. A. Larocque	"	23.28
5	Décoration Moderne	(H-de-ville)	165.00
6	Charron-Ménard	"	14.38
7	A. Chatelain	"	18.87
8	Thomas Moncion	"	6.02
9	Soublière-Lepage	"	27.55
10	Josaphat Sarrazin	"	9.00
11	J. A. Towner	(Gérant)	10.00
12	P. A. Larocque	(Evaluateur) (Ing.)	1.13 4.14
		(Trésorier)	0.51
13	Bicycle Guild Inc.	"	30.60
14	Laflamme Frères	"	78.30
15	Laurentian Stone Co.	(T. Jeux)	11.91
16	Ott. Valley Recreation Ass.	"	5.00
17	Gatineau Power Co.	"	30.12
18	E. Bélanger & Cie	"	12.50
19	Prud'homme Frères	(C. Bâtisses)	75.60
20	M. Levitan	"	41.62
21	Léon Couture	(Evaluateur)	78.40
22	Syndicat Cath. Nat.	(publicité)	50.00
23	H. L. Leblanc	(Congrès)	13.10
24	Léon Couture	"	2.70
			893.31
SALAIRE: Paie Nos. 18-19-20-21-22 (sept. 1947)			
Comité des bâtisses			\$569.08

Comité de récréation	10.00
Rationnement	150.00
Gérant	110.00
Trésorier	110.00
Evaluateur	408.75

Que le rapport du Greffier de la Cité de Hull, en date du 27 septembre 1947, concernant l'item "Papeterie" soit approuvé et que le Trésorier de la Cité soit autorisé de faire dans ses livres, les transports y mentionnés.

Que le rapport numéro 8 et 9 de l'Evaluateur de la Cité, concernant certains changements dans les rôles d'évaluation de la Cité soit approuvé.

E. Laramée, président	W. Dussault
A. Morin	A. Desjardins
H. Gauthier	A. Maurice
J. Pilon	A. Lavigne
L. Labelle	E. Bériault
D. Joanisse	

3. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin A. Morin:

Que le 10ième rapport du comité des Finances soit approuvé et que le Trésorier de la Cité soit autorisé à payer les comptes au montant de \$893.31 suivant liste au dit rapport.

Adopté

Bureau du Greffier
de la Cité de Hull,

Monsieur le Maire

Messieurs les échevins

Messieurs,

Veuillez autoriser le Trésorier de la Cité de Hull de créditer l'appropriation "Papeterie" de la somme de \$187.56 et débiter les départements suivants:—

Trésorier	\$28.58
Greffier	18.64
Gérant et Ing.	48.76
Police	64.06
Evaluateur	26.99
Maire	0.53

Bien à vous,

Le Greffier,
H. LEON LEBLANC

CORPORATION DE LA CITE DE HULL
BUREAU DE L'EVALUATEUR
RAPPORTS 8 et 9 1947

Monsieur le Maire,

Messieurs les Echevins,

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire rapport des changements et mutations au rôle d'évaluation pour les mois d'août et de septembre 1947. (Pour rôles d'évaluation 1947-48.

QUARTIER 1 (Val-Tétreau)

1723 Substituer Pierre-Emile Francoeur à Vve J. Verner comme propriétaire à 59 Blvd St-Joseph. (Factures à 238 Dalhousie, Ottawa).

826 Incrire 2 services d'eau au lieu de 1, à 21 Scott.

448 Substituer 1 service d'eau au lieu de 2.

1523 Substituer Gilbert-Edmond Coulombe (10 Desjardins) à Noé Marengère.

316 Substituer Wilfrid Gauthier (199½ Dupont) à Vve Darcy Barnes comme propriétaire à 54 Bourget.

1122 Substituer Henriot Denis à Cité de Hull. Taxes municipales et scolaires du 1er mai 1947.

1123 Substituer Fernand Denis à Cité de Hull. Taxes municipales et scolaires du 1er mai 1947.

1124 Substituer Fernand Thibault à Cité de Hull. Taxes municipales et scolaires du 1er mai 1947.

205½ Substituer Caisse Populaire Bréboeuf comme propriétaire et Albert Lalonde comme occupant à 23 Delanaudière.

756 Substituer Oscar Gauvin 47a St-Jacques à Josaphat Pharand et substituer cadastre 255-210 et Sud 211, et substituer \$1,300.00 pour terrain et \$2,800.00 pour bâties, un total de \$4,100.00 et frontage de 95'6 pour améliorations locales etc.

758 Substituer cadastre 255-Nord 211 et 212, à 255-Partie 210, 211, et substituer \$800.00 pour terrain à \$550.00 (37'6" frontage pour améliorations locales, etc.

759 Retrancher cette entrée maintenant inscrite au rôle 758.

1467-1468-1469 Substituer A. J. Desfossés à Alex. Bourgon pour les lots 255-1117, 1118, 1119.

1155-1156 Substituer Mme. Philippe Beauregard à Cité de Hull. Taxes municipales et scolaires du 1er mai 1947.

1153-1154 Substituer Mme Jeanne Lacombe, à Cité de Hull. Taxes municipales et scolaires du 1er mai 1947.

105-107 Substituer Lucien Provost à Cité de Hull. Taxes municipales et scolaires du 1er mai 1947.

1382 Substituer William-Lawrence O'Neil et madame, à Napoléon Poulin pour propriété à 7 Booth.

998-999-1000 Inscrire Donat Hébert (6 Chatelain) comme propriétaire occupant à 4 et 6 Chatelain.

619 Inscrire Georges-Henri Bergeron et Madame comme propriétaire occupant à 11 Chateaubriand et substituer cadastre 255-385 et ½ sud 386. Terrain \$550.00, bâties \$1,650.00 un total de \$2,200.00 (37'6" frontage pour amélioration locales etc.

621 Substituer cadastre 255-Nord 386, 387, 388, terrain \$900.00 et \$1,600.00 pour bâties, un total de \$2,500.00, 62'6" frontage pour améliorations locales à 13 Chateaubriand.

432 Substituer Mme Cyprienne Leblanc-Pellerin à Mme A. Leblanc pour propriété à 21 Bégin.

QUARTIER 1A (Wrightville)

4448 Substituer Maurice Piché à Lionel Brissette comme propriétaire à 15 Richelieu.

2912 Substituer Armel Lecavalier à Pierre Gascon comme propriétaire du lot 246-186 rue Sherbrooke. (25' x 94')

3333-3334 Substituer Mike Romanuk à Valmore Gougeon comme propriétaire des lots 244-343-344 rue Caron.

4299 Substituer Lionel Beaulne à P.-Emile Bourdages comme propriétaire du lot 247-Sud 41 rue Dufferin.

2199 Substituer Cité de Hull à Dame Eva Moquin comme propriétaire du lot 8-66 rue Rouleau.

1930 Substituer Reginald-John Andrews à Claudia Levert comme propriétaire à 9 Chauveau.

4304 Substituer Jean Cardinal à Roland Cardinal et Alfred Booth comme propriétaire à 10 Dufferin.

4015 Substituer Allan-G. Matthews à Fred-C. McLean comme propriétaire à 192 Blvd. St-Joseph. Factures à 66 Front.

2041 Incrire 5 services d'eau au lieu de 4 à 271 Montcalm.

3861C Retrancher Cité de Hull, laissant J. Normand seul propriétaire.

3060-3061 Substituer Armand Michon à Narcisse Royer comme propriétaire des lots 246-397, 398, à 95 Jeanne d'Arc.

4088 Substituer abbé Cyprien Bélanger (Masson, Qué.) à Josaphat Pharand comme propriétaire à 321 Blvd StJoseph.

3836 Charger \$475.00 pour terrain et \$700.00 pour bâtisse, un total de \$1,175.00 taxable, et \$1,650.00 exempté par règlement 409, à 71 Lois.

2156 Substituer Narcisse Chaussé à Succ. Victor Falardeau, Eugène Léonard, Ovila Corneau.

3741 Substituer J.-Bte Brissette (34 Moreau Pte-Gatineau) à Camille Guérin, comme propriétaire du lot 141-207 rue Richer.

3194-3195 Substituer Moise Brabant (55 Fontaine), à Abraham Schnapp comme propriétaire des lots 244-199, 200 officiels rue Fontaine.

2031 Substituer J.-B. Goodhue & Co. à A.-N. Sincennes comme propriétaire à 227-229 Montcalm.

2202 Substituer Ivanhoe Charette à Estor Charette comme propriétaire à 9 Plessis.

4218 Substituer Edouard Parent à Aimé Lafrance comme propriétaire à 33 Walker.

3627 Substituer Alfred Gaudreau (93 Montcalm) à Antonine Emard-Lévesque comme propriétaire du lot 141-42 rue Archambault.

1868 Substituer Lucien Laroche à Cité de Hull Taxes municipales et scolaire du 1er mai 1947.

3385 Substituer Lionel Charron à Eugène Martineau comme propriétaire à 21 Bourque.

3623-3624 Retrancher le nom de Fortunat Champagne pour les lots 141-38 et 39 rue Archambault.

3560 à 3566 Retrancher le nom de Fortunat Champagne, laissant seuls Dr. P.-E. Laflamme et Dame Fortunat Champagne.

3584 à 3590 Retrancher le nom de Fortunat Champagne, laissant seuls Dr. P.-E. Laflamme et Dame Fortunat Champagne.

3254 Substituer Lucien Beauchamp comme propriétaire et Maurice Faubert comme occupant, à M. McCambley, pour propriété à 35 rue Ste-Marie.

3471 Substituer Louis Gendron jr. à Adélard Carrier comme propriétaire à 37 Chemin de la Montagne. 35'6" frontage pour améliorations locales etc.

3470 Substituer Louis Gendron jr. à Adélard Carrier comme propriétaire à 39 Chemin de la Montagne. 38'6" frontage pour améliorations locales etc.

3469 Substituer Charles Lacombe à Adélard Carrier comme propriétaire à 41 Chemin de la Montagne. 36' frontage pour améliorations locales etc.

3468 Substituer George Broadley à Chs-R. Carrier comme propriétaire à 43 Chemin de la Montagne. 38'6" frontage pour améliorations locales etc.

3467 Substituer Miss Audrey Stewart à Chas.-R. Carrier comme propriétaire à 45 Chemin de la Montagne. 38'5" frontage pour améliorations locales etc.

4260 Substituer Cadastre 244-Est 196 à 244-196 et substituer \$600.00 pour terrain et \$2,400 pour bâtiſſe, un total de \$3,000.00 pour propriété à 199 Berri. (38'6" x 92' pour améliorations locales etc.)

3192 Substituer cadastre 244-Ouest 196, 197 à 244-197 et substituer \$875.00 pour terrain et \$4,050.00 pour bâtiſſes, un total

de \$4,425.00 pour propriété à 49 Fontaine. (33' frontage pour améliorations locales etc.)

3884 Substituer INCONNU à Laurentian Stone Co. et substituer cadastre 250-57 à 250-52.

4352 Substituer Roland Denis à Eugène Bédard pour les Parties Nord 247-12 et Nord 247-13. 60' frontage rue Davies et 81'6" rue Carrière pour améliorations locales etc., évaluation \$575.00 pour terrain vacant et 1/2 service d'eau.

4351 Substituer Partie Sud 247-12 et Sud 247-13 à 247-12,13 et substituer \$500.00 pour terrain et \$2,375.00 pour bâtiasses, un total de \$2,875.00 et 60' de frontage rue Davies.

4333 Ajouter 244-Parties 585 au cadastre et charger 97'11" pour améliorations locales etc. Osias Deschamps propriétaire à 41 rue Fortier.

3882 Substituer cadastre 250-52,54 à 250-54.

4307 Substituer cadastre 247-520 à 247-522.

4305 Substituer cadastre 247-522 à 247-520.

3230 Substituer Vernon Parent (52 Fontaine) à Georges Harris, comme propriétaire à 52 Fontaine.

2063 Substituer Clément Dupont et Lauréat Picard à Adélard Bastien comme propriétaires à 343 Montcalm.

3916 Substituer Oscar Gervais à Ubald Laurin comme propriétaire à 18 Ducharme. Factures à 17 Wellington.

1865 Inscrire 1 service d'eau au lieu de 1/2 du 1er sept. 1947.

2183 Inscrire 1 service d'eau au lieu de 1/4 du 1er sept. 1947.

4282 Substituer Alcide Lalonde à Alfred Paradis comme propriétaire à 31 Demontigny.

4557 Substituer cadastre 8-106, 107 à cadastre 8-122, 123 laissant les autres cadastres déjà existants.

3937 Substituer Eugène Dubé à Cité de Hull. Taxes municipales et scolaires du 1er mai 1947.

4182 Substituer Vve Arsène Tremblay à Arsène Tremblay, comme propriétaire.

3113 Substituer Adélard Cousineau à Mme J.-S. McKinnon et substituer \$525.00 pour terrain à \$625.00 substituer cadastre 246-Ouest 515 à 246-515, et 34' de frontage pour améliorations locales etc., factures à 75 Frontenac.

3114 Substituer cadastre 246-Est 515, 516 à 246-516 et substituer \$750.00 pour terrain et \$2,475.00 pour bâtisses, un total de \$3,225.00 et 46' frontage pour améliorations locales, propriété à 24 Jeanne d'Arc.

2874 Substituer Réné Poirier à Olivier Chartrand comme propriétaire à 69 Sherbrooke.

3450 Substituer \$3,550.00 à \$3,675.00 pour bâtisses, formant avec terrain évalué à \$800.00, un total de \$4,350.00, propriété à 20 rue Bourque. Garage démolî

QUARTIER 2 (Montcalm)

5380 Incrire 2 services d'eau à cette adresse.

5501 Incrire 2 services d'eau au lieu de 3.

5587 Incrire 1 service d'eau au lieu de ½.

5371 Substituer J.-Edouard Rose à J.-A. Rose, Edouard Rose et Arthur Côté, comme propriétaire à 5-7 Ferland.

5370 Substituer J.-Edouard Rose à J.-A. Rose, Edouard Rose et Arthur Côté, comme propriétaire à 1-3 Ferland.

5529 Incrire 1 service d'eau au lieu de 2, du 1er mai 1946.

5185 Substituer M. et Mme Hector Stucker à Vve Hector Stucker comme propriétaires à 5 Dupuis.

5501 Incrire 2 services d'eau au lieu de 3.

5543 Incrire 2 services d'eau au lieu de 1.

5122B Substituer Pichard & Frères à Albert Pichard, pour propriété à 271 St-Rédempteur.

5178 Substituer Jean-Marc Martineau (25 Carillon) pour le lot 298, à J.-Léo Paquette, ptre.

5580 Substituer Mlles Alvina et Dolora Larivière, à Vve Edmond Larivière, comme propriétaires à 46 Charlevoix.

QUARTIER 3 (Lafontaine)

6174 Substituer Percy-B. Caswell (78 Vaudreuil) à Zénon Boucher comme propriétaire à 78-80 Vaudreuil.

6147 Substituer Clément Desloges à Adélard Desloges comme propriétaire à 60 Hôtel-de-Ville.

6188 Substituer Maxime Charbonneau (43 Vaudreuil) à Succ. Marie Bisson-Nadon et Laurier Tardif, pour propriété à 45 Vaudreuil.

6071 Substituer Joseph-Thomas-Iréne Maisonneuve à Laura DeRepentigny et Oscar Ménard, comme propriétaire à 123 Wellington. Factures à 40 St-Jacques.

QUARTIER 3A (Frontenac)

7165 Substituer Alfred Labelle (100 St-Henri) à Aimé Cyr, comme propriétaire à 100 St-Henri.

7759 Substituer Edouard Alarie à Edmond Alarie comme propriétaire à 85 Charlevoix.

7919C Substituer Lorenzo Lacroix à J. E. Gagné. Envoyer factures aux soins de l'Hôtel Wellington.

7076 Substituer Lorenzo Gagnon à Marguerite Charbonneau comme propriétaire à 119 St-Hyacinthe.

7077 Substituer Lorenzo, Daryluce, Raymond, André-Jean et Thérèse Gagnon à Marguerite Charbonneau, comme propriétaire à 121 St-Hyacinthe.

7375 Retrancher Succ. D. Manchester, laissant M. et Mme Napoléon Demers, fils, seuls propriétaires à 78 Falardeau.

7576 Retrancher Succ. D. Richer, laissant Alexis Allain seul propriétaire et substituer cadastre 135-154 à 135-Partie Sud 154 et substituer \$800.00 pour terrain, \$2,375.00 pour bâtisses, un total de \$3,175.00. 50' de frontage pour améliorations locales etc. Alexis Allain, propriétaire.

7577 Retrancher cette entrée, maintenant inscrite au rôle 7576.

7450 Retrancher Louis St-Denis laissant Roland Bélanger seul propriétaire à 15 Guertin.

7367 Inscrire J.-Albert Boucher (51 Bréboeuf) comme propriétaire occupant à 52 Falardeau.

6962 Ne charger que 37' de frontage à 163 Leduc, pour améliorations locales etc., Donat Dagenais propriétaire.

7143 Substituer Napoléon Brunet à Edouard Cyr, comme propriétaire à 55 St-Henri. Factures à 65 Demontigny.

7686 Substituer Oscar Turcot à Vve Joseph Turcot comme propriétaire à 80 rue Garneau.

6942 Retrancher Adélard Barette, laissant Albina Normand seule propriétaire à 114 St-Jacques. Factures à Hut D-13, Fort Henry Post Office, Barriefield Military Camp. Ont.)

7769 Substituer Wilfrid Ricard à Willard McMillan comme propriétaire à 177 St-Laurent.

7667 Substituer Mme. Louis-A. Savard, à Louis Savard comme propriétaire à 119-123 Papineau.

7637 Retrancher Dame A. Ricard, laissant Ovila Lafleur seul propriétaire à 2 rue Laviolette.

QUARTIER 4 (Dollard)

8112 Retrancher W.-F. Maybury, laissant Vve. Reina St-Louis seule propriétaire à 164 Hôtel-de-Ville.

8394 Retrancher W.-F. Maybury, laissant Mme Jos. Gougeon seule propriétaire à 40 Champlain.

8270 Ne charger qu'un service d'eau au lieu de 2 à partir du 15 août 1947.

8442C Inscrire Thomas Moncion pour \$50,000.00 de fonds de commerce et retrancher le fonds de commerce au rôle évalué à \$75,000.00

8030 Inscrire 2 services d'eau au lieu de 1.

8033 Inscrire 7 services d'eau au lieu de 4.

8094 Inscrire 5 services d'eau au lieu de 8.

8099 Inscrire 6 services d'eau au lieu de 4.

8107 Inscrire 2 services d'eau au lieu de 1.

8109 Inscrire 2 services d'eau au lieu de 1.

8188 Inscrire 3 services d'eau au lieu de 2.

8205 Inscrire 3 services d'eau au lieu de 2.

8224 Inscrire 4 services d'eau au lieu de 2.

8118 Inscrire 1 service d'eau.

8117 Inscrire 2 services d'eau.

8280 Inscrire 3 services d'eau au lieu de 2.

8249 Ajouter Aldoria Beauparlant comme propriétaire a 62-

64 Kent.

8430 Inscrire 2 services d'eau au lieu de 1.

8516 Inscrire 3 services d'eau au lieu de 2.

8519 Inscrire 11 services d'eau au lieu de 12.

QUARTIER 5 (Laurier)

9662 Inscrire 1 service d'eau au lieu de 2.

10052 Substituer Patrick Boyer à Lionel Charron, pour propriété sur Riv. Ottawa. (Factures à 54 St-André, Ottawa)

9687 Incrire 8 services d'eau au lieu de 7.

9284 Substituer Vve Chas. J. Taschereau à Chas. Taschereau comme propriétaire à 231 Maisonneuve.

9420 Substituer Emilien Fournier (269 Champlain) à Joseph St-Arnault comme propriétaire à 269 Champlain.

9637B Substituer Jean-Louis D'Aoust à Aldège Cayer comme propriétaire à 332 Notre-Dame.

9803 Incrire 1 service d'eau au lieu de 2.

9829 Incrire 2 services d'eau au lieu de 3.

9850 Incrire 1 service d'eau au lieu de 3.

9896 Incrire 1 service d'eau au lieu de $\frac{1}{2}$.

9951A Retrancher cette entrée. Panneaux réclame enlevés.

10000A Incrire $\frac{1}{2}$ service d'eau au lieu de 4.

9407 Substituer J.-Bte. Plante à Mme Ernest Pilon-Huneault comme propriétaire à 237-237 $\frac{1}{2}$ rue Champlain.

9362 Substituer Florentin Lambert à Pierre Beauséjour comme propriétaire à 238 Maisonneuve. (33' x 99')

9638 Substituer Simon Perron à Mme Philias Charron pour le lot $\frac{1}{2}$ Nord 142, ayant 33' de frontage rue Notre-Dame.

9670 Incrire 1 service d'eau au lieu de 2, du 1er août 1947.

9275 Substituer Jean Benoit à Lucien Gratton, et inscrire Dolorius Carrière comme occupant à 247 Maisonneuve.

10052 Substituer Roger Rochon à Patrick Boyer. Factures à 90 rue Parent, Ottawa, Ont.)

9586 Substituer Laurette Charbonneau à Frédéric Charbonneau comme propriétaire à 239 Notre-Dame.

9489 Substituer Urgel Deslauriers à Vve A. Deslauriers comme propriétaire à 384 Champlain.

10040A Incrire $\frac{1}{2}$ service d'eau au lieu de 1. (Factures à Boite 39, Pte. Gatineau.

10062C Retrancher bâisse incendiée, laissant terrain vacant. District Fédéral, propriétaire, exempté.

SUPPLEMENT
QUARTIER 1 (Val-Tétreau)

153A Incrire Gérard Gougeon pour le 10-5 et \$200.00 d'évaluation, vacant, $\frac{1}{4}$ service d'eau.

153 Retrancher \$200.00 et le 10-5, laissant le 10-4 et 10-11, avec \$525.00 pour terrain et \$1,150.00 pour bâtie, un total de \$1,675.00 au lieu de \$1,875.00 à 6 rue St-François.

QUARTIER 1A (Wrightville)

4220A Incrire William Wright pour la Partie Sud 254-406, 33' de frontage rue Walker, évaluation de \$600.00 pour terrain vacant et $\frac{1}{2}$ service d'eau. Factures à 5236 Ponsard Ave., Montréal.

4220 Substituer cadastre officiel 254-Nord 406 à 254-406, et substituer \$600.00 pour terrain à \$1,175.00, formant avec bâties évaluées à \$625.00 un total de \$1,225.00, 33' de frontage rue Walker pour améliorations locales etc.

QUARTIER 2 (Montcalm)

5561 Incrire Alphonse Meunier avec Mme Irène Meunier-Lizotte, comme propriétaire, à 37 Charlevoix.

QUARTIER 3 (Lafontaine)

- 6005 Incrire 13 services d'eau au lieu de 11.
- 6007 Incrire 6 services d'eau au lieu de 5.
- 6009 Incrire 7 services d'eau au lieu de 4.
- 6029 Incrire 11 services d'eau au lieu de 10.
- 6030 Incrire 9 services d'eau au lieu de 10.
- 6063 Incrire 5 services d'eau au lieu de 4.
- 6111 Incrire 2 services d'eau au lieu de 1.
- 6128 Incrire 2 services d'eau au lieu de 1.
- 6144 Incrire 13 services d'eau au lieu de 12.
- 6151 Incrire 4 services d'eau au lieu de 3.
- 6155 Incrire 3 services d'eau au lieu de 2.
- 6185 Incrire 3 services d'eau au lieu de 2.
- 6187 Incrire 4 services d'eau au lieu de 3.
- 6206 Incrire 3 services d'eau au lieu de 2.
- 6210 Incrire 3 services d'eau au lieu de 2.

- 6227 Inscrire 3 services d'eau au lieu de 2.
6229 Inscrire 5 services d'eau au lieu de 2.
6248 Inscrire 3 services d'eau au lieu de 2.
6307 Inscrire 3 services d'eau au lieu 2.
6311 Inscrire 2 services d'eau au lieu de 1.
6425 Inscrire 9 services d'eau au lieu de 8.
6437 Inscrire 5 services d'eau au lieu de 4.
6453 Inscrire 4 services d'eau au lieu de 3.
6484 Inscrire 2 services d'eau au lieu de 1.
6083-6084 Substituer Edmond Bériault à Francis Rousseau
pour 72-76-78 rue Wright.

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD
Evaluateur.

10ième RAPPORT du COMITE de FEU, LUMIERE et ALARME
A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Feu, Lumière et Alarme dûment assemblé en chambre, mardi le 30 septembre 1947 auquel assistaient: Monsieur l'échevin J. E. Bériault, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet et les échevins L. Labelle, A. Lavigne, E. Laramée, L. Emond, D. Joanisse, A. Maurice, F.-E. St-Jean, H. Gauthier et W. Dussault.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

DEPARTEMENT LUMIERE et ALARME

25	Kelly & Leduc	\$0.43
26	St-Denis Service Station	53.78
27	R. O. Morris Motors Ltd	0.41
28	Northern Electric	216.09
29	Z. Miron & Fils	2.00
30	M. Levitan	1.23
31	Alie Machine Shop	17.50

DEPARTEMENT DU FEU

32	Marian Tomaro	1,698.00
----	---------------	----------

33	Boucher Frères	502.33
34	Welch & Johnston	16.31
35	C. H. Wood & Co. Ltd	5.09
36	Henry T. Scott	12.00
37	Roy Typewriter Service	7.75
38	Perfection Metal Polish Co.	10.50
39	C. H. Petch Co. Ltd	16.50
40	Murphy-Deacon-Manor Co. Ltd	0.45
41	Thomas Moncion	71.07
42	John Millen & Son Ltd	3.94
43	R. O. Morris Motors Ltd	158.06
44	Imperial Oil Ltd	94.50
45	Hull-Montréal Express	0.50
46	Charron & Ménard	6.53
47	Blondin Motors	1,341.59
48	Bickle-Seagrave Ltd	6.20
		4,242.76

SALAIRE: Paie Nos. 18-19-20-21-22 (sept. 1947)

Département du Feu	\$30.40
Département Lumière et Alarme	245.20

J. E. Bériault, président	A. Maurice
A. Morin	J. Pilon
E. Laramée	W. Dussault
A. Desjardins	A. Lavigne
H. Gauthier	L. Labelle
F. E. St-Jean	D. Joanisse

4. Proposé par l'échevin J. E. Bériault, secondé par l'échevin
L. Emond:

Que le 10ième rapport du comité de Feu, Lumière et Alarmé,
soit approuvé et que le Trésorier de la Cité soit autorisé à payer
les comptes au montant de \$4,242.76 suivant liste au dit rapport.

Adopté

10ième RAPPORT DU COMITÉ DE POLICE

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Police dûment assemblé en chambre, mardi le 30 septembre 1947 auquel assistaient: Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins L. Labelle, A. Lavigne, E. Laramée, L. Emond, A. Morin, J.-E. Bériault, D. Joanisse, A. Maurice, F. E. St-Jean, H. Gauthier, et W. Dussault.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

49	Kelly & Leduc	\$0.57
50	R.O. Morris Motors Ltd	466.05
51	Roy Typewriter Service	7.00
52	Marian Tomaro	2,320.00
53	W. K. Ganong	50.00
54	Auguste Anderson	5.70
55	Wilfrid Carpentier	5.00
56	L. Régimbald	0.40
57	Dr. J. C. Simard	3.00
58	Might Directories Ltd	16.20
59	Wm. Scully Ltd	15.42
60	Jacques Charron	0.60
61	Pharmacie Union	0.75
62	P. D'Aoust	10.53
63	R. O. Morris Motors Ltd	1.76
64	Caverhill Learmont & Co.	4.35
65	Dépt. du Feu	92.27
66	Charron-Ménard	0.36
67	H. L. Byles	1.00
68	By-Town service station	1.20
69	Caisse Police	5.29
70	Caisse Police	0.71
71	Caisse Police	0.55
72	Caisse Police	0.49
		3,009.20

SALAIRE: Paie Nos. 18-19-20-21-22 (sept. 1947)

Département de Police \$13.20

J. A. Morin	J. Pilon
E. Laramée	D. Joanisse
J. A. Maurice	J. E. Bériault
H. Gauthier	L. Labelle
F. E. St-Jean	A. Desjardins
A. Lavigne	

.5 Proposé par l'échevin A. Morin, secondé par l'échevin .
H. Gauthier:

Que le 10ième rapport du comité de Police, soit approuvé et que
le Trésorier de la Cité soit autorisé à payer les comptes au montant
de \$3,009.20 suivant liste au dit rapport.

Adopté

10ième RAPPORT DU COMITE DE L'EAU

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de L'eau dûment assemblé en chambre, mardi le
30 septembre 1947, auquel assistaient Son Honneur le Maire
Raymond Brunet, et les échevins L. Labelle, A. Lavigne, E. Laramée,
L. Emond, A. Morin, J.-E. Bériault, D. Joanisse, A. Maurice,
F.-E. St-Jean, H. Gauthier, et W. Dussault.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour
paiement.

73	M. Zagerman & Co. Ltd	\$12.67
74	Wallace & Tiernan Ltd	81.32
75	St-Denis Service Station	0.50
76	Thos. Robertson Ltd	60.61
77	People's Gas Supply Co. Ltd.	6.25
78	Prud'homme Frères	355.32
79	Jos. Pilon Ltée	250.35
80	Ont. Ready Mix Concrete Ltd.	75.24
81	Ottawa Light Heat	6.29
82	Neptune Meters Ltd.	8.41
83	Nichols Chemical Co. Ltd	33.64
84	Armand Montsion	8.00

85	Muller Ltd		32.34
86	M. Mongeon		18.00
87	R. O. Morris Motors Ltd		1.63
88	Ligouri Laframboise		41.86
89	Thos. Lawson & Sons Ltd		317.74
90	A. Bélanger & Fils		22.75
91	L'Opinion		8.28
92	Jean Labelle		4.20
93	Laurentian Stone Co. Ltd		133.79
94	P. A. Larocque		1.02
95	Keyes Supply Co. Ltd		17.80
96	Kelly & Leduc		30.55
97	Journal Dailies		8.40
98	Geo. P. Harris Ltd		259.60
99	Gatineau Power Co.		229.50
100	General Supply Co. Ltd.		122.70
101	Joseph Fex		2.00
102	Dunlop Tire		26.90
103	P. D'aoust		2.80
104	Caverhill, Learmont & Co. Ltd		61.34
105	Canada Iron Foundries Ltd		41.70
106	J. Baillot & Fils		4.56
107	Alie Machine Shop		28.78
108	Nichols Chemical Co. Ltd (note de crédit)		\$960.00
			2,316.84

SALAIRE: Paie Nos. 18-19-20-21-22 (sept. 1947)

Réparations-services		\$2,503.56
Bornes-Fontaines		509.55
Tuyaux principaux		2,414.37
Arrosage		451.19
Chateau d'eau		153.60

J. Pilon, président	A. Desjardins
H. Gauthier	A. Maurice
A. Morin	F. E. St-Jean
L. Labelle	A. Lavigne
W. Dussault	J. E. Bériault

6. Proposé par l'échevin J. Pilon, secondé par l'échevin D. Joanisse:

Que le 10ième rapport du comité de l'Eau soit approuvé et que le Trésorier de la Cité soit autorisé à payer les comptes au montant de \$2,816.84 suivant liste au dit rapport.

Adopté

10ième RAPPORT du COMITE des RUES et AMELIORATIONS
A la Corporation de la Cité de Hull

Le comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en chambre, mardi le 30 septembre 1947, auquel assistaient: Monsieur l'échevin D. Joanisse, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins L. Labelle, A. Lavigne, E. Laramée, L. Emond, A. Morin, J.-E. Bériault, A. Maurice, F.-E. St-Jean, H. Gauthier et W. Dussault.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

109	Wright Brothers Supply Ltd	\$495.67
110	Simplex Sales & Dist.	2.50
111	Sherwin-Williams Co.	13.32
112	Prud'homme Frères	210.16
113	Ottawa Paint Works Ltd.....	44.55
114	Ontario Hughes-Owens Co. Ltd	226.37
115	McColl-Frontenac Oil Co. Ltd	382.58
116	A. Montsion	8.00
117	Laurentian Stone Co.	102.56
118	H. Lafleur	1.02
119	Lemay Electrique Enrg.	25.56
120	Keyes Supply Co. Ltd	33.88
121	Kelly & Leduc	2.45
122	Imperial Oil Ltd	2,714.25
123	W. A. Hare	21.00
124	Gatineau Power Co.	73.86
125	General Supply Co. Ltd	28.76
126	E. B. Eddy Co.	4.00
127	P. D'Aoust Ltd	7.68

128	Can. Pacific Ry Co.	134.95
129	Campbell Steel Ltd	8.75
130	A. Champagne	3.00
131	A. Chatelain	13.37
132	Can. Bitumus Co. Ltd	373.08
133	Caverhill, Learmont & Co. Ltd	211.20
134	J. Baillot & Fils Ltée	13.39
135	E. Bélanger & Cie	1,000.00
136	Alie Machine Shop	12.45
137	Dussault & Courville	1,768.80

7,937.16

SALAIRE: Paies Nos. 18-19-20-21-22 (sept 1947)

Neige	\$122.80
Egoûts	1,766.64
Rues pavées	2,792.79
Règl. 448	7,124.85
Règl. 444	848.56
Travaux publics	75.00
Vacances et maladies	1,666.05

J. A. Morin	A. Lavigne
E. Laramée	J. Pilon
J. A. Maurice	A. Desjardins
H. Gauthier	L. Labelle
W. Dussault	J. E. Bériault

7. Proposé par l'échevin D. Joannis, secondé par l'échevin
J. A. Morin

Que le 10ième rapport du comité des Rues et améliorations soit approuvé et que le Trésorier de la Cité soit autorisé à payer les comptes au montant de \$7,937.16 suivant liste au dit rapport.

Adopté

10ième RAPPORT DU COMITE DE PARCS ET MARCHE
A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Parcs et Marché dûment assemblé en chambre, mardi le 30 septembre 1947, auquel assistaient: Monsieur l'échevin

J. A. Morin, Président, Son honneur le Maire Raymond Brunet et les échevins L. Labelle, A. Lavigne, E. Laramée, L. Emond, J.-E. Bériault, D. Joanisse, A. Maurice, F. E. St-Jean, H. Gauthier, et W. Dussault.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

138	Gatineau Power Co.....	(Marché)	\$1.84
139	Thos. Moncion	"	6.58
140	Z. Miron & Fils	"	0.43
141	A. Bélanger	"	7.14
142	Bell Tel. Co.	"	9.30
143	Marchand Electrical Co.	"	6.56
144	Gatineau Power Co.	"	1.02
145	Omer Méthot	(Parcs)	1.00
146	A. Chatelain	"	5.61
			39.48

SALAIRE: Paies Nos. 18-19-20-21-22 (sept 1947)
Parcs \$273.80

J. A. Morin, Président	F. E. St-Jean
H. Gauthier	L. Labelle
D. Joanisse	A. Desjardins
A. Maurice	A. Lavigne
J. Pilon	E. Laramée
W. Dussault	E. Bériault

8. Proposé par l'échevin A. Morin, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Que le 10ième rapport du comité de Parcs et Marché soit approuvé et que le Trésorier de la Cité soit autorisé à payer les comptes au montant de \$39.48 suivant liste au dit rapport.

Adopté.

10ième RAPPORT du COMITE de SANTE et HOSPITALISATION
A la Corporation de la Cité de Hull

Le comité de Santé et Hospitalisation dûment assemblé en

chambre, mardi le 30 septembre 1947, auquel assistaient: Monsieur l'échevin F. E. St-Jean, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins L. Labelle, A. Lavigne, E. Laramée, L. Emond, A. Morin, J.-E. Bériault, D. Joanisse, A. Maurice, H. Gauthier et W. Dussault.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

147	Kelly & Leduc	(Santé)	\$2.70
148	Orphelinat Srs. Charité	"	3.00
149	A. Beauchamp	"	48.00
150	Ministère de la Santé	(hosp.)	25,960.05
151	Orphelinat St-Joseph	"	1,756.50
152	Hôpital Gén. Ottawa	"	24.00
153	Hosp. St-Charles	"	1,378.58
154	Yvain Lambert	(Ass. munici.)	6.00
155	Gouin & Lalonde	"	10.00
156	Edmond Laramée	"	30.00
157	M. T. Lévesque	"	6.00
158	J. R. Charron	"	2.00
159	Jos. E. Monette	"	6.00
160	D. St-Martin	"	110.00
161	A. L. Raymond	"	147.00
162	Hector Plouffe	"	5.00
			29,494.83

SALAIRE: Paie Nos. 18-19-20-21-22 (sept. 1947)

Hospitalisation	\$62.50
Assistance municipale	110.00
Vidanges	62.50

F. E. St-Jean, Président	J. A. Maurice
A. Morin	J. Pilon
E. Laramée	J. D. Joanisse
A. Desjardins	A. Lavigne
H. Gauthier	L. Labelle
J. W. Dussault	J. E. Bériault

9. Proposé par l'échevin F. E. St-Jean, secondé par l'échevin A. Morin:

Que le 10ième rapport du comité de Santé et Hospitalisation soit approuvé et que le Trésorier de la Cité soit autorisé à payer les comptes au montant de \$29,494.83 suivant liste au dit rapport.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin D. Joanisse, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Que l'ingénieur en chef de la Cité de Hull soit autorisé de faire les dépenses durant le mois d'octobre 1947:—Comité des bâtisses \$950.00; Bureau du gérant-ent. \$40.00; Bornes-fontaines \$2,650.00; Police-ent. \$2,950.00; Lumière et alarme \$520.00; Travaux publics-ent. \$150.00; Rues pavées \$3,150.00; Rues de terre \$250.00; Parcs \$260.00; Barrières \$150.00; Chantier municipal \$80.00; Arrosage \$550.00; Vidanges \$50.00; Dépt. santé-ent. \$50.00; Secours-chômage \$300.00; Terrains de jeux \$250.00; Chateau d'eau \$550.00; Services-entretien \$2,600.00; Tuyaux Principaux \$9,300.00.

Ces dépenses sont chargées à même les appropriations pour l'année 1947-1948.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin J. Pilon, secondé par l'échevin L. Emond:

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé de payer à monsieur E. Plouffe, 287½ rue Montcalm, la somme de \$140.00 comme paiement final du travail exécuté à la bâtisse des pompes auxiliaires du chemin de la Montagne.

Les fonds devant être pris à même les prévisions du règlement 444.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin A. Morin, secondé par l'échevin D. Joanisse.

Que le Gérant soit autorisé de faire faire l'installation d'une lampe de rue au marché, dont le coût ne devra pas dépasser la somme de \$50.00 prise à même les appropriations du marché.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin J. E. Bériault, secondé par l'échevin L. Emond:

Que le vieux camion Chevrolet du département d'incendie soit vendu à Jean Auger, ramoneur officiel de la Cité de Hull pour la somme de \$100.00.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin D. Joanisse, secondé par l'échevin J. Pilon:

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé de transporter la somme de \$5,000.00 des appropriations du budget 1947-1948 de l'item "490 - imprévus" à l'item "467 - entretien des égoûts".

Adopté.

15. Proposé par l'échevin W. Dussault, secondé par l'échevin A. Desjardins.

Que le rapport du Gérant en date du 6 octobre 1947 soit approuvé et que le Gérant soit autorisé à procéder aux travaux de construction d'égoût dans la rue Notre-Dame à partir de la rue Marston jusqu'à une distance d'environ 100 pieds. Ces travaux ne devant pas être entrepris avant que les propriétaires ci-dessous nommés n'aient déposé chez le Trésorier de la Cité le coût de leur service dégoût savoir:—

Cadastre

125	J. V. Cholette	\$214.72
N-128	M. Trottier	109.93
S-128	J. L. Daoust	21.63
131	M. Dompierre	124.65
S-129	A. Cayer	130.40

N-129 A. Cayer 91.14
Adopté.

16. Proposé par l'échevin J. Pilon, secondé par l'échevin L. Labelle:

Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés de signer au nom de la Cité de Hull, le contrat soumis par Central Mortgage and Housing Corporation Limited couvrant les projets nos. 1 et 2. Les modifications mentionnées au rapport du Gérant en date du 6 octobre 1947 devront être faites au dit contrat avant sa signature.

Adopté.

17. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin L. Emond:

Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés à signer, au nom de la Cité de Hull, le contrat avec Central Mortgage and Housing Corporation Ltd pour l'achat du centre communal situé sur la rue Ste-Marie.

Le Gérant devra faire les négociations nécessaires avec Central Mortgage and Housing Corporation Ltd pour faire rayer la clause cinq (5) du dit contrat avant signature.

Adopté.

18. Proposé par l'échevin D. Joanisse, secondé par l'échevin J. E. Bériault:

Qu'un octroi de \$100.00 soit payé aux Editions Royal Enrg. re: publication de l'annuaire des adresses et que le Greffier soit autorisé à commander 25 exemplaires à \$5.40 chacun.

Adopté.

19. Proposé par l'échevin W. Dussault, secondé par l'échevin A. Maurice:

Que le résorier soit autorisé de transporter la somme de \$2,800.00 de l'item "imprévus" à l'item "451-barrière."

Adopté.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District de Hull

{ CITE DE HULL

A une assemblée du Conseil de la Cité de Hull, tenue à l'Hôtel-de-Ville, le sixième jour d'octobre 1947, à huit heures de l'après-midi, à laquelle étaient présents :

Son Honneur le Maire, M. Raymond Brunet, au fauteuil et les échevins Léo Labelle, A. Lavigne, E. Laramée, L. Emond, A. Morin, J. Pilon, E. Bériault, J. D. Joanisse, A. Maurice, F. E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et W. Dussault, formant quorum du dit Conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le règlement suivant a été lu, proposé et adopté :

REGLEMENT NUMERO 456

établissant un fonds de pension de retraite

ATTENDU que depuis plusieurs années, les officiers et employés de la Corporation demandent au Conseil d'établir un fonds de pension de retraite ;

ATTENDU que les différentes unions représentant les dits employés ont aussi fait la même demande ;

ATTENDU que ce Conseil a décidé d'agréer aux dites demandes et d'établir le dit fonds de pension en accordant une subvention basée sur le salaire des officiers et employés en faisant partie et ce tel que ci-après déterminé ;

ATTENDU qu'avis de motion a été régulièrement donné à une session antérieure de ce conseil ;

IL EST PAR LE PRESENT REGLEMENT ordonné et statué comme suit :

1— La Cité par les présentes établit un fonds de pension de retraite pour ses officiers et employés et ce de la manière et aux conditions ci-dessous mentionnées dans la convention soumise par

Sa Majesté le Roi, représenté par le Ministre du Travail du Canada et acceptée par ce Conseil, la dite convention étant attachée aux présentes pour se lire avec icelui et en faire partie;

2— La Cité est autorisé à consentir avec Sa Majesté le Roi représenté par le Ministre du Travail du Canada la convention faisant partie du présent règlement en rapport avec l'établissement et le maintien du dit fonds de pension de retraite. Le Maire et le Greffier de la Cité sont par les présentes autorisés à signer la dite convention pour et au nom du Conseil;

3— Le Conseil devra annuellement prévoir dans ses estimés un montant annuel suffisant requis pour payer sa part des dites anuités, en vertu du dit contrat. Le Trésorier de la Cité devra retenir les montants prévus au dit contrat sur le salaire des employés faisant partie d'icelui et il devra verser annuellement les dites sommes, conformément aux termes du dit contrat;

4— Chaque officier ou employé de la Cité, qualifié pour se prévaloir du dit fonds de pension de retraite sera libre d'en prendre avantage et les montants prévus au dit fonds de pension lui seront dûment versés en autant qu'il accomplira les conditions mentionnées au dit contrat;

5— Tout officier ou employé de la Cité désirant se prévaloir du dit fonds de pension devra signer l'application requise et autoriser la Cité, par écrit, à déduire sur son salaire les paiements mentionnés au dit contrat;

6— Tout employé demandant à être enregistré sous le dit contrat aura droit d'obtenir une copie du présent règlement lors de sa demande;

7— Le présent règlement viendra en force et vigueur conformément à la loi.

FAIT ET PASSE en la Cité de Hull, les jours et an en premier lieu mentionnés.

RAYMOND BRUNET

Maire

H. LEON LEBLANC

Greffier

CONVENTION

ENTRE

SA MAJESTE LE ROI, représenté par le Ministre
du Travail du Canada,

Partie de première part

ET

LA CITE DE HULL, corps politique et incorporé aux
présentes représentée par Son Honneur le Maire
Raymond Brunet, et son Greffier, M. H. Léon Leblanc,
tous deux des cité et district de Hull.

Partie de deuxième part.

DEFINITIONS

AUX PRESENTES, L'EXPRESSION

- (a) "patron" désigne la Cité de Hull;
 - (b) "employé" désigne un fonctionnaire à temps continu, ou tous autres employés réguliers à temps continu, du patron résidant ou domiciliés au Canada.
 - (c) "Gouvernement" désigne le Service des rentes sur l'Etat, au Ministère canadien du Travail;
 - (d) "plan" signifie le plan de rentes de retraite indiqué ci-après;
 - (e) "membre" désigne un employé qui a signé la formule de demande prévue et a autorisé les retenues requises sur ses gains d'après les stipulations du plan;
 - (f) "gains" signifie la rémunération totale qu'un membre a reçue du patron;
 - (g) le pronom masculin comprend le féminin, à moins que le contexte n'indique le contraire.
- 1o. Le présent contrat entrera en vigueur le 1 août 1947;
- 2o. (a) Chaque employé actuel est admis à devenir membre du plan, à la date d'entrée en vigueur de ce dernier;
- (i) S'il n'a pas alors atteint l'âge de retraite normale spécifié aux présentes;

(ii) S'il compte au moins une année de service continu auprès du patron;

(b) Tous les autres employés, actuels et futurs, seront admis à devenir membres du plan le premier jour du mois qui suivra l'accomplissement des conditions d'admission précitées.

(c) Les employés actuels ont le choix de participer au plan lorsqu'ils deviennent admissibles, mais les personnes qui deviendront des employés après la date d'entrée en vigueur du plan devront y participer lorsqu'elles auront rempli les conditions d'admission précitées;

(d) Sans le consentement du patron, un employé qui devient membre du plan ne peut s'en retirer aussi longtemps qu'il demeure au service de la Cité et qu'il n'a pas atteint l'âge de retraite. Un employé qui se retire de la sorte peut être considéré aux fins du présent plan, comme ayant terminé ses services, et aucune autre contribution ne sera effectuée par le dit employé, ou par le patron au compte du dit employé, sous le régime du présent plan.

30. Pour devenir membre du plan, l'employé admissible doit signer la proposition d'achat prévue et autoriser les retenues requises sur ses gains selon les stipulations du plan;

40. La date de retraite normale d'un membre sera le premier jour du mois coïncidant avec l'arrivée de l'âge de retraite normale, ou la suivant immédiatement, et qui est de 65 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes;

50. Dans des circonstances particulières et avec le consentement du patron, il peut être permis à un membre de se retirer pendant la période décennale immédiatement antérieure à la date de retraite normale, ou à toute autre époque pour cause de maladie ou d'invalidité, selon que le détermine le patron. Le montant de rente alors payable au membre s'établira sur une échelle réduite et sera fixé d'après l'âge atteint et toutes les contributions versées par lui-même et par le patron pour son compte;

60. Dans des circonstances particulières et par entente avec son patron, un membre peut continuer dans son emploi après

la date de sa retraite normale, mais dans ce cas toutes les contributions prendront fin et sa rente deviendra néanmoins exigible à la date de sa retraite normale :

70. (a) Employé:

Chaque membre du plan versera, à titre de contribution, 4 pour cent de ses gains;

(b) Patron:

Pour chaque membre du plan, le patron versera, à titre de contribution, un montant égal à 4 pour cent des gains du dit membre;

(c) Les contributions d'un membre seront retenues sur ses gains par le patron et remises au Gouvernement à la fin de chaque trimestre, avec les contributions patronales pour la même période. Si les contributions faites par et pour un membre deviennent suffisantes, avant la date de sa retraite, pour acheter la rente maximum qu'il lui est permis d'obtenir du Gouvernement (\$1,200.00) par année, aucune autre contribution ne sera payable au Gouvernement par le membre ou par le patron pour son compte;

(d) Aux fins du présent plan, la détermination, par le patron, des gains et de la durée du service d'un membre sera définitive;

80. Un employé peut contribuer à l'égard de ses années de services avec le patron avant son inscription au plan un montant total n'excédant pas 4 p. 100 du total de ses gages de la date de son entrée à l'emploi jusqu'au 1er août 1947. L'employé est libre de choisir la méthode de paiement qui convient en tant que le total versé n'excède pas \$900.00 dans le cours d'une année;

90. (a) Chaque membre du plan recevra à la date de retraite normale, sous réserve des présentes, le montant de rente qui aura été acheté par ses propres contributions et les contributions du patron;

(b)) Les rentes de retraite prévues par le plan seront achetées du Gouvernement. La rente maximum que le Gouvernement peut accorder sur la vie de chaque membre est de \$1,200.00 par année,

ce qui comprend le montant de rente auquel un membre peut ou pourra avoir droit en vertu d'un contrat individuel de rentes sur l'Etat;

10o. La rente de retraite commencera à la date de retraite du membre; elle sera payable par versements mensuels sa vie durant;

Si, à la date de sa retraite, les contributions au crédit d'un membre ne suffisent pas pour acheter, en son nom, la rente minimum sur l'Etat de \$10.00 par année, ces contributions lui seront payées en une somme globale, avec intérêts selon que le prescrit la Loi des rentes sur l'Etat.

11o. Au lieu du type normal de rente décrit au paragraphe 10 du présent plan, le membre peut choisir tout autre type de rente qu'il est permis d'obtenir du Gouvernement, le montant de la rente étant rajusté selon le choix exercé. Par exemple, l'une des options réside dans la rente au survivant selon laquelle le membre peut désigner une autre personne, - généralement sa femme - pour son co-rentier. Il serait payé un moindre montant de rente de retraite durant la vie du membre et de son co-rentier, et les versements de rente continueraient durant le reste de la vie du survivant. Les autres types de rente facultatifs qu'on peut obtenir du Gouvernement seront décrits sur demande;

Le choix du type de rente facultatif doit être fait par le membre au moins cinq ans avant l'ouverture de sa rente de retraite (que ce soit à la date de retraite normale ou antérieure), ou dans les six mois du jour de son inscription auprès du Gouvernement;

12o. Si pour une raison autre que celle de son décès, un membre cesse d'être employé par le patron avant la date de sa retraite normale, le total des contributions qu'il a effectuées sous le régime du plan demeurera à son crédit, auprès du Gouvernement, pour lui fournir une rente commençant à la date de retraite normale où à un anniversaire antérieur de celle-ci. Le membre aura le privilège de continuer les contributions afin d'augmenter le montant de sa rente.

En plus, si le membre a complété cinq années et plus de service avec le patron, il recevra la rente qui aura été achetée par les contributions versées en sa faveur par le patron, suivant le pourcentage ci-après établi.

DUREE DE SERVICE

POURCENTAGE ATTRIBUE

5 ans	50% contribution de la Cité
6 "	60% " "
7 "	70% " "
8 "	80% " "
9 "	90% " "
10 "	100% " "

130. Tout employé ré-engagé est réputé un nouvel employé, aux fins du présent plan;

140. Si un membre décède avant l'échéance du premier versement de sa rente de retraite, son bénéficiaire désigné touchera un montant égale aux contributions du membre, en une somme globale, avec intérêts jusqu'à la date du décès selon les dispositions de la Loi des rentes sur l'Etat. (Le taux courant d'intérêt est de 4 p. 100 l'an, composé annuellement).

De plus, si à la date de son décès le membre est à l'emploi du patron, ou s'il a terminé son emploi avec le patron après avoir complété au moins cinq années de service et plus, son bénéficiaire désigné aura droit de recevoir un pourcentage des contributions versées en faveur du membre par le patron, suivant le tableau ci-après mentionné.

DUREE DE SERVICE

POURCENTAGE ATTRIBUE

5 ans	50% contribution de la Cité
6 "	60% " "
7 "	70% " "
8 "	80% " "
9 "	90% " "
10 "	100% " "

150. Si un membre décède après l'échéance du premier versement de sa rente de retraite, mais avant d'avoir reçu 60 versements

de rente, les paiements de rente seront continués à son bénéficiaire désigné jusqu'à ce que 60 versements mensuels aient été payés en tout;

Cependant, lorsqu'un membre a choisi un type de rente facultatif, les prestations en cas de décès, s'il en est, seront déterminées en conséquence.

160. Un membre peut désigner un bénéficiaire pour recevoir toutes sommes exigibles lors de son décès, ou dans la suite. Le bénéficiaire peut être ou une personne quelconque, ou les représentants légaux du membre. Ce dernier peut changer de bénéficiaire à l'occasion avec l'assentiment du Gouvernement. Si, au décès de membre, il n'existe pas de bénéficiaire désigné, ou si la personne que le membre désigne pour son bénéficiaire n'est pas vivante, les sommes exigibles, lors du décès ou dans la suite, seront payables à ces représentants légaux.

170. Les absences autorisées ne constituent pas une terminaison d'emploi, aux fins du présent plan. Elles sont toutefois régiees par ce qui suit:—

(a) Si le membre reçoit un salaire, les contributions continueront, et il aura droit à toutes les prestations comme s'il avait été effectivement au travail.

(b) Si le membre ne reçoit pas de salaire, les contributions peuvent cesser, mais les prestations antérieurement achetées ne seront aucunement atteintes. S'il retourne activement au service du patron, les contributions seront reprises.

180. (a) Sont inaccessibles, par acte volontaire ou par l'effet de la loi, la rente de retraite et les autres prestations relevant du plan.

(b) Il est interdit à tout membre de retirer ses contributions, ou d'emprunter sur celles-ci à quelque époque que ce soit.

190. La participation au présent plan ne donne à aucun membre le droit d'être retenu au service du patron, non plus qu'un titre à des prestations de retraite, à moins que le droit à ces dernières n'ait été spécifiquement acquis sous le régime du dit plan;

20o. Le patron peut décider toutes questions relatives au fonctionnement, à l'application et à l'interprétation du plan qui ne sont pas spécifiquement visées par les présentes, dans la mesure où il n'y a aucun conflit avec les règles, les règlements et la pratique du Service des rentes sur l'Etat. En cas de conflit, la décision de ce service prévaudra.

Il incombera au patron de verser au Gouvernement les contributions recueillies des membres, avec celles qu'il doit effectuer sous le régime du plan. Le Gouvernement sera tenu d'acquitter la rente ou les autres prestations en conformité des contributions reçues.

21o. (a) Le patron espère et compte continuer le plan indéfiniment, mais il se réserve le droit de le modifier ou discontinue en tout temps. Aucune modification apportée au plan n'influera sur les conditions de paiement, ni sur le montant de la rente achetée au moyen des contributions remises au Gouvernement, avant la date de la dite modification.

(b) Dans le cas de discontinuation du plan les contributions effectuées par le patron ne peuvent pas être retirées mais, nonobstant ce que renferment les présentes, doivent être aussitôt attribuées aux membres et intégralement employées à leur profit, selon les règles, les règlements et la pratique du Service des rentes sur l'Etat.

(c) Le patron espère et compte accorder aux employés actuellement au service de la ville et contributeurs au plan de pension et qui seront mis à leur retraite, les mêmes avantages et priviléges minimum (a) qui ont été accordés dans le passé aux employés mis à leur retraite, advenant que la pension sous ce plan n'atteigne pas un minimum du tiers du salaire des dits employés au moment de leur retraite.

22o. Tout employé qui devient membre du plan recevra un certificat attestant qu'il a été inscrit sous le régime du contrat collectif de rentes délivré au patron par le gouvernement. À la retraite ou à l'expiration du service, le membre recevra un contrat individuel de rentes sur l'Etat, spécifiant les prestations auxquelles il a droit.

TEMOINS:

SÀ MAJESTE LE ROI REPRESENTE
PAR LE MINISTRE DU TRAVAIL DU
CANADA.

Partie de Première Part.

LA CITE DE HULL
RAYMOND BRUNET
Maire

H. LEON LEBLANC
Greffier

Partie de Seconde Part.

20. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin J. Pilon:

Que le règlement numéro 456 établissant un fond de pension de retraite pour les employés municipaux soit approuvé et que le Greffier de la Cité soit autorisé à faire les procédures requises par la loi pour la mise en vigueur de ce règlement.

Adopté.

Hull, le 6 octobre 1947.

Je, soussigné, donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour modifier le règlement numéro 390 de manière à ne charger qu'une licence annuelle de \$10.00 au propriétaire ou opérateur de chenil.

(signé) L. EMOND
échevin

Hull, le 6 octobre 1947

Je donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai qu'un montant de \$50.00 soit employé pour un octroi au groupe

l'Art Dramatique de Hull. Les fonds devant être pris à même les appropriations pour "publicité."

(signé) W. DUSSAULT
échevin

Je, soussigné, Trésorier de la Cité de Hull certifie qu'il y a des fonds disponibles au crédit de l'appropriation ci-dessus mentionnée.

(signé) JOS. RAYMOND
trésorier.

Hull, le 6 octobre 1947.

Je donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai qu'un montant de \$75.00 soit employé pour une page d'annonce dans le numéro spécial du journal "Le Progrès de Hull", Les fonds devant être pris à même les appropriations pour "Congrès de l'Union des Municipalités.

(signé) D. JOANISSE
échevin

Je, soussigné, Trésorier de la Cité de Hull, certifie qu'il y a des fonds disponibles au crédit de l'appropriation ci-dessus mentionnée.

(signé) JOS. RAYMOND
trésorier.

Hull, le 6 octobre 1947.

Je donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai qu'un montant de \$50.00 soit employé pour une page d'annonce dans un livre-souvenir qui sera publié par l'Association professionnelle Catholique des Voyageurs de Commerce. Les fonds devant être pris à même les appropriations pour "publicité".

(signé) D. JOANISSE
échevin

Je, soussigné, Trésorier de la Cité de Hull, certifie qu'il y a des fonds disponibles au crédit de l'appropriation ci-dessus mentionnée.

(signé) JOS. RAYMOND
trésorier.

Hull, le 6 octobre 1947.

Je donne avis de motion qu'à la prochaine asemblée je proposerai qu'un montant de \$30.00 soit employé pour une annonce dans le magazine "Parks & Recreation". Les fonds devant être pris à même les appropriations pour "publicité".

(signé) ARTHUR LAVIGNE
échevin

Je, soussigné, Trésorier de la Cité de Hull, certifie qu'il y a des fonds disponibles au crédit de l'appropriation ci-dessus mentionnée.

(signé) JOS. RAYMOND
trésorier.

Ajournement à jeudi le 9 octobre 1947.



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC CITE DE HULL
District de Hull

No. 32

SEANCE DU 9 OCTOBRE 1947

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la Cité de Hull, tenue le 9 octobre 1947, au lieu ordinaire des séances du dit conseil, à l'hôtel de ville de la dite Cité, à huit heures de l'après-midi, à laquelle sont présents:

Son Honneur le Maire, monsieur Raymond Brunet, au fauteuil, et les échevins A. Labelle, A. Lavigne, E. Laramée, L. Emond, A. Morin, J. Pilon, D. Joanisse, A. Maurice, H. Gauthier et W. Dussault, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Monsieur l'échevin St-Jean prend son siège.

1. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin A. Maurice:

Que les communications qui viennent d'être lues, soient renvoyées à leurs comités respectifs, moins celles de:— Central Mortgage and Housing Corporation; Louis Robitaille; Association des distributeurs de lait.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à payer le compte de Emilien Plouffe au montant de \$552.00 pour travail de reconstruction de la cheminée de l'hôtel de ville. Ce montant est prévu à l'item "hôtel-de-ville."

Adopté.

3. Proposé par l'échevin J. Pilon, secondé par l'échevin A. Lavigne:

Que l'Ingénieur en chef de la Cité soit autorisé de faire l'achat de vannes tel que recommandé dans son rapport en date du 8 octobre 1947 au montant de \$4,250.00. Le Trésorier est autorisé à faire le transport de \$4,250.00 de l'item "490 - imprévus" à l'item "499 - entretien de tuyaux principaux".

Adopté.

4. Proposé par l'échevin D. Joanisse, secondé par l'échevin A. Maurice:

Que l'Ingénieur en chef de la Cité soit autorisé de faire exécuter le travail nécessaire pour remédier à la condition sanitaire intolérable qui existe actuellement aux numéros 52-53-54-55 rue Falardeau. Les fonds devant être pris à même l'item "égoûts" et ne dépassant pas la somme de \$150.00.

Que les aviseurs légaux avisent le conseil des moyens à prendre pour obtenir des propriétaires intéressés le remboursement de cette dépense.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin A. Morin:

Que monsieur J.S. Lefort soit nommé comme l'un des reviseurs aux honoraires de \$20.00 par séance et que messieurs I. Michaud et Z. A. Giard soient aussi nommés comme reviseurs aux honoraires de \$10.00 par séance.

Monsieur Bernard Clairoux agira comme secrétaire du dit bureau de revision pour l'année 1948-1949.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin D. Joanisse, secondé par l'échevin J. Pilon:

Que la résolution numéro 14 de l'assemblée ajournée du 15 septembre 1947, soit amendée en remplaçant les mots "le 13 octo-

bre" par les mots "le 14 octobre" et les mots le "20 octobre" par les mots le "21 octobre".

Cette modification est rendue nécessaire parce que le 13 octobre 1947 est un jour férié.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin D. Joanisse, secondé par l'échevin A. Lavigne:

Que tous les membres du conseil et Son Honneur le Maire soient délégués pour représenter le conseil de la Cité de Hull au Congrès de l'Union des Municipalités de la province de Québec qui se tiendra à Hull, le 27, 28, 29 et 30 octobre 1947, et que le Trésorier soit autorisé à payer les frais d'inscription.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin D. Joanisse, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Conformément à l'avis de motion et au certificat du Trésorier de la Cité attestant qu'il y a des fonds à même l'appropriation spéciale re: Congrès de l'union des municipalités, qu'un montant de \$75.00 soit employé pour une page d'annonce dans le numéro spécial du journal "Le Progrès de Hull" qui sera publié à l'occasion de la tenue de la réunion de l'Union des municipalités de la province de Québec qui aura lieu à Hull les 27, 28, et 30 octobre.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé de remettre au comité de réception et banquet la somme de \$350.00 prise à même les appro priations spéciales pour la préparation de la réception civique qui sera accordée par la Cité de Hull aux délégués qui assisteront au Congrès annuel de l'Union des municipalités de la province de Québec.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin D. Joanisse, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Qu'à l'avenir les honoraires à payer par la Cité, pour la sépulture des indigents, soient les suivantes:—

1—Pour les adultes la somme de \$32.00 plus les frais de fossoyage sur production du reçu des autorités compétentes.

2—Pour les enfants jusqu'à 5 ans révolus, la somme de \$10.00 plus les frais de fossoyage sur production du reçu des autorités compétentes. Les enfants agés de plus de 5 ans seront considérés comme des adultes.

Les entrepreneurs de pompes funèbres devront dans le cas d'un adulte, fournir un cercueil type "Social" un corbillard, un automobile, le salon funéraire ou le service à domicile.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin W. Dussault, secondé par l'échevin J. Pilon

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé de verser à titre d'octroi, la somme de \$50.00 à l'Ecole d'Art Dramatique de Hull, le tout conformément à l'avis de motion donné le 6 octobre et du certificat du Trésorier de la Cité attestant qu'il y a des fonds disponibles pour cette dépense et devant être pris à même l'appropriation "Publicité."

Adopté.

12. Proposé par l'échevin D. Joanisse, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Que le Greffier de la Cité soit autorisé de prendre une page d'annonce dans le livre-souvenir qui sera publié par l'Association Professionnel Catholique des Voyageurs de Commerce, au coût de \$50.00. Les fonds devant être pris à même les appropriations pour "publicité."

Adopté.

13. Proposé par l'échevin A. Lavigne, secondé par l'échevin D. Joanisse:

Pour faire suite à l'avis de motion donné le 6 octobre 1947, le Greffier est autorisé de prendre une annonce dans la magazine

“Canadian Parks and Recreation” au montant de \$30.00 à même lappropriation “publicité.”

Adopté.

14. Proposé par l'échevin W. Dussault, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que l'offre de l'installation de lampes au parc Cartier en 1948 soit acceptée aux conditions demandées que la Cité fournitse gratuitement l'énergie électrique.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin W. Dussault, secondé par l'échevin A. Morin:

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé de verser à l'Association Athlétique Amateur Hull-Volant, à titre d'octroi, la somme de \$100.00. Les fonds devant être pris à même les appropriations pour “publicité”, le tout conformément à l'avis de motion donné le 15 septembre 1947 et du certificat du trésorier de la Cité attestant qu'il y a des fonds disponibles pour cette dépense.

Adopté.

16. Proposé par l'échevin A. Morin ,secondé par l'échevin L. Emond:

Que les minutes des assemblées des 7, 14, 24 et 28 juillet 1947, imprimées et distribuées aux membres du conseil, soient confirmées.

Adopté.

17. Considérant que la bâtisse occupée comme écurie par la Clark Dairy est rendue à un point tel que ce n'est plus tolérable par les propriétaires des alentours par les odeurs nauséabondes qui émanent de cette place,

Il est proposé par l'échevin J. Pilon, secondé par l'échevin J. A. Morin:

Que monsieur le Gérant prenne les mesures nécessaires en collaboration avec le Directeur de l'Unité Sanitaire de Hull pour faire disparaître cette nuisance.

Adopté.

18. Proposé par l'échevin A. Morin, secondé par l'échevin J. Pilon:

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé de payer la somme de \$1,500.00 à Monsieur Marcel Ste-Marie, arpenteur-géomètre, comme deuxième versement, le premier ayant été fait par le Ministère des Terres et Fôrets sur son contrat de revision du cadastre de la Cité de Hull. Les fonds étant pris à même les appropriations du budget 1947-1948.

Adopté.

19. Considérant que de nombreuses plaintes ont été reçues de la part des propriétaires de la Cité de Hull, relativement au nombre d'employés municipaux qui sont des locataires;

Considérant que les propriétaires d'immeubles sont directement responsable de la dette de la Cité et que celle-ci constitue une créance hypothécaire sur leurs propriétés.

Considérant que les propriétaires d'immeubles sont les pourvoyeurs du trésor municipal,

Il est proposé par l'échevin J. Pilon, secondé par l'échevin A. Morin:

Qu'il serait dans l'intérêt de la bonne administration de notre Cité que tout employé occupant une position permanente responsable, tout surintendant et tout contremaître soient propriétaires d'immeubles dans la Cité de Hull.

Que le Gérant de la Cité soit informé de cette décision du Conseil afin de prendre les mesures nécessaires pour l'exécuter.

Messieurs Lavigne et Laramée, quittent leurs sièges.

Monsieur Laramée reprend son siège.

M. Lavigne reprend son siège.

Proposé en amendement par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que la résolution numéro 19 soit référée au comité général de ce conseil pour étude.

En faveur de l'amendement: les échevins Labelle, Lavigne, Laramée, Emond, Joanisse, Maurice, St-Jean, Gauthier, Dussault(9)

Contre: les échevins Morin et Pilon (2)

L'amendement est remporté et la motion principale défaite sur la même division.

20. Proposé par l'échevin J. Pilon, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que le plan d'une partie du lot 142-2, subdivisé et préparé par l'arpenteur-géomètre C. Rinfret en date du 11 septembre 1947, soit approuvé.

Du consentement du proposeur et du secondeur cette résolution est laissée sur la table pour être soumise à l'ingénieur en chef de la Cité pour étude et rapport au conseil.

21. Proposé par l'échevin L. Emond, secondé par l'échevin J. Pilon:

Que le comité du logement soit autorisé à faire les arrangements nécessaires pour louer la propriété 130 rue Laurier suivant les conditions mentionnées dans la lettre de la Central Mortgage and Housing Corporation en date du 9 octobre 1947.

Adopté.

22. Proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin D. Joanisse:

Que le Gérant de la Cité soit autorisé de faire les démarches nécessaires pour faire faire le déplacement d'un poteau en face de la propriété de monsieur D. St-Martin, 58 boulevard du Sacré-Coeur, étant donné que le propriétaire de ce poteau est inconnu.

Adopté.

23. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin D. Joanisse:

Que ce conseil lève séance et siège en comité général.

Adopté.

24. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin J. Pilon:

Que ce conseil lève séance, rapporte progrès et procède aux affaires.

Adopté.

25. Proposé par l'échevin J. Pilon, secondé par l'échevin A. Lavigne:

Que les aviseurs légaux et le Gérant de la Cité soient autorisés de faire à la compagnie Hull Electric la contre-proposition suivante en rapport avec leur offre en date du 18 juillet 1947.

1— Que la ville est prête à dégager la Cie Hull Electric de toutes responsabilités en ce qui concerne l'enlèvement des rails et les réparations des rues affectées, aux conditions suivantes:—

Que la Cie Hull Electric transporte à la Cité les titres des propriétés suivantes:

a)—La remise de la rue St-Rédempteur apparaissant au rôle d'évaluation pour la Cité de Hull pour l'année 1947-1948 portant le numéro 5132, quartier 2, cadastre "partie du lot 88" évaluation \$27,000.00.

b)—Droit de passage au-dessus de la crique de la Brasserie, longeant le chemin d'Aylmer et apparaissant au rôle d'évaluation pour la Cité de Hull pour l'année 1947-1948, portant le numéro de rôle 82-A, cadastre "chemin Aylmer", évaluation \$1,000.00 et rôle 5292-B. quartier 2, cadastre "Pt chemin Aylmer", évaluation \$2,250.00.

c) Droit de passage longeant la propriété de la ville connue comme parc municipal "Moussette" et apparaissant au rôle d'évaluation pour la Cité de Hull pour l'année 1947-1948 portant le numéro de rôle 17, quartier 1, cadastre "Ptie lot 13" évaluation \$1,150.00.

2—Une compensation en argent de \$25,000.00 soit payée à la ville de Hull, pour dédommagement partiel des frais de réparations des dites rues affectées par les voies.

3—La ville renonce à la propriété des rails tel que mentionné dans la lettre en date du 18 juillet 1947 et s'engage à les remettre à la compagnie Hull Electric quand il sera jugé opportun, au fur et à mesure que la Cité fera l'enlèvement des dits rails.

4—La présente contre-proposition est faite à condition qu'elle soit acceptée dans les dix jours qui suivront l'avis donné à la compagnie Hull Electric à cet effet par la Cité, sinon la ville prendra les mesures légales nécessaires pour faire valoir ses droits.

5. Cette contre-proposition est faite sans préjudice aux droits de la Cité.

Adopté.

Monsieur l'échevin W. Dussault, dissident.

26. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin D. Joanisse:

Que les aviseurs légaux et le Gérant soient autorisés à faire une contre-proposition à la compagnie E. B. Eddy en rapport avec leur lettre en date du 23 septembre 1947, à l'effet que la Cité de Hull serait prête à faire les démarches nécessaires auprès des autorités provinciales pour fixer l'évaluation des biens immeubles de cette Compagnie à \$6,000,000.00 et ce, pour une période de 5 ans à partir du 1er mai 1947, le tout sans préjudice aux droits de la Cité.

Proposé en amendement par l'échevin L. Emond, secondé par l'échevin W. Dussault:

Que l'évaluation de la Compagny E. B. Eddy soit maintenue à l'évaluation actuelle, sans privilège, tel qu'apparaissant au rôle d'évaluation de la Cité.,

Pour l'amendement: les échevins Emond et Dussault (2)

Contre: les échevins: Labelle, Lavigne, Laramée, Morin, Pilon, Joanisse, Maurice, St-Jean, Gauthier (9)

Son Honneur le Maire déclare l'amendement défait et la motion principale remportée sur même division.

Monsieur l'échevin L. Emond donne avis de reconsideration.

Hull, le 9 octobre 1947

Je donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai qu'un montant de \$2,000.00 soit employé pour faire faire l'installation de 4 lumières de trafic à l'intersection des rues Dupont et Principale. Les fonds devant être pris à même les appropriations "imprévus".

(signé) L. EMOND
échevin

Je, soussigné, Trésorier de la Cité de Hull, certifie qu'il y a des fonds disponibles au crédit de l'appropriation ci-dessus mentionnée.

(signé) JOS. RAYMOND
trésorier.

Hul, le 9 octobre 1947

Je donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai un règlement pour abroger le règlement 356 et de soumettre un nouveau règlement relativement à la circulation des autobus et autres véhicules-moteurs dans la Cité.

(signé) W. DUSSAULT
échevin

27. Proposé par l'échevin A. Lavigne, secondé par l'échevin L. Labelle:

Que ce conseil ajourne au 15 octobre courant.

Adopté.



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC }
District de Hull } CITE DE HULL

No. 33

SEANCE DU 15 OCTOBRE 1947

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la Cité de Hull, tenue le 15 octobre 1947, au lieu ordinaire des séances du dit conseil, à l'hôtel-de-Ville de la dite Cité, à huit heures de l'après-midi, à laquelle sont présents:—

Son Honneur le Maire, monsieur Raymond Brunet, au fauteuil, et les échevins L. Labelle, L. Emond, A. Morin, J. Pilon, J. E. Bériault, D. Joanisse, A. Maurice, H. Gauthier, A. Desjardins et W. Dussault, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin J. Pilon, secondé par l'échevin W. Dussault:

Que ce conseil siège en comité général.

Adopté

Messieurs les échevins Emond et Lavigne prennent leurs sièges.

2. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin W. Dussault:

Que ce comité général lève séance et que ce conseil procède aux affaires.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin L. Emond, secondé par l'échevin D. Joanisse:

Qu'un comité, composé de Son Honneur le Maire des échevins Emond, Joanisse, Gauthier, Laramée, soit chargé d'entrevoir les avisateurs légaux de la Cité au sujet de la préparation d'un règlement

modifiant les règlements 299 et 390 relativement à l'entretien et l'opération de chenils.

Adopté.

.4 Considérant que la Cité ne reconnaît aucune responsabilité financière dans le problème du logement,

Il est proposé par l'échevin L. Emond, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Que ce conseil regrette d'informer la Central Mortgage and Housing Corporation Ltd qu'il ne peut pas assumer les obligations mentionnées dans sa lettre en date du 10 octobre quant à la perception des loyers, assurance-feu, etc.

Que le Gérant soit autorisé à continuer les démarches déjà entreprises en vue de régler le problème avec Central Mortgage and Housing Corporation Ltd.

Adopté.

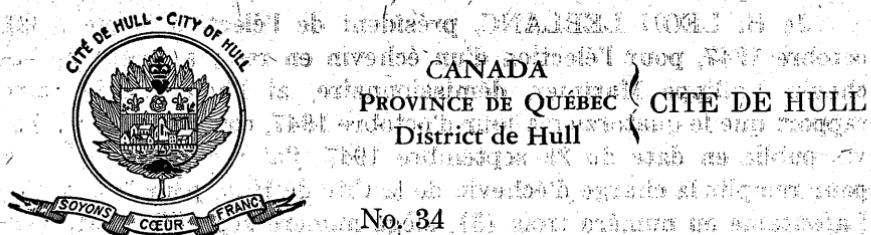
5. Proposé par l'échevin J. Pilon, secondé par l'échevin L. Labelle:

Que la subdivision d'une partie du lot 142-2 du quartier un (1) de la Cité de Hull, soit approuvée telle que préparée et montrée sur un plan en date du 11 septembre 1947 signé par M. C. Rinfret, arpenteur-géomètre.

Que Son honneur le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés à signer au nom de la Cité de Hull le dit plan de la subdivision du lot 142-2 du quartier 1.

Ajournement Sine Die.

Adopté.



No. 34

SEANCE DU 3 NOVEMBRE 1947

A une assemblée régulière du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances du dit conseil à l'hôtel-de-ville de la dite Cité, à huit heures de l'après-midi, lundi le 3 novembre 1947, à laquelle sont présents:

Son Honneur le Maire, monsieur Raymond Brunet, au fauteuil et les échevins L. Labelle, E. Laramée, L. Emond, A. Morin, J. Pilon, J. E. Bériault, E. Dompierre, D. Joanisse, A. Maurice, H. Gauthier, A. Desjardins et W. Dussault, formant quorum du dit conseil sous la présidence de son honneur le Maire.

Monsieur l'échevin A. Lavigne prend son siège.

1. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Que les communications qui viennent d'être lues, soient renvoyées à leurs comités respectifs, moins celles de:— Patrick Barabé, Conrad Labranche, Orphelinat St-Joseph; Mme F. J. Champagne, La Régie provinciale des Transports et Communications; Ministère des Terres et Fôrets; Mme Paul Lévesque.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que Son Honneur le Maire soit félicité bien sincèrement à l'occasion de son élection à la Présidence de l'Union des Municipalités de la province de Québec.

Adopté.

Je H. LEON LEBLANC, président de l'élection tenue le 21 octobre 1947, pour l'élection d'un échevin en remplacement de l'échevin Philippe Marinier, démissionnaire, ai l'honneur de faire rapport que le quatorzième jour d'octobre 1947, conformément à l'avis public en date du 29 septembre 1947, j'ai mis en nomination pour remplir la charge d'échevin de la Cité de Hull, pour le quartier Lafontaine ou numéro trois (3), siège numéro sept (7), toute personne mise en nomination par écrit par au moins cinq (5) électeurs.

Que la dite assemblée a eu lieu à dix (10) heures de l'avant-midi, mardi le 14 octobre 1947, afin de recevoir la mise en nomination pour remplir la charge d'échevin comme susdit, en remplacement du dit échevin Philippe Marinier, démissionnaire, et ce pour la balance du terme de 1947-1948.

Que j'ai tenu la dite assemblée ouverte depuis dix (10) heures jusqu'à onze (11) heures de l'avant-midi du dit jour 14 octobre 1947, et que pendant cette heure j'ai reçu et mis devant le public, de la manière prévue dans le dit avis public, les bulletins de nominations suivants:

Adélard Clairoux, manufacturier, 79 rue Laval

Emile Dompierre, boulanger, 69 rue Vaudreuil.

Que conformément au dit avis, j'ai annoncé que des bureaux de votation seront tenus au temps et lieu indiqués dans l'avis du 29 septembre 1947, dans le dit quartier Lafontaine ou numéro trois (3) pour recevoir les votes à l'élection d'un échevin pour le dit quartier au siège numéro sept (7).

Conformément à la loi et à l'avis ci-dessus mentionné les bureaux de votation ont été ouverts tel qu'annoncé et après avoir reçu les rapports des officiers d'élection en présence de messieurs J. A. Larose, L. Vanasse, H. Gauthier, A. Latour ainsi que plusieurs autres, j'ai procédé de la manière ordinaire au dépouillement du scrutin avec le résultat suivants:—

Adélard Clairoux.....	109 votes
Emile Dompierre	139 votes

En conséquence, j'ai déclaré et proclamé comme par les présentes je déclare et proclame Emile Dompierre, boulanger, échevin pour le quartier Lafontaine ou numéro trois (3) au siège numéro sept (7), avec une pluralité de 30 votes.

DONNE en mon bureau à l'Hôtel-de-Ville de la Cité de Hull,
ce 22ième jour d'octobre 1947

H. LEON LEBLANC
Greffier de la Cité.
Président de l'élection.

le 31 octobre 1947.

Son Honneur le Maire,
Messieurs les Echevins.
Messieurs,

Jai l'honneur de vous faire rapport des dépenses encourues pour l'élection partielle du quartier Lafontaine (3), siège no. 7 tenue le 21 octobre 1947.

I. Michaud, huissier	\$4.35
Imprimerie Gauvin	6.61
H. L. Leblanc, listes électORALES	64.00
Emile Limoges, S. O. Rapporteur	10.00
Gaston Léger, Greffier	8.00
F. Marinier, constable	5.00
Mme Agnès Lemieux, location	10.00
Mastai Pichette, S. O. Rapporteur	10.00
J. Aldège Duquette, Greffier	8.00
A. Beauséjour, constable	5.00
Mme Sam Leclerc, location	10.00
Stock papeterie	17.84
	\$158.80

Bien à vous,

Le Greffier,
H. LEON LEBLANC

3. Proposé par l'échevin E. Dompierre, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Que le rapport du Président de l'élection tenue le 21 octobre 1947, pour l'élection d'une échevin au siège no. 7 du quartier La-fontaine, soit approuvé.

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à payer les frais de cette élection, s'élevant à la somme de \$158.80 suivant la liste mentionnée au rapport du Greffier, en date du 31 octobre 1947.

Adopté.

Monsieur l'échevin F. E. St-Jean prend son siège.

4. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin W. Dussault:

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé de payer le jugement de \$100.00 dans la cause de Osias Desjardins et les mémoires de frais de Me Frs. Caron, \$102.05 et Ste-Marie & Ste-Marie \$101.90.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que les aviseurs légaux de la Cité soient autorisés à comparaître pour la Cité de Hull devant les cours de justice dans toutes les causes pour contestation d'évaluation des immeubles inscrits aux rôles d'évaluation de la Cité de Hull pour l'année 1948-1949.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin L. Emond, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que ce conseil accorde son consentement à ce que la compagnie Gatineau Power déplace un poteau sur la rue Montcalm, près des voies du C.P.R., en face du garage Blondin. Ces travaux seront exécutés sous la surveillance de l'ingénieur en chef de la Cité, pour le compte de la Cité de Hull.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin L. Emond, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés pour et au nom de la Cité de Hull, de signer un contrat avec la Gatineau Power Co. pour la fourniture de l'énergie électrique nécessaire au fonctionnement des pompes auxiliaires installés sur le chemin de la Montagne.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin L. Labelle:

Que la réclamation de monsieur D. St-Martin soit référée à un comité spécial, composé du Président du comité des affaires litigieuses et des échevins du quartier Frontenac (3-a) pour étude et rapport au conseil.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin L. Emond:

Dès que les approbations requises par la loi pour la mise en vigueur du règlement No. 456 seront reçues que le Trésorier de la Cité soit autorisé de retenir 5% par mois, de la paie mensuelle des employés bénéficiant du fonds de pension de la Cité et ce durant une période de douze mois. Après cette période le Trésorier ne percevra que la contribution spécifiée de 4%.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin F. E. St-Jean, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Que la résolution numéro 26 adoptée à l'assemblée du 9 octobre 1947 soit rescindée et remplacée par la suivante:

"Que ce conseil est consentant de porter l'évaluation des immeubles de la compagnie Eddy à \$6,000,000.00 dans les rôles d'évaluation de la Cité de Hull pour une période de dix ans à compter du 1er mai 1947. La présente entente devra être ratifiée par la Législature de la province de Québec avant de prendre effet.

Monsieur l'échevin E. Laramée demande le vote.

Eh faveur de la résolution les échevins: Labelle, Lavigne, Bériault, Joanisse, Maurice, St-Jean, Gauthier, Desjardins, Dussault (9)

Contre les échevins: Laramée, Emond, Morin, Pilon, Dompierre (5)

La résolution est remportée.

11. Proposé par l'échevin A. Morin, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que la résolution numéro 26 adoptée à l'assemblée du 9 octobre 1947 soit rescindée et remplacée par la suivante:—

"Que ce conseil est consentant de porter l'évaluation des immeubles de la compagnie Eddy à \$6,000,000.00 dans les rôles d'évaluation de la Cité de Hull pour une période de 5 ans à compter du 1er mai 1947. La présente entente devra être ratifiée par la Législature de la province de Québec avant de prendre effet.

Pour la résolution les échevins: Laramée, Morin, Pilon, Dompierre (4)

Contre les échevins: Labelle, Lavigne, Emond, Bériault, Joanisse, Maurice, St-Jean, Gauthier, Desjardins, Dussault (10)

La résolution est défaite.

12. Proposé par l'échevin J.E. Bériault, secondé par l'échevin L. Emond:

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé d'inscrire le nom de Fernand Campeau sur la liste des employés réguliers de la Cité comme pompier en remplacement du pompier René Chénier, démissionnaire. Le Gérant devra aviser le Trésorier de la Cité de l'entrée en fonction du nouveau pompier Fernand Campeau.

Adopté.

A onze heure ce conseil ajourne au 13 novembre courant.



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC CITE DE HULL
District de Hull

35

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 1947

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances du dit conseil, à l'hôtel-de-ville de la dite Cité, à huit heures de l'après-midi, jeudi le 13 novembre 1947, à laquelle sont présents:—

Son Honneur le Maire-Suppléant, monsieur l'échevin A. Maurice, au fauteuil, et les échevins L. Labelle, A. Lavigne, L. Emond, A. Morin, J. Pilon, E. Dompierre, J. E. Bériault, D. Joanisse, A. Maurice, F. E. St-Jean, H. Gauthier, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin A. Lavigne, secondé par l'échevin D. Joanisse:

Que ce conseil siège en comité général.

Adopté.

Les échevins Laramée, Dussault, Desjardins prennent leurs sièges.

2. Proposé par l'échevin A. Lavigne, secondé par l'échevin D. Joanisse:

Que ce comité général lève séance et que ce conseil procède aux affaires.

Adopté.

11ième RAPPORT DU COMITE DES FINANCES

A la corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Finances dûment assemblé en chambre, mardi le 4 novembre 1947 auquel assistaient: Monsieur l'échevin E. Laramée

Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les chevins L. Labelle, A. Lavigne, L. Emond, A. Morin, J. Pilon, E. Dompiere, J.-E. Bériault, D. Joanisse, A. Maurice, F.-E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et W. Dussault.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

1	Le Progrès de Hull	(Papeterie)	\$106.73
2	Imprimerie Gauvin	"	123.42
3	P.-A. Larocque	"	40.10
4	Roy Typewriter Service	(Trésorier)	6.00
5	The Financial Post	"	5.00
6	I. Michaud	"	5.00
7	Le Progrès de Hull	(Publicité)	75.00
8	Ass. Catholique Voyageurs	"	50.00
9	Roy Typewriter Service	(Maire) (Greffier)	3.00 10.50
10	Soublière-Lepage	"	0.62
11	Caisse Police	(Trésorier)	0.41
12	Caisse Police	"	0.55
13	Boucher Frères	(H.-de-Ville)	134.24
14	Decoration Moderne	"	80.00
15	Hull Cleaners	"	7.00
16	Thomas Moncion	"	15.14
17	McIntosh & Watts	"	9.00
18	H.H. Popham & Co.	"	509.75
19	A.E. Proulx	"	23.00
20	Jos. Pilon Lté	"	54.93
21	Thomas Robertson Ltd	"	15.58
22	Soublière-Lepage	"	39.18
23	W.D. St-Cyr	"	88.33
24	Thérien Co. Ltd	"	9.85
25	Studio St-Jean	(Congrès)	74.00
26	L. Massé & Cie	(C. bâties)	600.00

27	B. J. Déry	(Insp. bâtisses)	17.85
28	Marcel Ste Marie	"	15.00
29	Jos. Pilon Ltée	(C. bâtisses)	29.67
30	Jos. Pilon Ltée	(C. bâtisses)	28.24
31	Federal District Com	(Ass. Munic.)	1.00
32	A. Vadeboncoeur	"	34.00
33	Gouin & Lalonde	"	8.00
34	Donat St-Martin	"	100.00
35	Jos. Labelle	"	81.00
36	J. E. Monette	"	8.00
37	Edmond Laramée	"	6.00
38	P. D'Aoust	"	18.00
39	L. Chantigny	"	16.00
40	A. Gratton	"	8.00
			2,457.09

SALAIRE: Paies Nos. 23-24-25-26-27 (octobre 1947)

Comité des bâtisses	\$394.58
Comité de récréation	30.00
Evaluateur	388.40
Rationnement	150.00
Gérant	110.00
Trésorier	110.00

Que le rapport du Greffier de la Cité, en date du 30 octobre 1947, concernant l'item "Papeterie" soit approuvé et que le Trésorier de la Cité soit autorisé de faire dans ses livres les transports y mentionnés.

Que le rapport numéro 10 de l'évaluateur de la Cité, concernant certains changements dans les rôles d'évaluation de la Cité soit approuvé.

W. Dussault	F. E. St-Jean
L. Labelle	H. Gauthier
D. Joanisse	A. Lavigne
J. E. Bériault	E. Dompierre
J. Pilon	

BUREAU DU GREFFIER
de la Cité de Hull

le 30 octobre 1947

Monsieur le Maire,

Messieur les échevins,

Messieurs,

Veuillez autoriser le Trésorier de la Cité de Hull de créditer l'appropriation "Papeterie" de la somme de \$145.44 et débiter les départements suivants:—

Trésorier	\$8.64
Greffier	57.52
Gérant et Ing.	18.42
Maire	0.53
Feu	11.36
Police	9.16
Evaluateur	8.97
Santé	6.00
B. de Revision	7.00
Election	17.84

Bien à vous,

le Greffier,
H. LEON LEBLANC

CORPORATION DE LA CITE DE HULL
BUREAU DE L'EVALUATEUR
RAPPORT "10" 1947

Monsieur le Maire,

Messieurs les Echevins,

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire rapport des changements et mutations au rôle d'évaluation, pour le mois d'octobre 1947.

(Pour rôle d'évaluation 1947-1948 et 1948-49)

Les numéros qui apparaissent à gauche, sont pour l'année 1947-48.
Les numéros qui apparaissent à droite, sont pour l'année 1948-49.

QUARTIER 1 (Val-Tétreau)

1670 — 1533 Substituer Martial Séguin et Mme., à Scott Estate, pour propriété rue Lois.

1715, 1716, 1717 — 1576, 1577, 1578 Substituer Edmond Boudreault à L. Lauriault, pour propriété à 73 Blvd. St-Joseph.

215 — 224 Substituer Ambroise Paquette Fils comme propriétaire à 62 rue Provost.

649 — 657 Substituer Paul-Emile Langlais à Dame Vve J. Cassidy pour le lot 255-373 rue Viger.

651 — 659 Substituer Cité de Hull à Earl C. Biscope, pour le lot 255-375. Adjudication 1947.

279 — 299 Substituer Raoul Lafleur à Albert Boucher pour propriété à 54 Tétreau..

199 — 207 Substituer Maurice Thibault (51½ Juges) à Louis Ouellette, pour le lot 17-19 rue Lanaudière. (75' x 99')

1484 — 1361 Substituer Ephrem Pharand à Omer Tremblay comme propriétaire occupant à 94 Desjardins.

1182 — 1083 Retrancher \$1,414.00 de la colonne exemptée, pour propriété à 29 Bienville. Erreur de transcription.

867 — 794 Substituer Wilfrid Gauthier à Cité de Hull. Taxes municipales et Scolaires du 1er mai 1947.

1180A — 1080A Incrire Lionel Désormeaux comme propriétaire des lots 255 E. 755, E. 754, Evaluation de \$325.00 pour terrain vacant, 60' de frontage rue Bienville pour améliorations locales etc, ½ service d'eau.

875, 876 — 802 Substituer cadastre 255 O. 755. O.754, et substituer Paul Poulin à Armand Lacombe. Terrain \$325.00, bâtie \$2,000.00 formant un total de \$2,325.00, 50 pieds de frontage rue Chapleau, 63 rue Bienville pour amélioration locales.

437 — 468 Substituer Ernest Briand à Thos.-L. et Evelina Irwin pour propriété à 1 rue Bégin.

1548 — 1420 Substituer Eugène Lalande (54 Amherst) à Joseph Richard comme propriétaire du lot 254-28 (41' x 112')

1696 — 1556 Réduire l'évaluation pour machines enlevées à \$4,950. au lieu de \$14,650.00, formant une évaluation totale pour 1947-48 de \$34,050.00 au lieu de \$43,950.00. Industrial Bag Co rue Lois, propriétaires.

1606D, 1606F — 1473, 1474 Substituer Monique Perras à J.-C. Gendreau, pour les lots 262, Non-officiels 4 et 5, rue Front.

QUARTIER 1a (Wrightville)

2869 — 3573 Substituer Dame Laurette Labelle à Henri Meloche pour propriété à 61 Sherbrooke.

3243A — 4118A Incrire Robert Blais (51 Joffre) pour la Partie Ouest du lot 244-223, 40'4" de frontage rue Fontaine, et évaluation de \$600.00 pour terrain vacant et ½ service d'eau.

3244 — 4119 Substituer cadastre 244-E. 223 avec évaluation de \$600.00 pour terrain et \$3,025.00 pour bâtisses, un total de \$3,625.00, 40'4" rue Fontaine pour améliorations locales etc.

1950 — 2649 Substituer Cité de Hull à Osias Millejour, pour lot 254-225 rue Chauveau. Adjudication 1947.

3935A — 4825 Substituer Cité de Hull à Inconnu, pour lot Pt. 361 rue Tracy. Adjudication 1947.

3960A — 4855 Substituer Cité de Hull à INCONNU, pour lot Pt.E. 378 rue Talon. Adjudication 1947.

3967 — 4857 Substituer Canada Match Co. à INCONNU, pour lot 360 rue Talon. Adjudication 1947.

3727 — 4630 Substituer Mrs. Agnes Murdock (204 Lyons, Ottawa) à Antonine Emard-Lévesque, pour lot 141-177.

3212 — 4092 Incrire Paul-Emile Gravelle comme propriétaire occupant à 100 rue Fontaine.

2896 — 3594 Retrancher bâisse \$1,825.00, maintenant entrée à 2898, laissant terrain vacant \$250.00 et ½ service d'eau.

2898 — 3596 Incrire \$300.00 pour terrain et \$1,825.00 pour bâtisses, formant un total de \$2,125.00 et un service d'eau.

3162 — 3988C Ajouter au cadastre, Pt. 244-585, et substituer \$450.00 à \$425.00 pour terrain vacant et Pt. de ruelle.

4165A — 5023 Substituer Chéri Laplante à Antoine Larche comme propriétaire à 85 rue Jogues.

3009 — 3751A Ne charger qu'un service d'eau à 94 rue Nicolet.

2008 — 2707 Incrire un service d'eau au lieu de 2.

4220 — 5079 Retrancher bâtisses \$625.00 pour 1947-48 seulement, laissant terrain vacant évalué à \$600.00.

1851 — 2552 Retrancher Isidore Michaud et Mme., laissant Romuald Durocher seul propriétaire.

4384 — 5241 Substituer Conrad Beauchamp à J.-Léonias Brunet pour 11 rue Champagne. Factures à 29½ Chateauguay.

2946 — 3689 Substituer J.-A. Kelly à Kelly-Leduc, pour propriété à 61 Nicolet.

3143 — 3927 Substituer Georges Charron à Dame Alex. Scott pour lot 246-550 Blvd. Montclair. Factures à 315 Blvd. St-Joseph.

3949 — 4843 Substituer M. et Mme Paul Massie à Succ. M. Lafranchise et M. et Mme Paul Massé, pour 13 rue Talon.

1840 — 2538 Substituer M. et Mme Fernand Montsion à Firmin Gaumont pour propriété à 56 rue Delorimier.

3098 — 3884 Substituer Pierre Barnabé à Walter Woods pour propriété à 86 Jeanne d'Arc.

QUARTIER 2 (Montcalm)

5293 — 8250 Substituer Dame Vve C. Skipworth à M. et Mme Léo Monfils, pour propriété à 30 Wellington. Ecoles Dissidentes.

5390 — 8352 Substituer Cité de Hull à Paul Labelle pour lot Pt. 171. Adjudication 1947.

5497 — 8460 Substituer M. et Mme. Lionel Kingsbury à Adélard Murray pour propriété à 25 Garneau.

5152A — 8111 Substituer Aurèle Parent à Glorifié Lauzon pour lot S.102 rue Carillon. Factures à 66½ rue Carillon.

5544 — 8504 Substituer René Murray à Alfred Murray pour propriété à 10 Garneau. Factures à 10a Garneau.

QUARTIER 3 (Lafontaine)

6039A — 9287 Substituer Joseph Bayne (22½ Dupont) à Succession James Wilson.

6214 — 9440 Substituer Lucien Arvisais (278 Maisonneuve) à Succ. Scott et Eugène Jolicoeur, pour propriété à 80-80 $\frac{1}{2}$ Frontenac.

6475 — 9672 Substituer J.-A. Kelly à Kelly-Leduc, pour entreprôt rue St-Rédempteur.

6050 — 9275 Inscrire Mme. Alfred Gachet avec Alfred Gachet, comme propriétaire à 116-118 Wellington.

6245 — 9492 Substituer Wilfrid Gravelle à Alphée Bertrand, pour le lot 365 et garage y érigé.

6164 — 9402 Substituer Frederick Dubois à Dame J.-Octave Dubois pour propriété à 48 Vaudreuil.

6196 — 9432 Inscrire Mme. Emile Dompierre avec Emile Dompierre et Odias Dompierre comme propriétaires à 69-71 Vaudreuil.

6316 — 9519 Substituer Lévis Séguin à Josaphat Pharand, pour propriété à 76 St-Jacques. Factures à 65 $\frac{1}{2}$ Hôtel-de-Ville.

QUARTIER 3A (Frontenac)

7566 — 10754 Substituer Edmond Lalonde à Albert Chénier, pour propriété à 151-155 rue Laval.

7041 — 10250 Substituer Emile Goulet à Vve Moise Goulette, pour propriété à 43 St-Hyacinthe. Adjudication 1947.

7917C — 11131 Substituer Cité de Hull à M. et Mme Alfred Lavergne. Adjudication 1947.

7525 — 10716 Substituer Paul Leduc(11 Mance) à B. Lamouche, et enlever bâtisses démolies le 4 septembre 1947. - \$500.00.

7225 — 10433 Substituer M. et Mme Albert Chapman à Joseph Tremblay, pour propriété à 9 St-Florent.

7032 — 10241 Envoyer factures; à Albert Laflèche, 44 rue Laval.

QUARTIER 4 (Dollard)

8261 — 12904 Substituer Jean-Paul Bigras à Cité de Hull. Taxes municipales et Scolaires du 1er mai 1947.

8207 — 12850 Retrancher Caisse Populaire Notre-Dame, laissant Oscar Malette seul propriétaire.

QUARTIER 5 (Laurier)

9638 — 14274A Incrire Simon Perron pour Partie Nord 142, évaluation de \$800.00, 33' de frontage rue Notre-Dame, 1/2 service d'eau.

9638A — 14275 Incrire Dame Elizabeth Charron-Viau pour la Partie Sud 142. Evaluation de \$925.00 pour terrain vacant, 33' de frontage rue Notre-Dame et 99' rue Marston pour améliorations locales et 1/2 service d'eau.

9472 — 14076 Substituer Herménégilde Fournier à Joseph Fournier pour propriété à 397 Champlain. Adjudication 1947.

10062E — 14670 Substituer Cité de Hull à Edgar Blondeau. Adjudication 1947.

9961½ — 14558A Incrire Jean-Paul Charron, cadastre O.167, avec évaluation de \$750.00 pour terrain vacant, 33' frontage Blvd. Sacré-Coeur et 66' rue Notre-Dame pour améliorations locales. Factures à 175 Chemin Montréal Apt. C., Eastview, Ont.

9961B — 14559 Substituer cadastre E. 167, à 167. Terrain \$1,350.00 formant avec bâties de \$4,525.00 un total de \$5,875.00. 66' frontage Blvd. Sacré-Coeur pour améliorations locales etc.

9767 — 10403 Retrancher cette entrée, la bâtie a été enlevée.

9038 — 13638 Incrire Emmanuel Lacasse seul propriétaire à 220 rue Laval.

9470 — 14074 Incrire Lucien Sarazin (537 St-Patrice, Ottawa) comme propriétaire occupant à 393-395 Champlain.

9385 — 13993 Substituer Albin Chatillon à Elie Boult, pour propriété à 182 Maisonneuve. Factures à 40 St-Bernard.

9521 — 14137 Substituer Léo Danis à Dauray Desjardins pour le lot N.272 et S.213 et propriété à 304 rue Champlain.

9724 — 14360 Substituer Réné Pharand (180 Champlain) à Francis-O. Fournier, pour propriété à 227 Laurier.

9564 — 14183 Substituer Mme L.-M. Bélisle comme propriétaire et Ovila Roy comme occupant, à Geo.-D. Graham et Aurèle Gravelle pour propriété à 173-173½ Notre-Dame, et ajouter cadastre Partie 543 au cadastre déjà existant.

9632 — 14267 Substituer Adrien Durocher à Katherine Maxwell et Lucien Cadieux, pour le lot 60 rue Notre-Dame.

9639 — 14276 Substituer Mme J.-C. Marston comme propriétaire et Léopold Cadieux comme occupant, à Adrien Durocher, pour propriété à 302 rue Notre-Dame.

Respectueusement soumis,

J. E. BEDARD
Evaluateur.

3. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin W. Dussault:

Que le 11ième rapport du comité des Finances, soit approuvé et que le Trésorier de la Cité de Hull soit autorisé à payer les comptes au montant de \$2,457.09 suivant liste au dit rapport.

Adopté.

11ième RAPPORT du COMITE des RUES et AMELIORATIONS
A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en chambre, mardi le 4 novembre 1947, auquel assistaient: Monsieur l'échevin D. Joanisse, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins L. Labelle, A. Lavigne, E. Laramée, L. Emond, A. Morin, J. Pilon, E. Dompierre, J. E. Bériault, A. Maurice, F.-E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et W. Dussault.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

41	Can. Pacific Ry. Co.	\$1,245.54
42	Wright Brothers Supply Ltd	135.76
43	St-Denis Service Station	2.50
44	People's Gas Supply Co. Ltd	1.00
45	Jos. Pilon Ltée	105.21
46	Ont Hughes-Owens Co. Ltd	89.71
47	R. O. Morris Motors Ltd	1.22
48	Keyes Supply Co. Ltd	63.04
49	W. A. Hare	65.00
50	Gatineau Power Co.	58.08

51	J. A. Couroux	17.60
52	A. Chatelain	15.30
53	A. Champagne	31.62
54	Can. Nat. Ry.	48.60
55	Can. Nat. Ry.	1.00
56	Paul A. Caron	2.00
57	E. Bélanger & Cie	1,100.00
58	Alie Machine Shop	9.10
59	Caverhill, Learmont & Co. Ltd	70.57
60	General Supply Co. Ltd (Note de crédit)	\$61.50
		3,062.85

SALAIRE: Paies Nos. 23-24-25-26-27 (octobre 1947)

Neige	\$600.45
Egoûts	748.53
Trottoirs	611.45
Rues pavées	2,832.83
Maladie	142.55
Vacances	424.35
Régl. 448	4,119.81
Règl. 444	1,312.24
Travaux publics	120.45
Imprévus	169.70

D. Joanisse, Président	J. Pilon
W. Dussault	A. Lavigne
J. E. Bériault	E. Dompierre
H. Gauthier	F. E. St-Jean
L. Labelle	

4. Proposé par l'échevin D. Joanisse, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Que le 11ième rapport du comité des rues et améliorations, soit approuvé et que le Trésorier de la Cité de Hull soit autorisé à payer les comptes au montant de \$3,062.85 suivant liste au dit rapport.

Adopté.

11ième RAPPORT du COMITE de FEU, LUMIERE et ALARME
A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Feu, Lumière et Alarme dûment assemblé en chambre, mardi le 4 novembre 1947, auquel assistaient: Monsieur l'échevin J. E. Bériault, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins L. Labelle, A. Lavigne, E. Laramée, L. Emond, A. Morin, J. Pilon, D. Joanisse, A. Maurice, F.-E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et W. Dussault.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

DEPARTEMENT LUMIERE et ALARME

61	Poste de service Rochon	\$16.00
62	Jos. Pilon Ltée	4.75
63	Hull Garage Service	1.50
64	Dépt. des incendies	21.74
65	A. Champagne	4.59

DEPARTEMENT DU FEU

66	Poste de service Rochon	59.50
67	Imperial Oil Ltd	94.50
68	Boucher Frères	435.93
69	J. Baillot & Fils	1.32
70	R. O. Morris Motors Ltd (Note de crédit)	\$60.28
		<hr/>
		\$639.83

SALAIRE: Paies Nos. 23-24-25-26-27 (octobre 1947)
Lumière et alarme

H. Gauthier	A. Lavigne
L. Labelle	D. Joanisse
J. Pilon	F. E. St-Jean

5. Proposé par l'échevin J. E. Bériault, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Que le 11ième rapport du comité de Feu, Lumière et Alarme, soit approuvé et que le résorier de la Cité soit autorisé à payer les

comptes au montant de \$639.83 suivant liste au dit rapport.

Adopté.

11ième RAPPORT du COMITE de POLICE

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Police dûment assemblé en chambre, mardi le 4 novembre 1947, auquel assistaient: Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins L. Labelle, A. Lavine, E. Laramée, L. Emond, A. Morin, J. Pilon, E. Dompierre, J.-E. Bériault, D. Joanisse, A. Maurice, F.-E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et W. Dussault.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

71	Caisse Police	\$1.88
72	Caisse Police	18.74
73	Poste de service Rochon	4.25
74	Jos. Pilon Ltée	1.53
75	Perfection Hat & Cap Co.	2.86
76	R. O. Morris Motors Ltd	77.21
77	G. Montpetit & Fils	1.72
78	Ligue de sécurité	11.50
79	Dr. J. J. Gariépy	5.00
80	Boucher Frères	6.53
81	H. L. Byles	34.03
		165.25

SALAIRE: Paies Nos. 23-24-25-26-27 (octobre 1947)

Police \$26.40

W. Dussault	A. Lavine
J. E. Bériault	D. Joanisse
H. Gauthier	E. Dompierre
L. Labelle	F.-E. St-Jean
J. Pilon	

6. Proposé par l'échevin J. E. Bériault, secondé par l'échevin
H. Gauthier:

Que le 11ième rapport du comité de Police soit approuvé et que le Trésorier de la Cité soit autorisé à payer les comptes au montant de \$165.25 suivant liste au dit rapport.

Adopté.

11ième RAPPORT du COMITE de L'EAU
A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de L'Eau dûment assemblé en chambre mardi le 4 novembre 1947, auquel assistaient: Monsieur l'échevin J. Pilon, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins L. Labelle, A. Lavigne, E. Laramée, L. Emond, A. Morin,, E. Dom-pierre, J.-E. Bériault, D. Joanisse, A. Maurice, F.-E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et W. Dussault.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement:

82	Thos. Lawson & Sons Ltd	\$201.38
83	M. Zagerman & Co. Ltd	25.60
84	Wallace & Tiernan Ltd.	70.90
85	W. D. St-Cyr	18.00
86	Soublière-Lepage	8.16
87	Simplex Sales & Dist.	0.35
88	St-Denis Service Station	0.50
89	Thos. Robertson Ltd	110.24
90	Jos Pilon Ltée	335.50
91	People's Gas. Supply Co. Ltd	6.75
92	Ottawa Paint Works	5.00
93	Ottawa Light Heat & Power	6.63
94	Nichols Chemical Co. Ltd	19.66
95	McCoy Service Ltd	362.31
96	John Millen & Son Ltd	57.35
97	L. Laframboise	79.33
98	M. Levitan	71.81
99	Laurentian Stone Co. Ltd	62.12
100	Imperial Oil Ltd	57.70
101	Keyes Supply Ltd	2.39
102	Harry Hayley	2.70

103	Gatineau Power Co.	238.01
104	Dresser Manf. Co.	13.91
105	Craig Equipment Reg'd	300.35
106	Caverhill, Learmont & Co. Ltd	59.22
107	Can. National Ry.	4.40
108	Can. Brass Co. Ltd	34.27
109	Boucher Frères	1,176.92
110	Alie Machine Shop	29.50
111	Nichols Chemical Co. Ltd (Note de Crédit)	\$1,080.00

3,380.96

SALAIRE: Paies Nos. 23-24-25-26-27 (octobre 1947)

Réparation de services	\$2,722.42
Bornes-fontaines	194.95
Tuyaux Principaux	4,658.96
Dégelage	19.20
Arrosage	355.16
Chateau d'eau	72.60

J. Pilon, Président

A. Lavigne

W. Dussault

D. Joanisse

J. E. Bériault

E. Dompierre

H. Gauthier

F. E. St-Jean

L. Labelle

7. Proposé par l'échevin J. Pilon, secondé par l'échevin
J. E. Bériault:

Que le 11ième rapport du comité de l'Eau soit approuvé et que
le Trésorier de la Cité de Hull soit autorisé à payer les comptes au
montant de \$3,380.96 suivant liste au dit rapport.

Adopté.

11ième RAPPORT du COMITE de MARCHE et PARCS
A la Corporation de la Cité de Hull

Le comité de Marché et Parcs dûment assemblé en chambre,
mardi le 4 novembre 1947, auquel assistaient: Monsieur l'échevin
A. Morin, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les
échevins L. Labelle, A. Lavigne, E. Laramée, L. Emond, J. Pilon,

E. Dompierre, J.-E. Bériault, D. Joanisse, A. Maurice, F.-E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et W. Dussault.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

112	Josaphat Sarrazin.....	(Marché)	\$7.50
113	M. Joanisse	(Parcs)	1.60
			9.10

SALAIRE: Paires Nos. 23-24-25-26-27 (octobre 1947)
Parcs \$192.40

W. Dussault	D. Joanisse
J. E. Bériault	F. E. St-Jean
H. Gauthier	E. Dompierre
A. Lavigne	

8. Proposé par l'échevin A. Morin, secondé par l'échevin J. E. Bériault:

Que le 11ième rapport du comité de Marché et Parcs soit approuvé et que le Trésorier de la Cité soit autorisé à payer les comptes au montant de \$9.10 suivant liste au dit rapport.

Adopté.

11ième RAPPORT du COMITE de SANTE et HOSPITALISATION A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Santé et Hospitalisation dûment assemblé en chambre, mardi le 4 novembre 1947, auquel assistaient: Monsieur l'échevin F. E. St-Jean, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins L. Labelle, A. Lavigne, E. Laramée, L. Emond, A. Morin, J. Pilon, E. Dompierre, J. E. Bériault, D. Joanisse, A. Maurice, H. Gauthier, A. Desjardins et W. Dussault.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

114	J. F. Benedict	(santé)	\$140.00
115	Gauthier Cie Ltée	"	74.00

116	Roy Typewriter	"	6.00
117	Builders Sales Ltd	"	20.00
118	Hospice St-Charles	(Hospit.)	958.00
119	Hôpital Général Ott.	"	240.00
			1,438.00

SALAIRE: Paies Nos. 23-24-25-26-27 (octobre 1947)

Hospitalisation	\$62.50
Locataires de la Cité	59.80
Vidanges	62.50
Ass.-municipale	110.00

F. E. St-Jean, Président	J. Pilon
W. Dussault	A. Lavigne
J. E. Bériault	D. Joanisse
H. Gauthier	E. Dompierre

9. Proposé par l'échevin F. E. St-Jean, secondé par l'échevin W. Dussault:

Que le 11ième rapport du comité de Santé et Hospitalisation, soit approuvé et que le Trésorier de la Cité soit autorisé à payer les comptes au montant de \$1,438.00 suivant liste au dit rapport.

Adopté.

11ième RAPPORT du COMITE des AFFAIRES LITIGIEUSES
A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité des Affaires Litigieuses dûment assemblé en chambre, mardi le 4 novembre 1947, auquel assistaient: Monsieur l'échevin H. Gauthier, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins L. Labelle, A. Lavigne, E. Laramée, L. Emond, A. Morin, J. Pilon, E. Dompierre, J.-E. Bériault, D. Joanisse, A. Maurice, F.-E. St-Jean, A. Desjardins et W. Dussault.

Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

1. Son Honneur le Maire, le Président du Comité des Affaires Litigieuses et le Gérant de la Cité sont chargés de rencontrer les Aviseurs Légaux en rapport avec la perception des taxes imposées sur les propriétés expropriées par le Gouvernement Fédéral; Ce comité spécial fera rapport au Conseil;

2. Réclamation Bertrand:—Le Président du Comité des Affaires Litigieuses est chargé de rencontrer le directeur de la Police, pour obtenir les détails de cette réclamation et consulter les Aviseurs Légaux;

3. Réclamation Ronald Fortier:—Cette réclamation au montant de \$148.45 est référée aux assureurs Aimé Guertin et Compagnie, pour tout règlement qu'ils jugeront à propos de faire.

H. Gauthier, président

A. Lavigne

W. Dussault

D. Joanisse

J. E. Bériault

F. E. St-Jean

L. Labelle

E. Dompierre

J. Pilon

10. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin W. Dussault:

Que le 11ième rapport du comité des Affaires Litigieuses soit approuvé tel que lu.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Sans préjudice et sans reconnaître aucune responsabilité mais dans le seul but d'éviter un procès et pour obtenir sa propre paix que la Cité de Hull accepte de régler la réclamation faite par Hermas Bertrand en sa qualité de tuteur à son fils Jean Claude pour la somme de \$200.00 et les frais de son procureur, déterminées au montant de \$150.00.

Que le Trésorier soit autorisé de payer la dite somme.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Que le rapport du Gérant et ingénieur en chef de la Cité, en date du 4 novembre 1947, relativement à la révision du budget de l'année 1947-48 soit accepté et que le trésorier de la Cité soit autorisé de faire dans ses livres les modifications requises par cette révision.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin J. Pilon, secondé par l'échevin A. Lavigne:

Que la démission de monsieur Hector Bisson surintendant de l'aqueduc, en date du 10 novembre 1947, soit acceptée.

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé de payer à monsieur H. Bisson le montant de la pension accorder aux employés permanents de la Cité, conformément à la convention collective de travail signée le 18 juillet 1947 à compter du 15 novembre 1947.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin F. E. St-Jean, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Que les aviseurs légaux soient autorisés de donner les avis requis par la loi et de préparer un Bill à être présenté au cours de la prochaine session de la Législature provinciale aux fins de ratifier l'entente entre la Cité et la compagnie E. B. Eddy déterminant l'évaluation des immeubles de la compagnie à \$6,000,000.00. Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés à signer, pour et au nom de la Cité de Hull, tous documents requis par la loi.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin D. Joannis, secondé par l'échevin W. Dussault:

Que le Trésorier de la Cité de Hull soit autorisé à faire le transport du stock et de l'outillage provenant du magasin de la corporation et de la papeterie par le bureau de l'ingénieur tel que

mentionné dans les rapports de l'acheteur en date du 22 et 30 septembre 1947.

Adopté.

16. Proposé par l'échevin A. Lavigne, secondé par l'échevin L. Emond:

Que ce conseil accorde son consentement à la compagnie Bell Telephone de placer un poteau à l'angle des rues Rouville et Davies conformément à sa lettre du 21 octobre dernier. Le gérant et ingénieur en chef de la Cité est chargé de faire la surveillance de ces travaux pour le compte de la Cité de Hull.

Adopté.

17. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin A. Lavigne:

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé de payer à monsieur Jean Serge Lefort la somme de \$340.00, à monsieur Isidore Michaud \$170.00, à monsieur Zéphir A. Giard \$170.00 et à monsieur J. B. Clairoux \$28.88, pour la revision du rôle d'évaluation de l'année 1948-1949.

Adopté.

18. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin D. Joanisse:

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé de payer la somme de \$196.09 à monsieur Donat St-Martin en règlement final de sa réclamation sans préjudice aux droits de la Cité.

Adopté.

Hull, 13 novembre 1947

Je soussigné donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour ordonner la fermeture des ruelles désignées par les numéros de cadastre 246-627 et 246-479 dans le quartier Wrightville (1-A).

(signé) L. LABELLE
échevin.

A onze heures le conseil ajourne au 20 novembre 1947.



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC } CITE DE HULL
District de Hull }

36

SEANCE DU 20 NOVEMBRE, 1947

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, à l'Hôtel-de-Ville de la dite Cité, à huit heures de l'après-midi, jeudi le 20 novembre, 1947, à laquelle sont présents:—

Son Honneur le Maire Raymond Brunet, au fauteuil, et les échevins L. Labelle, A. Lavigne, E. Laramée, L. Emond, A. Morin, J. Pilon, E. Dompierre, J. E. Bériault, D. Joanisse, A. Maurice, F. E. St-Jean, H. Gauthier et W. Dussault formant quorum dudit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin A. Lavigne, secondé par l'échevin W. Dussault:

Que ce conseil siège en comité général.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin F. E. St-Jean, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Que ce comité général lève séance, rapporte progrès et que ce conseil procède aux affaires.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin L. Emond:

Que l'offre de la Caisse Populaire Notre-Dame de Hull pour l'achat de \$35,000.00 d'obligations de la Cité de Hull 3%, à 100.25 et les intérêts accrus, soit acceptée. Ces obligations sont émises sous l'autorité du règlement numéro 448.

Que le Greffier de la Cité soit chargé de demander à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir émettre l'autorisation nécessaire pour compléter cette transaction. Sur réception de l'autorisation requise, le Trésorier de la Cité est autorisé à faire la livraison de ces obligations.

Adopté.

4. Considérant que les Cités Ottawa et Hull ont toujours entretenu des relations amicales dans le commerce, et que les citoyens des deux Cités, encouragé par l'autorité civique, ont toujours fait des efforts pour cultiver la bonne entente et le bon voisinage;

Il est proposé par l'échevin J. E. Bériault, secondé par l'échevin J. D. Joanisse:

Que le Conseil de la Cité de Hull veuille bien demander aux autorités compétentes de traiter les marchands de gros d'Ottawa de façon à ce que se continue les relations amicales et commerciales qui ont toujours existées entre Ottawa et Hull, et à cette fin, de prier les autorités d'accorder aux marchands de gros d'Ottawa leur certificat d'enregistrement pour la vente du tabac dans Québec, et fassent cesser ce régime de pression indue exercée par certains fonctionnaires, qui fait plus de tard que de bien, et qu'un comité soit formé, composé de Son Honneur le Maire et des échevins E. Laramée, A. Lavigne, J. D. Joanisse, J. E. Bériault et H. Gauthier, afin de voir aux démarches à faire pour rapport au conseil.

Copie de cette résolution devra être envoyée à l'Honorable Premier Ministre de la province, à l'Honorable Trésorier de la province et à l'Honorable Alexandre Taché, député du comté de Hull.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin J. Pilon, secondé par l'échevin A. Morin:

Que les Aviseurs Légaux de la Cité soient autorisés de faire les procédures nécessaires pour obliger la Clark Dairy Ltd d'observer les règlements d'hygiène relatifs à l'entretien des écuries sises

à 102 rue Montcalm, Hull, et ceci en conformité avec le rapport de l'Officier Médical de l'Unité Sanitaire de Hull.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin W. Dussault, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé de remettre à Messieurs A. & W. Cayer leur dépôt au montant de \$221.60 suivant son rapport en date du 13 novembre, 1947.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin W. Dussault:

Que les Aviseurs Légaux de la Cité soient autorisés de comparaître au nom de la Cité de Hull dans la cause de Roger Sabourin vs Rodrigue Bédard, C.R., et Adrien Robert et la Corporation de la Cité de Hull.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin J. Pilon, secondé par l'échevin A. Morin:

Que l'Honorable Ministre du Travail de la province soit prié de bien vouloir ajouter le nom de la Cité de Hull à la liste des Cités exemptées par l'arrêté-en-conseil No. 816 concernant la plomberie.

Que les Aviseurs Légaux de la Cité soient autorisés de faire les démarches nécessaires pour obtenir la dite exemption.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin J. Pilon, secondé par l'échevin A. Morin:

Que le Gérant soit autorisé de prévoir dans la préparation du budget de 1948-49 les argents nécessaires pour l'établissement d'un service d'inspection pour l'application du règlement de la plomberie.

Adopté.

Le règlement suivant a été lu, proposé et adopté.

REGLEMENT No. 457

amendant le règlement No. 392 concernant la fermeture à bonne heure.

ATTENDU que le Conseil de la Cité a décidé d'amender le règlement No. 392 concernant la fermeture à bonne heure;

ATTENDU qu'avis de motion a été régulièrement donné;

IL EST PAR LE PRESENT REGLEMENT ordonné et statué comme suit:

1. — Le paragraphe "C" de l'article 1 du règlement No. 392 concernant la fermeture à bonne heure, tel qu'amendé par le règlement No. 420 est par les présentes abrogé;

2. L'article 4-A dudit règlement No. 392 concernant la fermeture à bonne heure, tel qu'amendé par le règlement No. 420, est par les présentes abrogé;

3. Le règlement No. 420 est totalement abrogé;

4. Le présent règlement viendra en force et vigueur conformément à la loi.

FAIT ET PASSE en la Cité de Hull, les jour et an ci-dessus mentionnés.

H. Léon Leblanc
Greffier

Raymond Brunet
Maire

10. Proposé par l'échevin A. Morin, secondé par l'échevin W. Dussault:

Que le règlement numéro 457, abrogeant le paragraphe "C" de l'article un et l'article 4A du règlement numéro 392, tel qu'amendé par le règlement numéro 420 concernant les heures de fermeture des postes d'essences, soit approuvé; que le Greffier de la Cité soit autorisé de faire la procédure requise par la loi pour la mise en vigueur de ce règlement.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que les Aviseurs Légaux de la Cité soient autorisés de comparaître pour la Cité de Hull et produire une défense dans la cause de Roméo Cyr contre la Cité de Hull pour dommages au montant de \$5,000.00

Adopté.

12. Proposé par l'échevin J. E. Bériault, secondé par l'échevin W. Dussault:

Que les minutes des 5, 12 et 21 août, 1947, imprimées et distribuées aux Membres du conseil, soient confirmées.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé de payer le mémoire de frais de Ste-Marie et Ste-Marie, aviseurs légaux de la Cité, au montant de \$162.00 re: cause Hermas Bertrand.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin F. E. St-Jean, secondé par l'échevin J. E. Bériault:

Que ce conseil accepte l'offre faite par la compagnie Hull Electric, au sujet de la réparation des rues où il y a des voies de tramways, de transporter à la Cité de Hull:—

10.	la remise de la rue St-Rédempteur	27,000.00
20.	droit de passage sur le ruisseau Brasserie chemin d'Aylmer	3,250.00
30.	droit de passage des limites ouest de Hull jusqu'à la rue Belleau	13,875.00
		<hr/>
		\$44,125.00

La présente résolution fait suite au rapport du Gérant et Ingénieur en chef de la Cité, en date du 24 octobre, 1947.

Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés, pour et au nom de la Cité de Hull, de signer tous documents nécessaires pour compléter cette transaction.

Proposé en amendement par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin J. A. Morin:

Que la question de règlement avec la Hull Electric Company soit remise au premier décembre 1947.

Pour l'amendement:—les échevins Laramée, Morin et Dussault (3)

Contre: les échevins Labelle, Lavigne, Emond, Pilon, Dom-pierre, Bériault, Joanisse, Maurice, St-Jean, Gauthier (10)

L'amendement est perdu et la motion principale remportée sur même division.

15. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin L. Emond:

Que le Gérant soit autorisé de faire les arrangements recommandés dans son rapport en date du 6 octobre 1947, pour l'entretien et l'opération du centre communal de la rue Ste-Marie. Que le Trésorier de la Cité soit autorisé de payer le salaire de monsieur l'abbé R. Couture sur une base annuelle de \$300.00 et du gardien sur une base annuelle de \$320.00.

Adopté.

16. Proposé par l'échevin A. Lavigne, secondé par l'échevin J. D. Joanisse:

Que l'échevin J. E. Bériault soit nommé membre de la Commission Municipale de récréation et des terrains de jeux en remplacement de l'ex-échevin Philippe Marinier.

Adopté.

17. Proposé par l'échevin L. Emond, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés de signer, pour et au nom de la Cité de Hull, tous documents

relatifs à la prolongation du terme de l'option obtenue de la Cie Canada Cement pour l'achat d'un terrain sur le boulevard St-Joseph, devant servir à l'érection d'une station de feu dans le quartier Wrightville.

Adopté.

Hull, le 3 novembre, 1947

Je donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai qu'un montant de \$100.00 soit employé pour faire l'installation d'une lampe de rue sur la rue Joffre à l'angle du chemin de la Montagne.

Les fonds devant être pris à même les appropriations pour imprévus.

(signé) L. EMOND,
échevin

Je, soussigné, Trésorier de la Cité de Hull, certifie qu'il y a des fonds disponibles au crédit de l'appropriation ci-dessus mentionnée.
Hull, Nov. 20-47

(signé) JOS RAYMOND,
Trésorier de la Cité.

Hull, le 13 novembre 1947.

Je, soussigné, donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour modifier le règlement numéro 336, concernant la construction des bâties, de manière à déclarer "zone semi-commerciale" la rue Laurier, entre les rues Hôtel-de-Ville et Victoria, dans le quartier Dollard (no. 4.)

(signé) HENRI GAUTHIER,
échevin

Hull, le 20 novembre 1947.

Je, soussigné, donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour modifier le règlement numéro 456, concernant les fonds de pension, tel que recommandé par le Surintendant des Assurances de la province de Québec.

(signé) J. D. JOANISSE,
échevin

Ajournement sine die.



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC } CITE DE HULL
District de Hull }

No. 37

SEANCE DU 1 DECEMBRE 1947

A une assemblée régulière du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances du dit conseil à l'hôtel-de-ville de la dite Cité de Hull, lundi le 1er décembre 1947, à huit heures de l'après-midi, à laquelle sont présents :

Son Honneur le Maire, monsieur Raymond Brunet, au fauteuil, et les échevins L. Labelle, E. Laramée, L. Emond, A. Morin, J. Pilon, E. Dompierre, J. E. Bériault, A. Maurice, F. E. St-Jean, H. Gauthier, A. Desjardins et W. Dussault, formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin J. E. Bériault, secondé par l'échevin E. Dompierre

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs, moins celles de : — H. Desrosiers; Association des Policiers de Hull; Syndicat des employés de la Cité; Robert L. Priem; Anthime Lemieux; L'Hon. M. Duplessis, L'Hon Alex Taché.

Adopté.

12ième RAPPORT du COMITE des FINANCES

A la Corporation de la Cité de Hull

Le comité des Finances dûment assemblé en chambre, mardi le 25 novembre 1947, auquel assistaient: Monsieur l'échevin E. Laramée, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins L. Labelle, L. Emond, A. Morin, J. Pilon, E. Dompierre, J.-E. Bériault, D. Joanisse, A. Maurice, F.-E. St-Jean, H. Gauthier,

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption des résolutions ci-dessous formulées.

1	Imprimerie Leclerc	(Papeterie)	\$25.25
2	Laflamme Frères Enrg.	(B. trésorier)	254.88
3	Gestetner Ltd	(papeterie)	28.16
4	Imprimerie Gauvin	"	209.30
5	Ottawa Labour Council	(publicité)	25.00
6	Léon Couture	(évaluation)	46.20
7	F. Bilodeau	(règl. 456)	30.00
8	W. D. St-Cyr	(H-de-ville)	104.59
9	Soublière-Lepage	"	24.85
10	J. T. Purcell	"	105.33
11	Charles Ogilvy	"	127.51
12	Savonnerie Leda	"	10.65
13	Henri Lafrance	"	33.75
14	A. Chatelain	"	11.22
15	A. L. Achbar Ltd	"	324.00
16	Thomas Moncion	"	100.71
17	A. L. Achbar Ltd	"	27.20
18	Arthur Roy	(Congrès des Munic.)	57.00
19	Imprimerie Leclerc	"	500.95
20	H. L. Leblanc	"	2.40
21	Le Droit	"	20.00
22	Imprimerie Gauvin	"	88.12
23	Standish Hall Hotel	"	1,582.50
24	Ed. Ruel	"	2.78
25	F. Bilodeau	"	12.06
26	Rivermead Golf Club	"	335.00
27	Donat Vien	"	22.00
28	Yvon Barette	"	15.00
29	Constance Lambert	"	15.00
30	Henri Gauthier	"	30.31
31	Paul Taillefer	"	7.00
32	Le Progrès de Hull	"	75.00
33	Estampe Larex	(trésorier)	12.70
34	Roy Typewriter Service	(gérant)	8.50

35	P. A. Larocque	(greffier)	1.53
		(gérant)	10.00
		(Evaluateur))	0.31
36	Ont-Owens Huges	(Tr. publics)	5.51
		(ass. munic.)	1.42
		(C. des bâtisses)	3.57
		(Gérant)	1.17
			4,298.43

Que le rapport du Greffier de la Cité, en date du 25 novembre 1947, concernant l'item "Papeterie" soit approuvé et que le Trésorier de la Cité soit autorisé de faire dans ses livres les transports y mentionnés.

Que le rapport numéro 11 de l'évaluateur de la Cité concernant certains changements dans les rôles d'évaluation de la Cité soit approuvé.

SALAIRE: Paies Nos. 28-29-30 (novembre 1947)

Rationnement	\$90.00
Gérant & Ingénieur	66.00
Trésorier	66.00
Evaluation	216.00
Comité des bâtisses	160.60
Comité de récréation	364.00

J. E. Bériault

J. Pilon

F.-E. St-Jean

H. Gauthier

L. Labelle

A. Maurice

E. Dompierre

A. Morin

Hull, le 25 novembre 1947

BUREAU DU GREFFIER
de la Cité de Hull

Monsieur le Maire

Messieurs les échevins

Messieurs,

Veuillez autoriser le Trésorier de la Cité de Hull de créditer

l'appropriation "Papeterie" de la somme de \$956.85 et débiter les départements suivants:—

Trésorier	\$64.95
Greffier	62.94
Evaluateur	723.93
Police	49.64
Ing. & Gérant	36.51
Maire	18.88

Bien à vous,

le Greffier,

H. LEON LEBLANC

CORPORATION DE LA CITE DE HULL
BUREAU DE L'EVALUATEUR
RAPPORT "11" 1947

Monsieur le Maire,

Messieurs les Echevins,

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire rapport des changements et mutation au rôle d'évaluation, pour le mois de novembre 1947.

(Pour rôle d'évaluation 1947-1948 et 1948-49)

Les numéros de rôle entre parenthèse sont pour le rôle 1948-49.

QUARTIER 1 (Val-Tétreau)

1365 (1257) Substituer Mme Anna Proulx à Cité de Hull.
Taxes municipales et scolaires du 1er mai 1947.

1553 (1425) Substituer Cité de Hull à Aurèle Denis.

1553 (1425) Substituer Robert Chénier à Cité de Hull. Taxes municipales et Scolaires du 1er mai 1947.

1554 (1426) Substituer Aurèle Denis à Cité de Hull.

1570 (1442) Substituer No. de rôle 1571 (1443)

1571 (1443) Substituer No. de rôle 1570 (1442)

875-876 (802) Retrancher bâtisses \$2,000.00 pour 1947-48,
laissant terrain vacant \$325.00. Nouvelle construction à être entrée
au rôle de 1948-1949 seulement.

QUARTIER 1A (Wrightville)

2182 (2867) Substituer Benoit Prévost (44 McKenzie) à Geo.-W. Wheeler et Mme., pour propriété à 40 McKenzie.

3614, 3615 (4522, 4523) Substituer René Deslauriers à Vve Moise Trottier pour propriété à 46 Archambault.

3488, 3489 (4419, 4420) Substituer Henri-Donat Séguin à Mlle Flossie Lafontaine, pour lots 244-577, 578 Chemin de la Montagne. Envoyer factures à 220 Montcalm.

2958 (3700) Substituer Damé Rosanna Grégoire à Dame F.-X. Lecavalier pour propriété à 95 Nicolet. Factures à 95 Nicolet.

2935 (3636) Substituer bâtisses \$2,075.00, formant avec terrain de \$625.00 un total de \$2,700.00. Retrancher \$1,450.00 de la colonne exemptée, n'a pas droit au règlement 409, 2 familles.

2900A, 2900B (3599, 3600) Substituer Albert de Champlain à Gustave Langlois pour lots 246-114, 115 rue Sherbrooke. Factures à 37 Marston. Hull.

2945 (3688) Inscrire évaluation \$450.00 pour terrain et \$825.00 pour bâtisses, un total de \$1,275.00 taxable; inscrire dans la colonne exemptée par règlement, bâtisses évaluée \$1,900.00 propriété à 49 Nicolet.

3138 (Substituer Robert-Martin Crampton (110 Ste-Marie à Georges Charron, pour lot 246-545 rue Montclair. (40' x 113'2")

2939A (3682) Inscrire évaluation; terrain, \$1,150.00, bâtisses \$1,225.00, un total de \$2,375.00 taxable, et dans colonne exemptée par règlement, inscrire bâtisses \$2,875.00, sujet au règlement 409.

Substituer Cité de Hull à Cité Coopérative de Hull, aux numéros de rôles suivants:

2553	(3250)	Cadastre	247-305
2554	(3251)	"	-306
2555	(3253)	"	-307
2556	(3254)	"	-308
2557	(3255)	"	-309
2558	(3256)	"	-310
2559	(3257)	"	-311
2560	(3258)	"	-312

2561	(3259)	"	-313
2562	(3260)	"	-314
2579	(3280)	"	-302, 8-7.
2580	(3281)	"	8-8
2581	(3282)	"	-9
2582	(3283)	"	-10
2583	(3284)	"	-5
2585	(3291)	"	247-301, 8-6.
2602	(3302)	"	-288
2603	(3303)	"	289
2604	(3304)	"	-290
2605	(3305)	"	-291
2606	(3306)	"	-292
2607	(3307)	"	-293
2608	(3308)	"	-294
2609	(3309)	"	-295
2610	(3310)	"	-296
2611	(3311)	"	-297
2612	(3312)	"	-298
2613	(3313)	"	-299
2614	(3314)	"	-300
2698	(3388)	"	-242
2699	(3389)	"	-243
2700	(3390)	"	-244
2701	(3391)	"	-245
2702	(3392)	"	-246
2703	(3393)	"	-247
2704	(3394)	"	-248
2705	(3395)	"	-249
2706	(3396)	"	-250
2707	(3397)	"	-251
2708	(3398)	"	-252
2709	(3399)	"	-253
2710	(3400)	"	-254
2711	(3401)	"	-255
2728	(3425)	"	247-241 & 8-3
2729	(3426)	"	-240 & 8-2

2730	(3427)	"	-239 & 8-1
2731	(3428)	"	-238
2732	(3429)	"	-237
2733	(3430)	"	-236
2734	(3431)	"	-235
2735	(3432)	"	-234
2736	(3433)	"	-233
2737	(3434)	"	-232
2738	(3435)	"	-231
2739	(3436)	"	-230
2740	(3437)	"	-229
2741	(3438)	"	-228
2742	(3439)	"	-227
2743	(3440)	"	-226
2744	(3441)	"	-225
2745	(3442)	"	-224

Substituer Cité de Hull à Cité Coopérative de Hull, aux Numéros de Rôles suivants:

4590 (5389) Cadastre Pt. 8

4707A (5394) Cadastre 246-32, 67, 130, 167, 267, 305, 429,

4707B (5395) Cadastre 246-33 à 66; 131 à 166; 268 à 282; 246-286 à 304; 430 à 448.

QUARTIER 2 (Montcalm)

5324 (8284) Substituer Edmond Bisailon à Emile Giroux pour propriété à 15 Wright. (33' x 100')

5436 (8401) Substituer Vve. Thomas Godreau à Thomas Godreau comme propriétaire occupant à 28 Papineau.

SUPPLEMENT

QUARTIER 1 (Val-Tétreau)

1552 (1424) Substituer Maurice Girard à Cité de Hull. Taxes municipales et scolaires du 1er mai 1947.

1641 (1508) Substituer Ouest 293 et retrancher Sud-Est 293; réduire l'évaluation à \$1,750.00 pour terrain et \$5,175.00 pour bâtisse un total de \$4,925.00 au lieu de \$5,175.00 à 38 Front.

1642 (1461) Retrancher Nord-Est 292, laissant Ouest 292 et réduire l'évaluation à \$1,750.00 au lieu de \$2,000.00, terrain vacant.

1596C (1460A) Inscrire Rodrigue Barnabé pour le Sud-Est 293 et le Nord-Est 292 avec \$500.00 d'évaluation, 47' frontage 1/2 service.

1653 (1519) Substituer Rodrigue Barnabé à Patrick Barnabé.

QUARTIER 1a (Wrightville)

Substituer Cité de Hull à Cité Coopérative de Hull.

2291	(2971)	Cadastre	8-21
2292	(2981)	"	8-22
2293	(2982)	"	8-23
2294	(2983)	"	8-24
2408	(3085)	"	247-361
2409	(3087)	"	-362
2410	(3090)	"	-363
2411	(3092)	"	-364
2412	(3094)	"	-365
2413	(3096)	"	-366
2414	(3097)	"	-367
2415	(3098)	"	-368
2416	(3099)	"	-369
2417	(3100)	"	-370
2433	(3125)	"	-360, 8-15.
2434	(3126)	"	8-16
2435	(3127)	"	8-17
2436	(3128)	"	8-18
2437	(3129)	"	8-19
2438	(3130)	"	8-20
2439	(3131)	"	8-11
2440	(3132)	"	8-12
2441	(3133)	"	8-13
2442	(3134)	"	8-14 et 247-359
2460	(3157)	"	247-348
2461	(3158)	"	-349
2462	(3159)	"	-350

2463	(3160)	"	-351
2464	(3161)	"	-352
2465	(3162)	"	-353
2466	(3163)	"	-354
2467	(3164)	"	-355
2468	(3165)	"	-356
2469	(3166)	"	-357
2470	(3167)	"	-358
2551	(3248)	"	247-303
2552	(3249)	"	-304

QUARTIER 3A (Frontenac)

7877 (11081) Substituer Joseph Desloges à René Larivière pour propriété à 94 Blvd. Sacré-Coeur. (Factures à 92 Blvd. Sacré-Coeur).

7127 (10333) Substituer Vve Angelina Charron dit Mutchmore à Vve Angelina Charron pour propriété à 15 St-Henri, et retrancher Cité de Hull.

7341, 7342 (10540, 10541) Sustituer Ferdinand Miron (93½ St-Laurent) à Albert Lacroix pour le lot 12-24-27. Terrains vacants.

6942 (10152) Substituer Mme. Mathias Lafourture (285a Clarence, Ottawa) à Albina Normand pour propriété à 114 St-Jacques.

7863 (11066) Inscrire évaluation terrain \$1,225.00, bâties \$670.00 un total de \$1,895.00 taxable et \$1,555.00 exempté par règlement 409, à 54 Blvd. Sacré-Coeur.

QUARTIER 5 (Laurier)

9767 Retrancher cette entrée, améliorations enlevées.

9148 (13750) Substituer Gérald Madore à François-Xavier Gosselin comme propriétaire à 181 Dollard. Envoyer factures à Angers, P.Q.

9674 (14309) Substituer Cyrias Chartier à Jean-Marc Desjardins, comme propriétaire occupant à 202 Notre-Dame, la Caisse Populaire Notre-Dame étant propriétaire de l'immeuble.

9968 (14565) Substituer Stanley Woodstock à Josias Desjardins comme propriétaire à 11 rue Cartier.

Respectueusement soumis,
J. E. BEDARD, Evaluateur.

2. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin J. Pilon:

Que le 12ième rapport du comité des Finances soit approuvé, et que le Trésorier de la Cité soit autorisé à payer les comptes au montant de \$4,298.43 suivant liste au dit rapport.

Adopté.

12ième RAPPORT du COMITE de SANTE et HOSPITALISATION
A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de santé et Hospitalisation dûment assemblé en chambre, mardi le 25 novembre 1947 auquel assistaient: Monsieur l'échevin F. E. St-Jean, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins L. Labelle, E. Laramée, L. Emond, A. Morin, J. Pilon, E. Dompierre, J.-E. Bériault, D. Joanisse, A. Maurice, H. Gauthier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

37	Gauthier Cie Ltée	(Santé)	\$ 78.50
38	Kelly & Leduc	"	22.04
39	Adrien Ferland	"	22.00
40	Boucher Frères	"	243.48
41	La Mais. Fun. Emond	"	48.00
42	Hôpital Général	(Hosp.)	20.00
43	Hospice St-Charles	"	1,239.50
44	A. L. Raymond	(ass. munic.)	249.00
45	Gouin & Lalonde	"	20.00
46	J. E. Monette	"	10.00
47	Emmanuel Gagné	"	50.00
48	Hector Lemieux	"	58.00
49	Clément Deslages	"	10.00
			\$2,070.52

SALAIRE: Paies Nos. 28-29-30 (novembre 1947)

Assistance municipale	\$66.00
Vidanges	37.50
Hospitalisation	37.50

F. E. St-Jean, président	E. Dompierre
J. E. Bériault	J. Pilon
L. Labelle	A. Maurice
H. Gauthier	A. Morin

3. Proposé par l'échevin F. E. St-Jean, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Que le 12ième rapport du comité de Santé et Hospitalisation soit approuvée, et que le Trésorier de la Cité soit autorisé à payer les comptes au montant de \$2,070.52 suivant liste au dit rapport.

Adopté.

12ième RAPPORT du COMITE de PARCS et MARCHE
A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Parcs et Marché dûment assemblé en chambre, mardi le 25 novembre 1947, auquel assistaient: Monsieur l'échevin A. Morin, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins L. Labelle, E. Laramée, L. Emond, J. Pilon, E. Dompierre, J.-E. Bériault, D. Joanisse, A. Maurice, F-E. St-Jean, H. Gauthier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

50	A. Chatelain	(Parcs)	\$39.63
51	E. Shouldice	"	68.00
52	L. Lanthier	"	1.75
53	Caverhill-Learmont	"	28.42
54	Office Specialty Co.	(marché)	60.00
55	Kelly & Leduc	"	0.16
56	Gatineau Power Co.	"	1.84
57	Pritchard-Andrews	"	2.97
<hr/>			
202.77			

SALAIRE: Paies Nos. 28-29-30 (novembre 1947)

Parcs	\$57.60
J. E. Bériault	E. Domptierre
F. E. St-Jean	J. Pilon
L. Labelle	A. Maurice
H. Gauthier	

4. Proposé par l'échevin A. Morin, secondé par l'échevin
J. Pilon:

Que le 12ième rapport du comité de Parcs et Marché soit approuvé, et que le Trésorier de la Cité soit autorisé à payer les comptes au montant de \$202.77 suivant liste au dit rapport.

Adopté.

12ième RAPPORT DU COMITE DE POLICE

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Police dûment assemblé en chambre, mardi le 25 novembre 1947 auquel assistaient: Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins L. Labelle, E. Laramée, L. Emond, A. Morin, J. Pilon, E. Domptierre, J.-E. Bériault, D. Joanisse, A. Maurice, F.-E. St-Jean, H. Gauthier:

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption de la résolution ci-dessous formulée.

58	Librairie Montpetit	\$5.20
59	E. Dubuc	11.85
60	W.D. St-Cyr	20.16
61	Wm. Scully Ltd	47.59
62	Roy Typewriter Service	8.00
63	Dr. J. E. Perrin	14.00
64	Thomas Moncion	17.14
65	R. O. Morris Motors Ltd.	35.72
66	J. A. Lalonde	0.51
67	P. A. Larocque	3.83
68	L. Régimbald	2.95

69	Lake Erie Chemical Co.	20.90
70	Ligue de sécurité	75.00
71	Dépt. du Feu	43.77
72	Imperial Optical Co.	27.00
73	P. D'aoust	7.20
74	G. Dompierre	10.00
75	A. Champagne	9.80
76	Yvon Brault	225.75
77	H. L. Byles	8.70
78	Kelly & Leduc	0.05
79	Caisse Police	1.98
80	Caisse Police	1.12
81	Caisse Police	0.37
82	Caisse Police	0.61
83	Caisse Police	0.41
84	Caisse Police	7.21
85	Caisse Police	1.22
		608.04

Après étude de la sentence rendue le 14 novembre par le tribunal d'arbitrage institué pour régler le différent entre la Cité de Hull et l'Union Nationale Catholique des Policiers de Hull, ce conseil autorise ses Aviseurs Légaux à en appeler de cette sentence arbitrale devant la Commission Municipale de Québec conformément aux dispositions du Chapitre 54 des Statuts de Québec, 11 George VI.

J. E. Bériault
F. E. St-Jean
L. Labelle
H. Gauthier

J. Pilon
E. Dompierre
A. Maurice

5. Proposé par l'échevin J. E. Bériault, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Que le 12ième rapport du comité de Police soit approuvé, et que le Trésorier de la Cité soit autorisé à payer les comptes au montant de \$608.04 suivant liste au dit rapport.

Adopté.

12ième RAPPORT DU COMITE DE L'EAU

A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de L'eau dûment assemblé en chambre, mardi le 25 novembre 1947, auquel assistaient: Monsieur l'échevin J. Pilon, président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins L. Labelle, E. Laramée, L. Emond, A. Morin, E. Dompierre, J.-E. Bériault, D. Joanisse, A. Maurice, F.-E. St-Jean, H. Gauthier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

86	Bibeau transport	\$167.54
87	Nichols Chemical Co.	3,542.56
88	Thos. Robertson	71.18
89	Limoges & Frères	7.16
90	Caverhill, Learmont & Co.	49.86
91	Marchand Electrical Co.	52.25
92	Prud'homme Frères	235.00
93	Kelly - Leduc	92.69
94	G. H. Wood Co. Ltd	5.09
95	Water Leak Detector Co.	42.50
96	St-Denis Service Station	0.75
97	Soublière-Lepage	5.36
98	W. D. St-Cyr	17.60
99	Thos. Robertson	198.89
100	Progrès de Hull	5.00
101	Perfection Metal Polish Co.	3.50
102	Ottawa Boiler & Steel Works	72.36
103	Ont. Hughes-Owens	66.05
104	Ottawa Light Heat & Power Co.	6.29
105	Thomas Moncion	5.33
106	R. O. Morris Motors Ltd	4.18
107	John Millen & Son Ltd	0.40
108	P. A. Larocque	0.82
109	L. Laframboise	48.48
110	Imperial Oil Ltd	40.10
111	Hull Pipe & Machinery	15.00
112	Gatineau Power Co.	229.50

113	General Supply Co. Ltd	102.71
114	A. Chatelain	49.92
115	Paul A. Caron	0.50
116	Canada Iron Ltd	131.31
117	Boucher Frères	46.93
118	J. Baillot & Fils	1.49
119	Alie Machine Shop	5.50
		\$5,323.90
120	Imperial Oil Ltd.....(note de crédit)	\$10.00
121	Nichols Chemical Co. Ltd (note de crédit)	720.00

SALAIRE: Paies Nos. 28-29-30 (novembre 1947)

Réparations services	\$107.83
Bornes-fontaines	321.20
Tuyaux Principaux	6,914.93
Chateau d'eau	69.20

J. Pilon, président	H. Gauthier
J. E. Bériault	E. Dompierre
F. E. St-Jean	A. Maurice
L. Labelle	A. Morin

6. Proposé par l'échevin J. Pilon, secondé par l'échevin
A. Morin:

Que le 12ième rapport du comité de l'eau soit approuvé, et que
le Trésorier de la Cité soit autorisé à payer les comptes au montant
de \$5,323.90 suivant liste au dit rapport.

Adopté.

12ième RAPPORT du COMITE des RUES et AMELIORATIONS
A la Corporation de la Cité de Hull

Le comité des Rues et Améliorations dûment assemblé en
chambre, mardi le 25 novembre 1947 auquel assistaient: Monsieur
l'échevin J. D. Joanisse, Président, Son Honneur le Maire Raymond
Brunet, et les échevins L. Labelle, E. Laramée, L. Emond, A. Morin,
J. Pilon, E. Dompierre, J.-E. Bériault, A. Maurice, F.-E. St-Jean,
H. Gauthier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement. Nous recommandons l'adoption de la résolution ci-dessous formulée.

122	Thos. Lawson & Sons Ltd	\$850.99
123	Mussens Canada Ltd	261.51
124	Limoges & Frères	681.79
125	McColl Frontenac Oil	517.55
126	Kelly - Leduc	97.55
127	Marchand Electric	41.80
128	Wright Brothers Supply Ltd	821.46
129	Percy Vigèle	65.00
130	Simplex Sales & Dist.	6.00
131	Shell Oil Co.	6.82
132	Roofers Supply Co.	163.75
133	Patterson Motors Ltd	3.50
134	People's Gas Supply	15.90
135	Ont Hughes-Owens	13.67
136	Ont. Ready Mix	98.33
137	McColl-Frontenac Oil	70.38
138	John Millen & Son Ltd	102.49
139	P. A. Larocque	19.29
140	Hull-Montreal Express	164.30
141	Gutta Percha Rubber Co.	17.88
142	General Supply Ltd	86.50
143	Gatineau Power Co.	77.30
144	P. D'Aoust	123.20
145	Canadian Bitumuls Co.	746.15
146	J. A. Couroux	22.00
147	Caverhill, Learmont Co.	56.22
148	Balais Capital Ltée	12.50
149	E. Bélanger & Cie	1,287.50
150	J. Baillot & Fils Ltée	2.42
151	Alie Machine Shop	3.00
152	Can. Bitumuls Co. (Note de crédit)	\$726.00
		6,436.75

Après étude de la sentence rendue le 14 novembre par le tribunal d'arbitrage institué pour régler le différend entre la Cité de Hull et l'Association des employés non permanents de la Cité, ce conseil autorise ses Aviseurs Légaux à en appeler de cette sentence arbitrale devant la Commission Municipale de Québec, conformément aux dispositions du Chapitre 54 des statuts de Québec, 11 George VI.

SALAIRE: Paies Nos. 28-29-30 (novembre 1947)

Neige	\$967.37
Règl. 448	557.85
Rues pavées	736.31
Maladies	150.50
Egoûts	105.15
Règl. 444	59.83
Imprévus	58.40
Vacances	123.60
Travaux publics	78.00

J. E. Bériault
F. E. St-Jean
L. Labelle
H. Gauthier

J. Pilon
E. Dompierre
A. Maurice
A. Morin

7. Proposé par l'échevin J. E. Bériault, secondé par l'échevin J. Pilon:

Que le 12ième rapport du comité des Rues et Améliorations soit approuvé, et que le Trésorier de la Cité soit autorisé à payer les comptes au montant de \$6,436.75 suivant liste au dit rapport.

Adopté.

12ième RAPPORT du COMITE de Feu, LUMIERE et ALARME
A la Corporation de la Cité de Hull.

Le comité de Feu, Lumière et Alarme dûment assemblée en chambre, mardi le 25 novembre 1947, auquel assistaient: Monsieur l'échevin J. E. Bériault, Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins L. Labelle, E. Laramée, L. Emond, A. Morin, J. Pilon, E. Dompierre, D. Joanisse, A. Maurice, F.-E. St-Jean, H. Gauthier.

Les comptes suivants sont approuvés et recommandés pour paiement.

DEPARTEMENT LUMIERE et ALARME

153	Limoges Frères	\$6.83
154	Kelly - Leduc	13.61
155	Dépt. du Feu	22.00
156	St-Denis service	7.50
157	Northern Electric	182.32
158	R. O. Morris Motors Ltd	10.10
159	Z. Miron & Fils	5.36
160	Can. Line Materials	44.87

DEPARTEMENT DU FEU

161	John Millen & Son Ltd	3.75
162	Kelly - Leduc	15.09
163	Welch & Johnston	17.05
164	McMullen - Perkins Ltd	3.50
165	Imperial Oil Ltd	97.50
166	Lafrance Fire Ltd	1,082.68
167	P. D'Aoust	8.40
168	Dominion Rubber Co. Ltd	1,050.00
169	Boucher Frères	1,436.96
		\$4,007.52

SALAIRE: Paies Nos. 28-29-30 (novembre 1947)
Lumière et Alarme \$36.00

J. E. Bériault, président	E. Dompierre
F. E. St-Jean	J. Pilon
L. Labelle	A. Maurice
H. Gauthier	A. Morin

8. Proposé par l'échevin J. E. Bériault, secondé par l'échevin
E. Dompierre:

Que le 12ième rapport du comité de Feu, Lumière et Alarme soit approuvé, et que le Trésorier de la Cité soit autorisé à payer les comptes au montant de \$4,007.52 suivant liste au dit rapport.

Adopté.

**12ième RAPPORT du COMITE des AFFAIRES LITIGIEUSES
A la Corporation de la Cité de Hull**

Le comité des Affaires Litigieuses dûment assemblé en chambre, mardi le 25 novembre 1947 auquel assistaient: Monsieur l'échevin H. Gauthier Président, Son Honneur le Maire Raymond Brunet, et les échevins L. Labelle, E. Laramée, L. Emond, A. Morin, J. Pilon, E. Dompierre, J. E. Bériault, D. Joanisse, A. Maurice, F-E. St-Jean.

Nous recommandons l'adoption de la résolution ci-dessous formulée.

10. Réclamation Conrad Labranche, 134 rue Leduc Hull, Que:
Cette réclamation est référée à un Comité composé du Président du Comité des Affaires Litigieuses et des Echevins du Quartier Frontenac (3-A), pour étude et recommandation au Conseil municipal.

J. E. Bériault
E. Dompierre
F. E. St-Jean
L. Labelle

J. Pilon
J. A. Maurice
J. A. Morin

9. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Que le 12ième rapport du comité des Affaires Litigieuses, qui vient d'être lu, soit approuvé.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin J. Pilon, secondé par l'échevin A. Maurice:

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à faire le transport du stock et de l'outillage provenant du magasin de la corporation et de la papeterie par le bureau de l'ingénieur tel que mentionné dans le rapport de l'ingénieur en date du 25 novembre 1947.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin J. Pilon:

Que le rapport de l'ingénieur en chef de la Cité, en date du 1er décembre 1947, concernant certaines dépenses et des travaux

d'améliorations locales projetés au montant de \$2,181,000.00 soit approuvé.

Que les aviseurs légaux de la Cité soient chargés de préparer un règlement autorisant un emprunt pour l'exécution de ces divers travaux et autres dépenses, dont le taux d'intérêt ne devra pas exéder 3% et les échéances en séries à 10, 20 et 30 ans; les obligations sont datées du 1er février 1948.

Pour les travaux à être exécutés en vertu du dit rapport de l'Ingénieur en chef de la Cité, que le Greffier soit chargé de donner des avis publics que c'est l'intention de ce conseil de procéder à l'exécution de ces travaux et d'en imposer le coût sur les immeubles riverains, le tout conformément à la clause 147 de la Loi 56 Victoria, chapitre 52 et ses amendements.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin J. E. Bériault, secondé par l'échevin J. Pilon:

Que l'Ingénieur en chef de la Cité soit autorisé de faire les dépenses suivantes, conformément à sa demande en date du 25 novembre 1947, savoir:—

Evaluateur-entretien \$1,025.00; Comité des bâtisses \$550.00; Hôtel-de-ville-entretien \$1,990.00; Bureau Gérant-entretien \$225.00; Dépt. Feu-ent. \$3,340.00; Police-entretien \$880.00; Lumière et Alarme-ent. \$170.00; Rues pavées \$3,100.00; Parcs \$170.00; Barrières \$1,350.00; Neige \$2,250.00; Chantier municipal \$330.00; Vacances-journaliers \$260.00; Egoûts \$8,380.00; Vidanges \$65.00; Dépt. santé-ent. \$1,100.00; Terrains de jeux \$130.00; Chateau d'eau \$4,475.00; Services-entretien \$930.00; Tuyaux Principaux \$5,500.00 Degelage \$30.00.

Ces dépenses devant être chargées aux appropriations budgétaires de l'année 1947-48.

Adopté.

Monsieur l'échevin D. Joanisse prend son siège.

13. Proposé par l'échevin E. Dompierre, secondé par l'échevin J.-E. Bériault:

Conformément à la recommandation faite par le Gérant et Ingénieur en chef dans son rapport à ce conseil, en date du 21 novembre 1947, ce conseil accepte l'offre de louer de la compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique, à un loyer mensuel de \$75.43, un terrain de 515 pieds de longueur sur la rue St-Rédempteur et d'une profondeur de 200 pieds où est situé le chantier municipal de la Cité; que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés de signer, pour et au nom de la Cité de Hull, un bail à cet effet avec la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin J. Pilon, secondé par l'échevin A. Maurice:

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à payer le compte de la Maryland Casualty Co. au montant de \$1,491.73, les fonds devant être pris à même les appropriations énumérées au voucher attaché.

Adopté.

15. Attendu que la compagnie Eddy, par une lettre en date du 23 septembre 1947, a demandé de fixer l'évaluation de ses immeubles à \$5,600,000.00;

Attendu que ce conseil municipal, par une résolution adoptée le 3 novembre 1947, a fait savoir à la compagnie Eddy qu'il consentirait à fixer l'évaluation de ses immeubles à \$6,000,000.00 pour une période de dix ans;

Attendu que la compagnie Eddy, par une lettre au Gérant de la Cité, en date du 13 novembre 1947, accepte la dite évaluation de \$6,000,000.00.

Il est proposé par l'échevin F.-E. St-Jean, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité de Hull, une convention avec la compagnie Eddy aux fins de fixer l'évaluation de ses immeubles à \$6,000,000.00 pour une période de dix ans conformément à la résolution adoptée par ce conseil, le 3 novembre 1947.

Adopté.

Monsieur le chevain Morin dissident.

16. Proposé par l'échevin E. Dompierre, secondé par l'échevin J. E. Bériault:

Que les minutes des assemblées des 2 et 15 septembre 1947, imprimées et distribuées aux membres du conseil, soient confirmées.

Adopté.

17. Proposé par l'échevin L. Emond, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que le Gérant et ingénieur en chef de la Cité soit autorisé de faire faire l'installation d'une lampe de rue sur la rue Joffre, à l'angle du chemin de la Montagne, dont le coût ne devra pas dépasser la somme de \$100.00. Avis de motion de cette dépense a été régulièrement donné le 3 novembre 1947, et le certificat du Trésorier atteste qu'il y a des fonds disponibles à l'appropriation imprévus.

Proposé en amendement par l'échevin J. Pilon, secondé par l'échevin W. Dussault:

Que la question de l'installation d'une lampe de rue sur la rue Joffre, à l'angle du chemin de la Montagne, soit remise pour étude lors de la préparation du budget de 1948-1949.

Contre l'amendement: les échevins Labelle, Laramée, Emond, Morin, Dompierre (5).

Pour l'amendement: les échevins Pilon, Bériault, Joannis, Maurice, St-Jean, Gauthier, Desjardins, Dussault (8)

Monsieur le Maire déclare l'amendement remporté et la motion principale défaite sur la même division.

18. Proposé par l'échevin L. Labelle, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Que le plan de recadastration du lot quarante-huit (48) du quartier Laurier ou numéro cinq de la Cité de Hull, soit approuvé tel que préparé et signé par l'arpenteur McDougall, le 7 novembre 1947. Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient autorisés à

signer, au nom de la Cité de Hull, le dit plan de recadastration du lot 48 du quartier Laurier ou numéro cinq (5).

Adopté.

Hull, le 1er décembre 1947.

Je donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée, je proposerai que l'évaluation du stock du magasin Jocelyne rue Principale dont madame Thibert est propriétaire soit réduit du montant actuel \$25,000.00 à \$10,000.00 tel que demandé par la propriétaire sur une lettre adressée au conseil.

(signé) F. E. St-JEAN
échevin

Hull, le 1er décembre 1947

Je soussigné, donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour modifier le règlement numéro 99, concernant les boulangers et le pain, de manière à permettre la vente du pain d'une livre (16 onces) en plus de la vente du pain de 24 onces et 48 onces et du pain de fantaisie n'excédant pas 12 onces avoir du poids.

(signé) EMILE DOMPIERRE
échevin

Hull, le 1er décembre 1947.

Je donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai qu'un montant de \$50.00 soit employé pour un octroi en faveur des timbres de Noël. Les fonds devant être pris à même les appropriations pour santé.

(signé) E. LARAMEE
échevin

Je soussigné, Trésorier de la Cité de Hull certifie qu'il y a des fonds disponibles au crédit de l'appropriation ci-dessus mentionnée La balance jusqu'au 1er mai 1948 est de \$285.57 avant de réduire le montant du présent certificat.

(signé) JOS. RAYMOND
trésorier.

Hull, le 1er décembre 1947

Je donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerais qu'un montant de \$75.00 soit employé pour voter une gratification de \$25.00 chacun aux reporters des journaux "Le Droit", "The Citizen" et "The Journal". Les fonds devant être pris à même les appropriations pour "publicité."

(signé) D. JOANISSE
échevin

Je soussigné, Trésorier de la Cité de Hull, certifie qu'il y a des fonds disponibles au crédit de l'appropriation ci-dessus mentionnée. La balance pour jusqu'au 1er mai 1948 est de \$617.05 avant de retrancher le présent certificat.

(signé) JOS. RAYMOND
trésorier.

Hull, le 1er décembre 1947

Je donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerais qu'un montant de \$100.00 soit employé pour un octroi à l'Union Canadienne des Raquetteurs. Les fonds devant être pris à même les appropriations pour "publicité"

(signé) D. JOANISSE
échevin

Je soussigné, Trésorier de la Cité de Hull, certifie qu'il y a des fonds disponibles au crédit de l'appropriation ci-dessus mentionnée. La balance pour jusqu'au 1er mai 1948 est de \$617.05 avant de retrancher le présent certificat.

(signé) JOS. RAYMOND
trésorier.

19. Proposé par l'échevin E. Dompierre, secondé par l'échevin D. Joanisse:

Que ce conseil ajourne au 15 décembre 1947.

Adopté.



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC CITE DE HULL
District de Hull

No. 38

SEANCE DU 15 DECEMBRE 1947

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances du dit conseil à l'hôtel-de-ville de la dite Cité de Hull, lundi le 15 décembre 1947, à huit heures de l'après-midi, à laquelle sont présents:—

Son Honneur le Maire, monsieur Raymond Brunet, au fauteuil, et les échevins L. Labelle, A. Lavigne, E. Laramée, L. Emond, A. Morin, E. Dompierre, E. Bériault, D. Joannis, A. Maurice, H. Gauthier, A. Desjardins et W. Dussault formant quorum du dit conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

1. Proposé par l'échevin A. Maurice, secondé par l'échevin L. Labelle:

Que les communications qui viennent d'être lues soient renvoyées à leurs comités respectifs, moins celles de:— J. F. Benedict; J. F. Taylor; N. Royer; Commission du Transport; S. Quinn; Mme Aldéa Gratton; Requête des boulanger; Edouard Laurent; Brigadiers; Mme Agnès Thibert; Requête pour patinoire.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin H. Gauthier, secondé par l'échevin E. Dompierre:

Conformément à la recommandation du comité spécial nommé pour l'étude de la réclamation de monsieur Labranche, que le Trésorier soit autorisé de payer au réclamant la somme de \$20.00 en règlement final et sans préjudice aux droits de la Cité.

Adopte.

Monsieur l'échevin St-Jean prend son siège.

3. Proposé par l'échevin L. Labelle, secondé par l'échevin A. Lavigne:

Que ce conseil accorde son consentement à la compagnie de téléphone Bell de faire l'installation de deux poteaux dans la ruelle entre la rue de Boucherville et Scott, tel qu'indiqué sur un plan accompagnant la lettre de la compagnie en date du 3 décembre 1947. L'Ingénieur en chef de la Cité surveillera l'exécution de ces travaux pour le compte de la Cité de Hull conformément à sa recommandation en date du 12 décembre 1947.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin J. E. Bériault, secondé par l'échevin W. Dussault:

Que Son Honneur le Maire, le Président du comité de Santé, le Président du comité de l'assistance municipale, et le contrôleur de l'assistance publique (monsieur A. Lambert) soient délégués à la conférence nationale du Conseil Canadien du Bien-être Social à Ottawa, les 15 et 16 janvier 1948. Que le Trésorier de la Cité soit autorisé à payer les frais d'inscription de ces délégués.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin L. Emond:

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé de transporter de l'item "Imprévu" à l'item "entretien-département de police" la somme de \$200.00

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé de mettre à la disposition du département de la police la somme de \$200.00 pour la préparation des causes de moralité.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin W. Dussault, secondé par l'échevin A. Desjardins:

Que l'offre de monsieur Albert Pilon soit acceptée pour faire l'entretien d'hiver du chemin de la Gappe. Que le Trésorier de la Cité soit autorisé de payer la somme de \$37.50 immédiatement à

monsieur Pilon et la balance de \$37.50 à la fin de la saison sur recommandation du Gérant de la Cité. Cette dépense devant être chargée à l'appropriation "neige."

Adopté.

7. Proposé par l'échevin L. Labelle, secondé par l'échevin A. Lavigne:

Que le Gérant soit autorisé de faire application auprès de la Société de logement et d'hypothèque pour obtenir la construction de 300 maisons dans la Cité de Hull, conformément à son programme de l'année 1948.

Adopté.

REGLEMENT No. 458

- a) amendant le règlement No. 99 concernant les boulangeries et le pain.
- b) amendant le règlement No. 100 concernant les rues, observance du dimanche, etc.

ATTENDU que ce Conseil juge à propos et dans l'intérêt public d'amender le règlement No. 99 concernant les boulangeries et le pain;

ATTENDU que ce Conseil juge aussi à propos pour raison d'hygiène et de protection contre le feu et dans l'intérêt du public d'amender le règlement No. 100 concernant les rues, l'observance du dimanche, etc.

ATTENDU qu'avvis de motion a été régulièrement donné;

Il est par le présent règlement ordonné et statué comme suit:

1. Le premier paragraphe de l'article premier du règlement No. 99 concernant les boulangeries et le pain est par les présentes abrogé et remplacé par le paragraphe suivant:

"1. Il est défendu de vendre ou d'exposer en vente "du pain malsain ou trop léger ou qui n'aurait pas les pesantes minima suivantes:

"A) Pour tout pain d'une livre, au moins seize (16) onces;

"B) Pour tout autre pain, au moins vingt-quatre (24) onces ou au moins quarante-huit onces (48).

"Cependant, aucun pain de fantaisie ne pourra être vendu ou mis en vente s'il excède douze (12) onces."

2. Le deuxième paragraphe de l'article 17 du règlement No. 100 concernant les rues, l'observance du dimanche, etc., est abrogé.

Les articles suivants sont ajoutés à la suite de l'article 17 du règlement No. 100 concernant les rues, l'observance du dimanche, etc.

"18. Il est défendu à toute personne de fumer dans un autobus ou d'y garder allumé aucun cigare, cigarette ou pipe.

"19. Il est défendu de cracher sur le plancher ou sur aucune partie de l'intérieur des autobus."

"20. Toute personne enfreignant les dispositions du présent règlement sera passible pour chaque infraction "d'une amende d'au moins \$1.00 et n'excédant pas \$50.00 "et les frais; à défaut du paiement des dits amende et "frais, d'un emprisonnement n'excédant pas un mois, ledit "emprisonnement devant cesser sur paiement des dits "amende et frais."

3. Le présent règlement viendra en force et vigueur conformément à la loi.

FAI ET PASSE en la Cité de Hull, les jour et an ci-dessus mentionnés.

H. LEON LEBLANC
Greffier.

RAYMOND BRUNET
Maire.

8. Proposé par l'échevin E. Dompierre, secondé par l'échevin E. Laramée:

Que le règlement numéro 458, amendant le règlement numé-

ro 99 concernant les boulangers et le pain et amendant le règlement Numéro 100 concernant les rues, observance du dimanche, etc., soit adopté; que le Greffier de la Cité soit autorisé de faire la procédure requise par la loi pour la mise en vigueur de ce règlement.

Adopté.

Monsieur l'échevin A. Lavigne dissident.

9. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin L. Emond:

Que l'assurance feu sur la bâtiesse et ameublements, située à 126 rue Ste-Marie, soit placée par l'entremise de l'agent S. E. Dussault. Le montant de l'assurance devra être de \$5,000.00.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin A. Morin:

Pour faire suite à l'avis de motion donné le 1er décembre 1947 et au certificat du trésorier attestant qu'il y a des fonds disponibles à même l'appropriation "santé" le Trésorier de la Cité est autorisé de verser la somme de \$100.00, à titre d'octroi, à la Ligue d'hygiène Sociale de Hull en faveur de leur campagne du timbre de Noël.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin J. E. Bériault, secondé par l'échevin W. Dussault:

Que ce conseil désire exprimer son appréciation des services rendus par les pompiers de la Cité d'Ottawa et du Village de la Pointe-Gatineau au cours du récent incendie à l'immeuble J. B. Pharand. Nos remerciements les plus sincères sont adressés aux chefs de ces deux brigades et à leurs hommes, à monsieur Thibert, propriétaire du restaurant Normandie et A. L. Achbar et autres.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin J. E. Bériault, secondé par l'échevin L. Emond:

Que ce conseil exprime ses profondes sympathies à la ville de Hawkesbury à l'occasion du récent décès tragique de son chef des pompiers.

Adopté debout.

13. Proposé par l'échevin D. Joanisse, secondé par l'échevin W. Dussault:

Conformément à l'avis de motion et au certificat du Trésorier attestant qu'il y a des fonds disponibles à l'appropriation "publicité", le Trésorier est autorisé à verser à titre de gratification, la somme de \$25.00 chacun aux reporters des journaux "Le Droit", "The Citizen" et "The Journal".

Proposé en amendement par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin L. Emond:

Qu'une gratification de \$25.00 chacun soit payée aux reporters des journaux "Le Droit", "The Citizen" "The Journal", "Le Progrès de Hull" et "L'Opinion de Hull". Les fonds devant être pris à même les appropriations pour "publicité."

Pour l'amendement: les échevins Laramée, Emond, Morin, Dompierre, Maurice, Desjardins (6)

Contre: les échevins Labelle, Lavigne, Bériault, Joanisse, St-Jean, Gauthier, Dussault (7)

Les échevins Laramée et Emond donnent avis de reconsidération

14. Proposé par l'échevin D. Joanisse, secondé par l'échevin E. Bériault:

Que le Trésorier de la Cité de Hull soit autorisé de payer à titre d'octroi, à l'Union Canadienne des Raquetteurs, la somme de \$100.00. Les fonds devant être pris à même l'appropriation pour "publicité", le tout suivant l'avis de motion donné le 1er décembre et du certificat du Trésorier attestant qu'il y a des fonds pour cette dépense.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin W. Dussault:

Afin de se rendre au désir exprimé par un grand nombre de citoyens, Son Honneur le Maire est, par la présente, autorisé à émettre une proclamation déclarant "congé civique" le lendemain du jour de Noël, 26 décembre 1947, et le lendemain du jour de l'an, 2 janvier 1948.

Adopté.

16. Proposé par l'échevin A. Morin, secondé par l'échevin W. Dussault:

Que ce conseil souscrive la somme de \$20.00 pour une annonce dans le journal "Parks and Recration" les fonds devant être pris à même les appropriations pour imprévus.

Adopté.

17. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin L. Emond:

Que le Trésorier de la Cité soit autorisé de payer les augmentations de salaires aux policiers et aux employés à taux horaires ((employés non permanents) conformément aux sentences arbitrales rendues le 14 novembre 1947. Ces augmentations de salaires ne prennent effet qu'à compter du premier jour de décembre 1947.

Adopté.

18. Proposé par l'échevin E. Dompierre, secondé par l'échevin E. Laramée:

Conformément à l'article 7a du règlement numéro 305, concernant les restaurants et salles à manger, que ce conseil accorde un permis à monsieur J. Sim d'ouvrir son restaurant situé rue Dupont, 24 heures par jour.

Proposé en amendement par l'échevin D. Joanisse, secondé par l'échevin A. Maurice:

Que la décision de ce conseil concernant la fermeture des restaurants et salles à manger soit maintenue à l'effet que ces établissements ferment leurs portes à une heure du matin.

Pour l'amendement: les échevins Labelle, Lavigne, Emond,

Morin, Bériault, Joanisse, Maurice, St-Jean, Gauthier, Desjardins, Dussault (11)

Contre l'amendement: les échevins Laramée et Dompierre (2)

L'amendement est remporté.

Hull, 11 décembre 1947.

Je donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai qu'un montant de \$20.00 soit employé pour une annonce dans le journal "Parks & Recration". Les fonds devant être pris à même les appropriations pour "imprévus"

(signé) A. MORIN
échevin

Hull, le 15 décembre 1947.

Je soussigné, donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour amender le règlement No. 299 concernant les licences et taxes d'affaires de la Cité de manière à exiger une license annuelle de \$25.00 des directeurs de funérailles et une license annuelle de \$3.00 des embaumeurs.

(signé) H. GAUTHIER
échevin

A onze heures ce conseil ajourne au 29 décembre courant.



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District de Hull
CITE DE HULL

No. 39

SEANCE DU 29 DECEMBRE 1947

À une assemblée régulière ajournée du Conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances du dit Conseil, à l'Hôtel de Ville de la dite Cité de Hull, lundi le 29 décembre 1947, à huit heures de l'après-midi, à laquelle sont présents:—

Son Honneur le Maire, monsieur Raymond Brunet, au fauteuil, et les échevins L. Labelle, A. Morin, J. Pilon, E. Dompierre, A. Maurice, J. D. Joanisse, H. Gauthier et W. Dussault, formant quorum du dit Conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Les échevins St-Jean et Bériault prennent leurs sièges.

1. Proposé par l'échevin J. D. Joanisse, secondé par l'échevin J. Pilon:

Conformément aux avis publics donnés dans les éditions des 5 et 12 décembre 1947 des journaux locaux "Le Progrès de Hull" et "L'Opinion de Hull", ce Conseil procédera à l'exécution des travaux d'améliorations locales ci-dessous énumérés et inclus dans un règlement d'emprunt de la Cité, le coût en sera imposé sur les immeubles bénéficiant de ces travaux et chargés aux propriétaires des dits immeubles suivant les dispositions de l'article 147 de la Charte de la Cité de Hull (56 Victoria, Chapitre 52 et ses amendements):

A Q U E D U C

QUARTIER No. 1

RUE

Bourget de Coalier à Belleau

QUARTIER No. 1-A

RUE

Joffre de Chemin Montagne à St-Raymond
St-Raymond de Joffre à Archambault
Larose de Ferme Expérimentale à St-Raymond
Gratton de Ferme Expérimentale à St-Raymond
Richer de Ferme Expérimentale à St-Raymond
Lévesque de Ferme Expérimentale à St-Raymond
Archambault de St-Raymond à Chemin Montagne
Sherbrooke de Fortier à Richelieu
St-Raymond de Joffre à Chemin Chelsea
Chemin Chelsea de St-Raymond à Chemin Montagne

QUARTIER No. 2

RUE

Marguerite Bourgeois de St-Rédempteur à Carillon

E G O U T S

QUARTIER No. 1

RUE

Bégin de Chemin Aylmer à C.P.R.
Coallier de Chemin Aylmer à C.P.R.
Graham de Scott à Egout existant
DeLanaudière de Belleau à 70' Est Bégin
DeLanaudière de Bégin à 300' ouest
Belleau de DeLanaudière à Chemin Aylmer
Scott de Chemin Aylmer à Egout Existant
Scott de Graham à 175' Nord
Eddy de Chapleau à 300' Ouest
Bienville de Chapleau à 300' Ouest
Desjardins de Egout existant à Limites ouest
Booth de Egout existant à 500' ouest

QUARTIER No. 1-A

Montcalm de Labelle à Ouest Montmartre

Amherst de Montmartre à Rochon
Lois de Egoût existant à 100' Brodeur
Délorimier de Demontigny à Davis
Champagne de Amherst à Binet
Chemin de la Montagne de Richelieu à Archambault
Joffre de Chemin de la Montagne à St-Raymond
St-Raymond de Joffre à Montpetit
Larose de St-Raymond à Des Pommiers
Gratton de St-Raymond à Des Pommiers
Richer de St-Raymond à 325' Sud
Lévesque de St-Raymond à 325' Sud
Archambault de St-Raymond à Chemin de la Montagne
Fortier de Montclair à Chemin de la Montagne
Montmartre de Montcalm à Amherst
Rouville de Davis à Extrémité Nord
DeBeaujeu de Blvd. St-Joseph à Lois
Chemin de la Montagne de Blvd St-Joseph à Joffre
Crémazie de Montcalm à 325' Nord
Montpetit de Chemin de la Montagne à St-Raymond
Chemin de la Montagne de Richelieu à Fortier
Jessie (Amherst) de Blvd St-Joseph à Crique Brewery

QUARTIER No. 2

Montcalm de Principale à Wellington
Marguerite Bourgeois de St-Rédempteur à Carillon
Lac Minnow et rue Taché
Wright de St-Rédempteur à 125' Ouest

QUARTIER No. 3

Dupont et Wellington (égoûts à refaire)
St-Rédempteur de Hôtel de Ville à Wright

QUARTIER No. 3-A

Ste-Hélène de St-Laurent à C.P.R.
Falardeau de Chénier à C.P.R.
St-Pierre de Egoût existant à Chénier
Bréboeuf de St-Etienne à St-Laurent

Duvernay de St-Rédempteur à Papineau
Charlevoix de Leduc à Laval
Garneau de Leduc à Kent via Parc Fontaine

QUARTIER No. 4

Kent de 45 Laval via Victoria

P A V A G E

QUARTIER No. 1

RUE

Booth de Blvd. St-Joseph à Chapleau
Bienville de Blvd. St-Joseph à Chapleau
Eddy de Blvd. St-Joseph à Chapleau
Blvd. St-Joseph de Montcalm à Chemin Aylmer
Chapleau de Desjardins à Eddy
Scott de Chemin Aylmer à Est de Graham
Coallier de Chemin Aylmer à Bourget

QUARTIER No. 1-A

Nicolet de Richelieu à Labelle
Dumas de Blvd St-Joseph à Richelieu
Sherbrooke de Berri à Richelieu
Nicolet de Richelieu à Berri
Talon de Blvd. St-Joseph à Ducharme
Jeanne D'Arc de Berri à Richelieu
Ste-Marie de Berri à Fortier
Bourque de Berri à 100' ou est Fortier
Caron de Fortier à Berri
Fontaine de Fortier à 200' Ouest
Brodeur de Berri à Fortier
Richelieu de Montcalm à Chemin de la Montagne
Montclair de Blvd. St-Joseph à Fortier
Fortier de Chemin de la Montagne à Blvd Montclair
Chemin de la Montagne de Blvd. St-Joseph à Fortier
Blvd. St-Joseph de Chemin de la Montagne à Montcalm

QUARTIER No. 2

Charlevoix de Marquette à Carillon
Dupuis de Papineau à Iberville
Ferland de Dupuis à Taché
Iberville Dupuis à 160' Est
Bagot de Montcalm à Crique Brewery
Montcalm de Blvd. St-Joseph à Principale

QUARTIER No. 3

Principale de Dupont à Hôtel de Ville
Dupont de Frontenac à Principale

QUARTIER No. 3-A

Gamelin de St-Florent à Bréboeuf
Bréboeuf de Blvd. Sacré-Coeur à 125' sud de Gamelin
St-Pierre de Blvd Sacré-Coeur à Chénier
Chénier de Laval à St-Pierre
Falardeau de Chénier à C.P.R.
Guertin de St-Laurent à C.P.R.
Ste-Hélène de St-Laurent à C.P.R.
Laval de St-Laurent à St-Jean-Baptiste
Blvd. Sacré-Coeur de Maisonneuve à St-Hyacinthe
St-Hyacinthe de Blvd. Sacré-Coeur à St-Laurent
Dupont de St-Laurent à Frontenac

QUARTIER No. 4

St-Jean-Baptiste de Maisonneuve à Laval
Kent de Salaberry à St-Jean-Baptiste
Hôtel de Ville de Principale à Laurier
Laurier de St-Jean-Baptiste à Hôtel de Ville

QUARTIER No. 5

Marston de Laurier à Maisonneuve
Notre-Dame de Blvd. SacréCoeur à Reboul
Verdun de Maisonneuve à Laval
Laurier de St-Jean-Baptiste à Reboul
Youville de Laurier à Pont Interprovincial

Reboul de Laurier à Maisonneuve
Maisonneuve de Reboul à Blvd. SacréCoeur

TROTTOIRS

QUARTIER No. 1

Graham sud de Blvd. St-Joseph à 163' ouest de Scott
Front ouest de Murray à Chemin Aylmer
Chemin Aylmer (N) de Belleau à 315' est
Chemin Aylmer (S) de Bégin à Coallier
Scott (E) de Graham à Chatelain
Chapleau (E) de Booth à Eddy
Bourget (N) de Coallier à 290'est
Prevost (N) de Bégin à Coallier
Belleau de DeLanaudière à C.P.R.
Tétreau de Coallier à 200' est
Creekside (O) de Wright à 675' Nord

QUARTIER No. 1-A

Montclair de Berri à Fortier
Fontaine de Fortier à 200' ouest
Bourque de Fortier à 200' ouest
Caron de Fortier à 200' ouest
Ste-Marie de Fortier à 200' ouest
Tracy de Blvd. St-Joseph à Canada Match
Montmorency de Montcalm à Amherst
Chemin de la Montagne (S) de Blvd. St-Joseph à Fortier
Berri (O) de Trottoir existant à Fontaine
Berri (E) de Fontaine à Chemin de la Montagne
Nicolet (N) de Richelieu à Berri
Berri (O) de Bourque à Caron
Montmartre de Montcalm à Amherst
Jogues de Montcalm à Delorimier
Archambault de Chemin de la Montagne à Limite
Davis (O) de Chauveau à Rouville
Jeanne d'Arc (N) de Berri à Richelieu
Dumas (S) de Fortier à Richelieu
Sherbrooke (N) de Blvd. St-Joseph à Berri

Sherbrooke de Berri à Richelieu
Dumas de Berri à Blvd. St-Joseph
McKenzie (N) de Berri à Demontigny
Montcalm de Blvd. St-Joseph à DeMontigny
Montclair de Blvd. St-Joseph à St-Rédempiteur
Joffre de Chemin de la Montagne à St-Raymond
Amherst de Davis à Montmartre

QUARTIER No. 2

Chemin Aylmer (S) de Montcalm à Dupont
Carillon (O) de Lotbinière à Wright
Charlevoix (S) de Marquette à Carillon
Wright (N) de Montcalm à 110' ouest
Charlevoix (S) de Marquette à 215' ouest
Wellington (2 côtés) de Montcalm à St-Rédempiteur

QUARTIER No. 3

Dupont (O) de Frontenac à Wright
Dupont (E) de Frontenac à 100' sud
Dupont (2 côtés) Wright à Wellington
Principale (N) de Dupont à Laval
Principale (S) de Dupont à Courcelette
Leduc (E) de Wright à Principale
Leduc (O) de Frontenac à Vaudreuil
St-Jacques (O) de Wellington à Principale
Wellington (2 côtés) de Dupont à St-Rédempiteur
Hôtel de Ville (N) de Chateauguay à Laval
Chateauguay de Hôtel de Ville (2 côtés) à Vaudreuil

QUARTIER No. 3-A

St-Rédempiteur (E) 100' nord à Blvd. Montclair
Bldv. Sacré-Coeur
St-Pierre (E) de Blvd. Sacré-Coeur à Chénier
St-Laurent (N) de St-Henri à Bréboeuf
Papineau (S) de Chateauguay à Salaberry
Bréboeuf (E) de Chénier à C.P.R.
Falardeau (O) de Chénier à C.P.R.

Ste-Hélène de St-Laurent à C.P.R.
Bréboeuf (O) de Gamelin à Chénier
Guertin de St-Laurent à C.P.R. 2 côtés
Chénier de St-Pierre à Laval, côté nord
Charlevoix (N) Dupont à Leduc
St-Laurent de Coin S.O.

QUARTIER No. 4

Salaberry (S) de Kent à Laval
Salaberry (S) de Champlain à Dollard
Principale (N) de Laval à Aubry

QUARTIER No. 5

Marston (N) de Champlain à 105' ouest
Marston (S) de Laurier à Champlain
Notre-Dame de Marston à Reboul, 2 côtés
Laurier (O) de Marston à Reboul
Chemin Gatineau (O) du Crique au Cimetière Notre-Dame

DIVERS:

Arrondissement: Principale et Langevin
Youville et Laurier
4 coins du Parc de l'Hôtel de Ville

Murs de revêtement: Extrémité Bagot
Eglise Ste-Bernadette

AUTRES TRAVAUX CHANTIER MUNICIPAL ET ACHAT
D'EQUIPEMENT

Station de feu (Wrightville)
Elargissement de rues
Re-aménagement de rues
Réfection du système d'alarme et amélioration du système de lumières de rues.

Adopté.

Les échevins Laramée et Emond prennent leurs sièges.

2. Proposé par l'échevin J. Pilon, secondé par l'échevin J. D. Joanisse:

Que le règlement N°. 459 soit adopté pour autoriser un emprunt au montant de \$2,181,000.00 par émission d'obligations pour payer certaines dépenses et le coût de construction de services de distribution de l'eau, services d'égoûts, pavages de rues, trottoirs, construction d'un chantier municipal, achat d'outillage, etc.; que les 29 et 30 janvier 1948 soient les jours fixés pour soumettre ce règlement au vote des électeurs municipaux conformément aux dispositions de l'article 77 de la Charte de la Cité (56 Victoria, chapitre 52 et amendements).

Adopté.

REGLEMENT No. 459

concernant certaines améliorations et un
emprunt au montant de \$2,181,000.00

ATTENDU que ce Conseil juge opportun et nécessaire d'effectuer certaines améliorations locales, concernant particulièrement:

A) La réparation, réfection et construction:

- a) d'égoûts;
- b) de pavage,
- c) de trottoirs,
- d) d'aqueduc,

B) La construction d'un chantier municipal avec garage;

C) L'achat d'équipement pour l'exécution de travaux municipaux;

D) La construction d'une nouvelle station de feu dans le quartier 1A (Wrightville);

E) L'élargissement de certaines rues;

F) Le réaménagement de certaines rues;

G) La réfection du système d'alarme pour les incendies;

H) Des améliorations au système de lumières.

ATTENDU que ce Conseil désire aussi rembourser une somme de \$165,000.00 pour solder différentes dettes courantes.

ATTENDU que le coût global des dites améliorations et du remboursement de ladite dette s'élève à la somme de \$2,181,000.00.

ATTENDU qu'aux fins de défrayer le coût des dites améliorations et de rembourser ladite dette, ce Conseil désire emprunter une somme de \$2,181,000.00

ATTENDU que ce Conseil désire effectuer ledit emprunt au moyen d'une émission d'obligations;

ATTENDU que le montant dudit emprunt, ajouté à la dette actuelle à savoir ladite somme totale de \$5,789,600.00 n'excède pas un-quart de la valeur des immeubles imposables, tels qu'établis au rôle d'évaluation actuellement en vigueur au montant de \$34,639,170.00.

ATTENDU que le présent règlement sera soumis pour approbation au vote des électeurs propriétaires d'immeubles, conformément aux dispositions de la Charte.

ATTENDU qu'avis a été donné à une séance antérieure de ce Conseil que le présent règlement serait soumis pour adoption.

IL EST PAR LE PRESENT REGLEMENT ordonné et statué et le présent règlement ordonne et statue:

1.

AQUEDUC

Le Conseil est par les présentes autorisé à exécuter des travaux de construction d'un système d'aqueduc, de réparations au système actuellement existant, d'extensions aux conduites actuelles et de construction de nouveaux raccordements privés dans les rues ou parties des rues suivantes:

QUARTIER No. 1

RUE

Bourget de Coallier à Belleau

QUARTIER No. 1-A

RUE

Joffre de Chemin Montagne à St-Raymond
St-Raymond de Joffre à Archambault
Larose de Ferme Expérimentale à St-Raymond
Gratton de Ferme Expérimentale à St-Raymond
Richer de Ferme Expérimentale à St-Raymond
Lévesqué de Ferme Expérimentale à St-Raymond
Archambault de St-Raymond à Chemin Montagne
Sherbrooke de Fortier à Richelieu
St-Raymond de Joffre à Chemin Chelsea
Chemin Chelsea de St-Raymond à Chemin Montagne

QUARTIER No. 2

RUE

Marguerite Bourgeois de St-Rédempteur à Carillon

suivant les plans et devis préparés par l'Ingénieur en Chef de la Cité, J. P. Carrière et annexés aux présentes;

2. Le Conseil est autorisé à dépenser pour les dits travaux une somme n'excédant pas \$154,500.00.

3. Le Conseil est aussi autorisé à emprunter une somme de \$154,500.00, la dite somme devant être dépensée pour payer le coût des dits travaux;

EGOUTS

ATTENDU que ce Conseil juge nécessaire et d'intérêt public de construire des canaux d'égoûts, aux endroits ci-après mentionnés, et d'effectuer leur raccordement avec les égoûts privés des propriétaires;

ATTENDU que le coût de la construction des dits canaux d'égoûts et de leur raccordement s'élève à une somme de \$1,116,500.00;

ATTENDU que ce Conseil désire emprunter ladite somme;

. ATTENDU que ce Conseil désire imposer sur les propriétaires riverains une taxe spéciale pour rembourser partie de la dite somme, à savoir \$778,500.00;

4. Le Conseil de la Cité est par les présentes autorisé à construire des canaux d'égoûts et à effectuer leur raccordement avec les égoûts privés des propriétaires dans les rues ou parties des rues suivantes:

QUARTIER No. 1

RUE

Bégin de Chemin Aylmer à C.P.R.

Coallier de Chemin Aylmer à C.P.R.

Graham de Scott à Egout existant

DeLanaudière de Belleau à 70' Est Bégin

DeLanaudière de Bégin à 300' ouest

Belleau de DeLanaudière à Chemin Aylmer

Scott de Chemin Aylmer à Egout Existant

Scott de Graham à 175' Nord

Eddy de Chapleau à 300' Ouest

Bienville de Chapleau à 300' Ouest

Desjardins de Egout existant à Limites ouest

Booth de Egout existant à 500' ouest

QUARTIER No. 1-A

Montcalm de Labelle à Ouest Montmartre

Amherst de Montmartre à Rochon

Lois de Egoût existant à 100' Brodeur

Délorimier de Demontigny à Davis

Champagne de Amherst à Binet

Chemin de la Montagne de Richelieu à Archambault

Joffre de Chemin de la Montagne à St-Raymond

St-Raymond de Joffre à Montpetit

Larose de St-Raymond à Des Pommiers

Gratton de St-Raymond à Des Pommiers

Richer de St-Raymond à 325' Sud

Lévesque de St-Raymond à 325' Sud

Archambault de St-Raymond à Chemin de la Montagne

Fortier de Montclair à Chemin de la Montagne

Montmartre de Montcalm à Amherst

Rouville de Davis à Extrémité Nord

DeBeaujeu de Blvd. St-Joseph à Lois

Chemin de la Montagne de Blvd St-Joseph à Joffre

Crémazie de Montcalm à 325' Nord

Montpetit de Chemin de la Montagne à St-Raymond

Chemin de la Montagne de Richelieu à Fortier

Jessie (Amherst) de Blvd St-Joseph à Crique Brewery

QUARTIER No. 2

Montcalm de Principale à Wellington

Marguerite Bourgeois de St-Rédempteur à Carillon

Lac Minnow et rue Taché

Wright de St-Rédempteur à 125' Ouest

QUARTIER No. 3

Dupont et Wellington (égoûts à refaire)

St-Rédempteur de Hôtel de Ville à Wright

QUARTIER No. 3-A

Ste-Hélène de St-Laurent à C.P.R.

Falardeau de Chénier à C.P.R.

St-Pierre de Egoût existant à Chénier

Bréboeuf de St-Etienne à St-Laurent

Duvernay de St-Rédempteur à Papineau

Charlevoix de Leduc à Laval

Garneau de Leduc à Kent via Parc Fontaine

QUARTIER No. 4

Kent de 45 Laval via Victoria

QUARTIER No. 5

Notre-Dame de Reboul à 650' sud

Champlain de Marston à 940' sud

suivant plans et devis préparés par l'Ingénieur en Chef de la Cité
J. P. Carrière, et annexés aux présentes;

5. Le Conseil est autorisé, pour effectuer les dits travaux, à dépenser une somme n'excédant pas \$1,116,500.00;

6. Le Conseil est aussi autorisé à emprunter une somme de \$1,116,500.00, la dite somme devant être dépensée pour payer le coût des dits travaux;

7. Le Conseil par les présentes impose sur les propriétés bordant les dites rues ou parties de rues une taxe spéciale basée sur la façade des dits immeubles, afin de rembourser ladite somme de \$778,500.00, avec intérêt, dans une période de 30 ans, le montant de ladite taxe étant dû le 1 mai de chaque année, à compter du 1 mai 1949, le tout suivant la répartition préparée par l'Ingénieur en Chef de la Cité et qui est annexée au présent règlement pour en faire partie.

PAVAGES

ATTENDU que des requêtes ont été présentées par la majorité en nombre des propriétaires d'immeubles riverains des rues ci-dessous mentionnées:

ATTENDU qu'il est essentiel et dans l'intérêt des contribuables de reconstruire le pavage des rues affectées par l'enlèvement du système de tramways;

ATTENDU que le Conseil juge à propos et opportun d'entreprendre le pavage sur lesdites rues;

ATTENDU que le coût dudit pavage s'élève à une somme de \$322,000.00;

ATTENDU que le coût d'une partie des dits travaux doit être imposé sur les dites propriétés, à savoir la somme de \$184,000.00;

8. Le Conseil est par les présentes autorisé à exécuter des travaux de payage dans les rues ou parties de rues ci-après mentionnées.

QUARTIER No. 1

RUE

Booth de Blvd. St-Joseph à Chapleau
Bienville de Blvd. St-Joseph à Chapleau
Eddy de Blvd. St-Joseph à Chapleau
Blvd. St-Joseph de Montcalm à Chemin Aylmer
Chapleau de Desjardins à Eddy
Scott de Chemin Aylmer à Est de Graham
Coallier de Chemin Aylmer à Bourget

QUARTIER No. 1-A

Nicolet de Richelieu à Labelle
Dumas de Blvd St-Joseph à Richelieu
Sherbrooke de Berri à Richelieu
Nicolet de Richelieu à Berri
Talon de Blvd. St-Joseph à Ducharme
Jeanne D'Arc de Berri à Richelieu
Ste-Marie de Berri à Fortier
Bourque de Berri à 100' ouest Fortier
Caron de Fortier à Berri
Fontaine de Fortier à 200' Ouest
Brodeur de Berri à Fortier
Richelieu de Montcalm à Chemin de la Montagne
Montclair de Blvd. St-Joseph à Fortier
Fortier de Chemin de la Montagne à Blvd Montclair
Chemin de la Montagne de Blvd. St-Joseph à Fortier
Blvd. St-Joseph de Chemin de la Montagne à Montcalm

QUARTIER No. 2

Charlevoix de Marquette à Carillon
Dupuis de Papineau à Iberville
Ferland de Dupuis à Taché
Iberville Dupuis à 160' Est
Bagot de Montcalm à Crique Brewery
Montcalm de Blvd. St-Joseph à Principale

QUARTIER No. 3

Principale de Dupont à Hôtel de Ville
Dupont de Frontenac à Principale

QUARTIER No. 3-A

Gamelin de St-Florent à Bréboeuf
Bréboeuf de Blvd. Sacré-Coeur à 125' sud de Gamelin
St-Pierre de Blvd Sacré-Coeur à Chénier
Chénier de Laval à St-Pierre
Falardeau de Chénier à C.P.R.
Guérin de St-Laurent à C.P.R.
Ste-Hélène de St-Laurent à C.P.R.
Laval de St-Laurent à St-Jean-Baptiste
Blvd. Sacré-Coeur de Maisonneuve à St-Hyacinthe
St-Hyacinthe de Blvd. Sacré-Coeur à St-Laurent
Dupont de St-Laurent à Frontenac

QUARTIER No. 4

St-Jean-Baptiste de Maisonneuve à Laval
Kent de Salaberry à St-Jean-Baptiste
Hôtel de Ville de Principale à Laurier
Laurier de St-Jean-Baptiste à Hôtel de Ville

QUARTIER No. 5

Marston de Laurier à Maisonneuve
Notre-Dame de Blvd. Sacré-Coeur à Reboul
Verdun de Maisonneuve à Laval
Laurier de St-Jean-Baptiste à Reboul
Youville de Laurier à Pont Interprovincial
Reboul de Laurier à Maisonneuve
Maisonneuve de Reboul à Blvd. Sacré-Coeur

suivant plans et devis préparés par l'Ingénieur en Chef de la Cité
J. P. Carrière et annexés aux présentes;

9. Le Conseil est autorisé, pour effectuer les dits travaux de pavage, à dépenser une somme n'excédant pas \$322,000.00;

10.- Le Conseil est autorisé à emprunter une somme dé \$322,000.00, la dite somme devant être dépensée pour les dits travaux;

11. Le Conseil par les présentes impose sur les propriétés bordant les dites rues ou parties de rues une taxe spéciale basée sur la façade des dits immeubles, afin de rembourser ladite somme de \$184,000.00, avec intérêt, dans une période de 20 ans, le montant de la dite taxe étant dû le 1 mai de chaque année, à compter du 1 mai 1949, le tout suivant la répartition préparée par l'ingénieur en Chef de la Cité qui est annexée au présent règlement pour en faire partie.

TROTTOIRS

ATTENDU que ce Conseil juge à propos de construire ou de reconstruire certains trottoirs le long des rues ci-dessous;

ATTENDU que le coût desdits travaux de construction et de réparation est de \$129,500.00;

ATTENDU que ce Conseil désire emprunter ladite somme de \$129,500.00;

ATTENDU que ce Conseil désire imposer sur les propriétaires riverains une taxe spéciale pour rembourser partie de ladite somme, à savoir \$117,000.00;

12. Le Conseil est par les présentes autorisé à exécuter des travaux de construction ou de réparation des trottoirs le long des rues ci-dessous;

QUARTIER No. 1

Graham sud de Blvd. St-Joseph à 163' ouest de Scott
Front ouest de Murray à Chemin Aylmer
Chemin Aylmer (N) de Belleau à 315' est
Chemin Aylmer (S) de Bégin à Coallier
Scott (E) de Graham à Chatelain
Chapleau (E) de Booth à Eddy
Bourget (N) de Coallier à 290'est
Prevost (N) de Bégin à Coallier

Belleau de DeLanaudière à C.P.R.
Tétreau de Coallier à 200' est
Creekside (O) de Wright à 675' Nord

QUARTIER No. 1-A

Montclair de Berri à Fortier
Fontaine de Fortier à 200' ouest
Bourque de Fortier à 200' ouest
Caron de Fortier à 200' ouest
Ste-Marie de Fortier à 200' ouest
Tracy de Blvd. St-Joseph à Canada Match
Montmorency de Montcalm à Amherst
Chemin de la Montagne (S) de Blvd. St-Joseph à Fortier
Berri (O) de Trottoir existant à Fontaine
Berri (E) de Fontaine à Chemin de la Montagne
Nicolet (N) de Richelieu à Berri
Berri (O) de Bourque à Caron
Montmartre de Montcalm à Amherst
Jogues de Montcalm à Delorimier
Archambault de Chemin de la Montagne à Limite
Davis (O) de Chauveau à Rouville
Jeanne d'Arc (N) de Berri à Richelieu
Dumas (S) de Fortier à Richelieu
Sherbrooke (N) de Blvd. St-Joseph à Berri
Sherbrooke de Berri à Richelieu
Dumas de Berri à Blvd. St-Joseph
McKenzie (N) de Berri à Demontigny
Montcalm de Blvd. St-Joseph à DeMontigny
Montclair de Blvd. St-Joseph à St-Rédempteur
Joffre de Chemin de la Montagne à St-Raymond
Amherst de Davis à Montmartre

QUARTIER No. 2

Chemin Aylmer (S) de Montcalm à Dupont
Carillon (O) de Lotbinière à Wright
Charlevoix (S) de Marquette à Carillon
Wright (N) de Montcalm à 110' ouest

Charlevoix (S) de Marquette à 215' ouest
Wellington (2 côtés) de Montcalm à St-Rédempteur

QUARTIER No. 3

Dupont (O) de Frontenac à Wright
Dupont (E) de Frontenac à 100' sud
Dupont (2 côtés) Wright à Wellington
Principale (N) de Dupont à Laval
Principale (S) de Dupont à Courcelette
Leduc (E) de Wright à Principale
Leduc (O) de Frontenac à Vaudreuil
St-Jacques (O) de Wellington à Principale
Wellington (2 côtés) de Dupont à St-Rédempteur
Hôtel de Ville (N) de Chateauguay à Laval
Chateauguay de Hôtel de Ville (2 côtés) à Vaudreuil

QUARTIER No. 3-A

St-Rédempteur (E)
Blvd. Sacré-Coeur de 100' nord à Blvd. Montclair
St-Pierre (E) de Blvd. Sacré-Coeur à Chénier
St-Laurent (N) de St-Henri à Bréboeuf
Papineau (S) de Chateauguay à Salaberry
Bréboeuf (E) de Chénier à C.P.R.
Falardeau (O) de Chénier à C.P.R.
Ste-Hélène de St-Laurent à C.P.R.
Bréboeuf (O) de Gamelin à Chénier
Guertin de St-Laurent à C.P.R. 2 côtés
Chénier de St-Pierre à Laval, côté nord
Charlevoix (N) Dupont à Leduc
St-Laurent de Coin S.O.

QUARTIER No. 4

Salaberry (S) de Kent à Laval
Salaberry (S) de Champlain à Dollard
Principale (N) de Laval à Aubry

QUARTIER No. 5

Marston (N) de Champlain à 105' ouest

Marston (S) de Laurier à Champlain
Notre-Dame de Marston à Reboul, 2 côtés
Laurier (O) de Marston à Reboul
Chemin Gatineau (O) du Crique au Cimetière Notre-Dame

DIVERS:

Arrondissement: Principale et Langevin
Youville et Laurier
4 coins du Parc de l'Hôtel de Ville

Murs de revêtement: Extrémité Bagot
Eglise Ste-Bernadette

suivant plans et devis préparés par l'Ingénieur en Chef de la Cité J.P. Carrère et annexés aux présentes;

13. Le Conseil est autorisé, pour effectuer les dits travaux de trottoirs, à dépenser une somme n'excédant pas \$129,500.00;

14. Le Conseil est autorisé à emprunter une somme de \$129,500.00 la dite somme devant être dépensée pour les dits travaux.

15. Le Conseil par les présentes impose sur les propriétés bordant les dites rues ou parties des rues une taxe spéciale basée sur la façade des dits immeubles, afin de rembourser ladite somme de \$117,000.00, avec intérêt, dans une période de 20 ans, le montant de ladite taxe étant dû le 1 mai de chaque année, à compter du 1 mai 1949, le tout suivant la répartition préparée par l'Ingénieur en Chef de la Cité qui est annexé au présent règlement pour en faire partie.

**CHANTIER MUNICIPAL, ELARGISSEMENT DES RUES,
SYSTEME D'ALARME, SYSTEME DE LUMIERE.**

ATTENDU que le Conseil de la Cité a jugé à propos et juge à propos et dans l'intérêt public d'entreprendre la construction d'un chantier municipal avec garage et de pourvoir à l'achat de l'équipement pour l'exécution des travaux municipaux.

ATTENDU que le Conseil de la Cité a jugé à propos et juge à propos et dans l'intérêt public d'élargir les rue (Chemin de la Montagne, entre Boulevard St-Joseph et Joffre), (rue St-Rédempteur, entre Principale et Wellington), et (Chemin d'Aylmer, de la rue Montcalm à Front) ;

ATTENDU que le Conseil de la Cité a jugé à propos et juge à propos et dans l'intérêt public de réaménager les rues Principale et Chemin d'Aylmer entre les rues Montcalm et Dupont ainsi que les îlots de circulation à cet endroit.

ATTENDU que le Conseil de la Cité a jugé à propos et juge à propos et dans l'intérêt public, d'entreprendre la construction d'une nouvelle station de feu à Wrightville.

ATTENDU que le Conseil de la Cité a jugé à propos et juge à propos et dans l'intérêt public de faire la réfection du système d'alarme, et des améliorations au système de lumière;

16. Le Conseil est autorisé, par les présentes, à exécuter la construction d'un chantier municipal et garage; la construction d'une station de feu à Wrightville; d'élargir des rues; de réaménager des rues; de refaire le système d'alarme et d'améliorer le système de lumières dans les rues;

Chantier municipal et achat d'équipement	\$150,500.00
Station de feu (Wrightville)	40,000.00
Elargissements de rues	18,000.00
Ré-aménagements de rues	25,000.00
Réfection du système d'alarme et amélioration du système de lumière de rues	60,000.00
Total	293,500.00

suivant plans et devis préparés par l'Ingénieur en Chef de la Cité, J.P. Carrière et annexés aux présentes;

17. Le Conseil est autorisé, pour effectuer les dits travaux à dépenser une somme n'excédant pas \$293,500.00;

18. Le Conseil est autorisé à emprunter une somme de \$293,500.00, la dite somme devant être dépensée pour les dits travaux.

REMBOURSEMENT DE CERTAINES DETTES

ATTENDU que le Conseil juge nécessaire de rembourser certaines dette dues par la Cité au montant de \$165,000.00.

19. Le Conseil de la Cité est par les présentes autorisé à payer les dettes ci-après mentionnées pour une somme totale de \$165,000.00;

Pour Ecole Technique	\$20,000.00
Pour Ecole de Réforme	1,533.64
Pour Hospitalisation	61,364.64
Pour Nouveau Cadastre	3,000.00
Pour Service Social de Hull	2,000.00
Standard Paving Co.	17,721.00
Frais divers de Règlement	3,230.72
<hr/>	
	165,000.00

20. Le Conseil de la Cité est par les présentes autorisé à emprunter une somme n'excédant pas \$165,000.00 pour effectuer le paiement des dites dettes.

21. Aux fins d'effectuer les dits travaux et de rembourser le montant de ladite dette, le Conseil de la Cité est autorisé à émettre, vendre et négocier pour et au nom de la Cité des obligations ou débentures pour la somme de \$2,181,000.00.

Les dites débentures seront émises en coupures de \$100.00 ou multiples de \$100.00.

Elles seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à la Banque Provinciale du Canada à Hull, Montréal ou Québec, Province de Québec, ou au bureau du trésorier de la Cité de Hull.

Les dites débentures seront datées du 1 février, 1948, et seront remboursées en série de 1 à 30 ans, conformément au tableau ci-annexé.

Intérêts sur les dites débentures seront payables semi-annuellement le 1 août et le 1 février de chaque année à un taux n'excédant pas 3%.

Les dites débentures en capital et intérêts plus haut mentionnées seront et sont par le présent règlement garanties et assurées sur les fonds généraux de la Cité.

Les dites obligations pourront sous l'autorité du chapitre 212 des Statuts Refondus de Québec 1941, être rachetées par anticipation, en tout ou en partie, à toutes échéances d'intérêts. Cependant, si tel achat est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées et les numéros les plus élevés.

22. Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement sur tous les biens fonds imposables de la Cité, pendant l'espace de trente ans, une taxe suffisante d'après le rôle d'évaluation en vigueur chaque année, pour payer la somme de \$1,101,500.00, ainsi que les intérêts à accroître sur ladite somme, représentant le coût de réparation, de réfection et de construction d'aqueduc, d'égoûts, de pavage, de trottoirs, de construction d'un chantier municipal, d'une station de feu, d'élargissement de rues, de réaménagement de rues, de réfection du système d'alarme pour les incendies et du système de lumières et représentant aussi le coût du remboursement de certaines dettes de la Cité, le tout tel que ci-dessus détaillé.

23. Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement sur les biens fonds bordant les rues ou parties de rues où des travaux d'égoûts seront exécutés une taxe spéciale basée sur l'étendue de front des dits biens fonds, pendant une période de 30 ans, suffisante pour payer la somme de \$778,500.00, ainsi que les intérêts à accroître sur ladite somme, le tout suivant la répartition préparée pour les dits travaux et qui est annexée au présent règlement.

24. Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement sur les biens fonds bordant les rues ou parties de rues où des travaux de réparation, réfection et construction de pavage seront exécutés une taxe spéciale basée sur l'étendue de front des

dits biens fonds, pendant une période de 20 ans, suffisante pour payer la somme de \$184,000.00, ainsi que les intérêts à accroître sur ladite somme, le tout suivant la répartition préparée pour les dits travaux et qui est annexée au présent règlement.

25. Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement sur les biens fonds bordant les rues ou parties de rues où des travaux de réparation, réfection et construction de trottoirs seront exécutés une taxe spéciale basée sur l'étendu de front des dits biens fonds, pendant une période de 20 ans, suffisante pour payer la somme de \$117,000.00, ainsi que les intérêts à accroître sur ladite somme, le tout suivant la répartition préparée pour les dits travaux et qui est annexée au présent règlement.

26. L'enregistrement du présent règlement et les débentures à être émises sur icelui est autorisé et pourra être fait au bureau d'Enregistrement de la division d'Enregistrement du Comté de Hull, à la demande de tout porteur originaire ou de tout cessionnaire et le dernier inscrit dans le livre d'enregistrement sera "prima facie" réputé propriétaire et possesseur légal de toute débenture ainsi enregistrée.

27. Le présent règlement aura force et effet et entrera en vigueur conformément à la Loi.

FAIT ET PASSE en la Cité de Hull, les jour et an ci-dessus mentionnés.

H. LEON LEBLANC
Greffier

RAYMOND BRUNET
Maire

Emprunt \$2,181,000.00 - 3% - 10 - 20 & 30 ans

Echéances

1er février	Capital	Intérêt	Total
1949	68,500.00	65,430.00	133,930.00
1950	71,000.00	63,375.00	134,375.00
1951	73,000.00	61,245.00	134,245.00
1952	75,500.00	59,055.00	134,555.00
1953	77,500.00	56,790.00	134,290.00

1954	79,500.00	54,465.00	133,965.00
1955	82,000.00	52,080.00	134,080.00
1956	85,000.00	49,620.00	134,620.00
1957	87,500.00	47,070.00	134,570.00
1958	90,000.00	44,445.00	134,445.00
1959	73,500.00	41,745.00	115,245.00
1960	75,500.00	39,540.00	115,040.00
1961	77,500.00	37,275.00	114,775.00
1962	79,500.00	34,950.00	114,450.00
1963	82,500.00	32,565.00	115,065.00
1964	84,500.00	30,090.00	114,590.00
1965	87,500.00	27,555.00	115,055.00
1966	90,000.00	24,930.00	114,930.00
1967	92,500.00	22,230.00	114,730.00
1968	96,000.00	19,455.00	115,455.00
1969	48,000.00	16,575.00	64,575.00
1970	49,500.00	15,135.00	64,635.00
1971	51,000.00	13,650.00	64,650.00
1972	52,500.00	12,120.00	64,620.00
1973	54,500.00	10,545.00	65,045.00
1974	56,000.00	8,910.00	64,910.00
1975	57,500.00	7,230.00	64,730.00
1976	59,500.00	5,505.00	65,005.00
1977	61,000.00	3,720.00	64,720.00
1978	63,000.00	1,890.00	64,890.00
	2,181,000.00	959,190.00	3,140,190.00

\$778,500.00 - 3% - 30 ans - Part Propriétaires - Egoûts

Echéances

1er février	Capital	Intérêt	Total
1949	16,500.00	23,355.00	39,855.00
1950	16,500.00	22,860.00	39,360.00
1951	17,500.00	22,365.00	39,865.00
1952	18,000.00	21,840.00	39,840.00
1953	18,500.00	21,300.00	39,800.00
1954	18,500.00	20,745.00	39,245.00

1955	19,500.00	20,190.00	39,690.00
1956	20,000.00	19,605.00	39,605.00
1957	21,000.00	19,005.00	40,005.00
1958	21,000.00	18,375.00	39,375.00
1959	22,000.00	17,745.00	39,745.00
1960	22,500.00	17,085.00	39,585.00
1961	23,500.00	16,410.00	39,910.00
1962	23,500.00	15,705.00	39,205.00
1963	24,500.00	15,000.00	39,500.00
1964	25,500.00	14,265.00	39,765.00
1965	26,500.00	13,500.00	40,000.00
1966	26,500.00	12,705.00	39,205.00
1967	28,000.00	11,910.00	39,910.00
1968	29,000.00	11,070.00	40,070.00
1969	29,000.00	10,200.00	39,200.00
1970	30,500.00	9,330.00	39,830.00
1971	31,500.00	8,415.00	39,915.00
1972	32,000.00	7,470.00	39,470.00
1973	33,500.00	6,510.00	40,010.00
1974	35,000.00	5,505.00	40,505.00
1975	35,500.00	4,455.00	39,955.00
1976	37,000.00	3,390.00	40,390.00
1977	37,500.00	2,280.00	39,780.00
1978	38,500.00	1,155.00	39,655.00
	<hr/> 778,500.00	<hr/> 413,745.00	<hr/> 1,192,245.00

\$301,000.00 re: Pavages et Trottoirs - Part des Propriétaires

Capital	Intérêt	Total
11,000.00	9,030.00	20,030.00
11,500.00	8,700.00	20,200.00
12,000.00	8,355.00	20,355.00
12,500.00	7,995.00	20,495.00
12,500.00	7,620.00	20,120.00
13,000.00	7,245.00	20,245.00
13,500.00	6,855.00	20,355.00
13,500.00	6,450.00	19,950.00

14,000.00	6,045.00	20,045.00
14,000.00	5,625.00	19,625.00
15,500.00	5,205.00	20,705.00
16,000.00	4,740.00	20,740.00
16,000.00	4,260.00	20,260.00
16,500.00	3,780.00	20,280.00
17,000.00	3,285.00	20,285.00
17,000.00	2,775.00	19,775.00
18,000.00	2,265.00	20,265.00
18,500.00	1,725.00	20,225.00
19,000.00	1,170.00	20,170.00
20,000.00	600.00	20,600.00
<hr/>	<hr/>	<hr/>
301,000.00	103,725.00	404,725.00

Total annuel - Part de la Cité 1,101,500.00

Capital	Intérêt	Total
41,000.00	33,045.00	74,045.00
43,000.00	31,815.00	74,815.00
43,500.00	30,525.00	74,025.00
45,000.00	29,220.00	74,220.00
46,500.00	27,870.00	74,370.00
48,000.00	26,475.00	74,475.00
49,000.00	25,035.00	74,035.00
51,500.00	23,565.00	75,065.00
52,500.00	22,020.00	74,520.00
55,000.00	20,445.00	75,445.00
36,000.00	18,795.00	54,795.00
37,000.00	17,715.00	54,715.00
38,000.00	16,605.00	54,605.00
39,500.00	15,465.00	54,965.00
41,000.00	14,280.00	55,280.00
42,000.00	13,050.00	55,050.00
43,000.00	11,790.00	54,790.00
45,000.00	10,500.00	55,500.00
45,500.00	9,150.00	54,650.00
47,000.00	7,785.00	54,785.00

19,000.00	6,375.00	25,375.00
19,000.00	5,805.00	24,805.00
19,500.00	5,235.00	24,735.00
20,500.00	4,650.00	25,150.00
21,000.00	4,035.00	25,035.00
21,000.00	3,405.00	24,405.00
22,000.00	2,775.00	24,775.00
22,500.00	2,115.00	24,615.00
23,500.00	1,440.00	24,940.00
24,500.00	735.00	25,235.00
<hr/> 1,101,500.00	<hr/> 441,720.00	<hr/> 1,543,220.00

Total annuel 1,079,500.00 - Part propriétaires riverains

Capital	Intérêt	Total
27,500.00	32,385.00	59,885.00
28,000.00	31,560.00	59,560.00
29,500.00	30,720.00	60,220.00
30,500.00	29,835.00	60,335.00
31,000.00	28,920.00	59,920.00
31,500.00	27,990.00	59,490.00
33,000.00	27,045.00	60,045.00
33,500.00	26,055.00	59,555.00
35,000.00	25,050.00	60,050.00
35,000.00	24,000.00	59,000.00
37,500.00	22,950.00	60,450.00
38,500.00	21,825.00	60,325.00
39,500.00	20,670.00	60,170.00
40,000.00	19,485.00	59,485.00
41,500.00	18,285.00	59,785.00
42,500.00	17,040.00	59,540.00
44,500.00	15,765.00	60,265.00
45,000.00	14,430.00	59,430.00
47,000.00	13,080.00	60,080.00
49,000.00	11,670.00	60,670.00
29,000.00	10,200.00	39,200.00
30,500.00	9,330.00	39,830.00

31,500.00	8,415.00	39,915.00
32,000.00	7,470.00	39,470.00
33,500.00	6,510.00	40,010.00
35,000.00	5,505.00	40,505.00
35,500.00	4,455.00	39,955.00
37,000.00	3,390.00	40,390.00
37,500.00	2,280.00	39,780.00
38,500.00	1,155.00	39,655.00
1,079,500.00	517,470.00	1,596,970.00

A la Corporation de la Cité de Hull.

Monsieur le Maire,

Messieurs les Echevins,

Je soussigné, Greffier de la Cité, certifie que la procédure stipulée par les paragraphes "D", "E", "F", "G", "H", "I", "J" de l'article 147 de la Charte de la Cité de Hull (56 Victoria, chapitre 52 et amendements) a été suivie relativement au règlement numéro 459 autorisant un emprunt par émission d'obligations au montant de \$2,181,000.00 pour travaux d'aqueduc, d'égoûts, de trottoirs, de pavage et autres dépenses.

DONNE A HULL, ce 29ième jour de décembre 1947.

H. LEON LEBLANC

Greffier.

3. Proposé par l'échevin Jules Pilon, secondé par l'échevin J. A. Maurice :

Que ce Conseil est heureux d'offrir ses plus sincères félicitations à l'échevin J. D. Joanisse, récemment promu à la position de contre-maître dans le département des Travaux Publics du Canada.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin J. A. Maurice, secondé par l'échevin E. Laramée :

Que ce Conseil, se faisant l'interprète des citoyens de Hull, félicite bien sincèrement M. Lucien Massé à l'occasion de son élévation au rang de Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand. Cet honneur rendu à un de nos concitoyens par Sa Sainteté le Pape Pie XII réjouit toute la population de la Cité de Hull.

Ce Conseil municipal se joint aux citoyens de la Capitale afin de présenter ses félicitations au Commissaire A.E. Bourque à l'occasion de sa récente nomination comme Chevalier de l'Ordre de Saint Grégoire le Grand.

Adopté.

L'échevin Lavigne prend son siège.

5. Proposé par l'échevin F. E. St-Jean, secondé par l'échevin H. Gauthier:

Que les corrections nécessaires soient faites dans les rôles d'évaluation afin d'y inscrire le stock du magasin "Jocelyn Enrg." 131 rue Principale, à \$10,000.00 au lieu de \$25,000.00 conformément à la demande de Madame Agnès Thibert, en date du 29 novembre 1947; que le Trésorier de la Cité soit autorisé de faire ces modifications requises dans ses rôles de perception, pour donner suite à la présente demande.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin J. E. Bériault, secondé par l'échevin F. E. St-Jean:

Qu'une personne préposée à l'entretien et la surveillance de la patinoire du Parc Fontaine soit engagée pour une période de six semaines, à raison de \$20.00 par semaine. Les fonds pour cette dépense devant être pris à même les appropriations pour terrains de jeux.

Je soussigné, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour ce montant de \$120.00 au crédit des "Terrains de Jeux".

Hull, 18 décembre 1947

(signé) JOS. RAYMOND
Trésorier.

Adopté.

7. ATTENDU que les citoyens de Hull demandent aux membres de ce Conseil des renseignements au sujet des expropriations projetées par le Gouvernement Fédéral dans la Cité de Hull, en vue de l'exécution du plan de la Capitale Nationale;

CONSIDERANT que le manque de renseignements précis retarde l'établissement d'industries et l'entreprise de construction d'habitations dans la Cité de Hull;

IL EST PROPOSE par l'échevin J. A. MAURICE, SECONDE par l'échevin J. D. Joanisse:

Que le député du comté de Hull, au Fédéral, l'honorable Alphonse Fournier, Ministre des Travaux Publics à Ottawa, soit prié de bien vouloir renseigner le Conseil de la Cité de Hull au sujet des expropriations projetées par le Gouvernement Fédéral en rapport avec la préparation et l'exécution du Plan d'ensemble de la Capitale Nationale.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin E. Laramée, secondé par l'échevin L. Emond:

Que la résolution numéro 13 de l'assemblée régulière ajournée du 15 décembre 1947, soit reconsidérée.

Pour la résolution: Les échevins E. Laramée, L. Emond, A. Morin, E. Dompiere, A. Maurice (5)

Contre la résolution: Les échevins L. Labelle, A. Lavigne, J. Pilon, J. E. Bériault, D. Joanisse, F. E. St-Jean, H. Gauthier, W. Dussault (8)

Son Honneur le Maire déclare la résolution défaite.

Hull, le 23 décembre 1947

Je donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée je proposerai qu'un montant de \$300.00 soit employé pour faire l'installation de lampes fluorescentes dans les bureaux du Greffier et du

Trésorier. Les fonds devant être pris à même les appropriations pour imprévus.

(signé) F. ERNEST ST-JEAN
Echevin.

Je soussigné, Trésorier de la Cité de Hull, certifie qu'il y a un montant de \$841.00 au crédit de l'appropriation des "Imprévus" pour jusqu'au 1er mai 1948.

Hull, 30 décembre 1947

(signé) JOS. RAYMOND,
Trésorier de la Cité.

Ajournement sine die.